

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 14 FEVRIER 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 03 février 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 91 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 09 février 2017 comportant 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, ~~M. DARVILLE~~, Mme OUALI, Echevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, ~~Mme DE JAER~~, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, ~~Mme DEFRISE~~, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, M. Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Le Bourgmestre étant retenu en délégation avec les représentants du service régional d'incendie de la Zone de Secours de pouvoir débiter nos travaux du Conseil. Tout d'abord en excusant l'absence de notre Collègue Marc DARVILLE qui est souffrant et également de Mme LAGNEAU et de Charlotte DE JAER. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : M. l'Echevin, je vous remercie. Je suis un peu étonné, on savait très bien que les pompiers allaient venir nous rendre visite ce soir, je suis un peu étonné que le Bourgmestre n'ait pas eu un peu de temps dans son agenda dans la journée, soit dans la journée de ce mardi, soit hier pour recevoir les pompiers, il a fallu qu'il les reçoive aujourd'hui en lieu et place d'assister au Conseil Communal, je trouve cela un peu bizarre, voire même peu respectueux pour l'ensemble des membres de ce Conseil. Notre Chef de Groupe participe également à la réunion puisqu'il ne peut faire autrement, il n'y a pas d'autres possibilités au niveau timing et donc, je vous demanderais si c'est possible d'attendre quelques minutes qu'ils reviennent. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que cette situation a déjà eu lieu lors de la dernière rencontre avec les pompiers et c'était regrettable effectivement de ne pas avoir le débat serein au niveau du Conseil Communal avec une opposition qui avait dû s'absenter pour pouvoir aussi participer à cette rencontre, donc, cela se reproduit à nouveau donc, c'est tout à fait regrettable, donc, effectivement, je rejoins la demande de mon collègue de vous demander d'attendre un tout petit peu pour aborder l'ordre du jour d'autant plus que le premier point de l'ordre du jour concerne l'adoption de la convention au niveau de la Zone Hainaut Centre, donc, je pense que c'est d'autant plus important que le débat public et éventuellement les pompiers qui seraient intéressés de pouvoir assister au débat sur ce sujet puissent être présents, ici, dans cette salle et attendre le retour de tous les intervenants. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme MARNEFFE. Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Président de séance, en fait, à ma connaissance, les délégations de pompiers devaient être reçues dès 17h30 si l'ensemble des délégations n'ont pas pu être présentes en nombre et en temps et en heure, ce n'est pas nécessairement de la faute de M. le Bourgmestre, par contre, vous êtes présent, vous pouvez présider la séance et je propose quand même qu'on puisse avancer, nous savons que nous avons à chaque fois des ordres du jour très chargés et je voudrais quand même démarrer l'analyse des différents dossiers qui se trouvent sur la table et peut-être laisser les dossiers relatifs à M. le Bourgmestre pour son arrivée.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme KAPOMPOLE. Dans l'ordre M. BEUGNIES et puis M. JACQUEMIN. M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président de séance. Je trouve vraiment déplacé de reporter la responsabilité sur les délégués pompiers quand j'entends ce que dit Mme KAPOMPOLE, franchement, je suis choqué, dire que les délégués n'étaient pas présents à l'heure, alors qu'elle sait très bien qu'il y avait Conseil de Police à 17h30 et que M. DI RUPO était avec moi au Conseil de Police et il était bloqué jusque 18h00 au Conseil de Police, alors, venir dire que c'est de la faute des délégués, je trouve cela quand même franchement pas acceptable.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Mon intervention va dans le même sens que M. BEUGNIES parce qu'effectivement à 17h30 précise, il y avait l'ouverture de la séance du Conseil de Police et il se fait que des interpellations qui n'avaient pas pu être portées de

vosre faute, Mme la Chef de Groupe, la dernière fois au Conseil communal ont été portées au Conseil de Police et donc, je pense qu'une demi-heure pour parler de la police n'est pas de trop et sans vouloir faire le procès des talents de M. le Bourgmestre, je ne pense pas qu'il puisse s'occuper sur la même demi-heure de tous les problèmes de la police et de tous les problèmes des pompiers.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore d'autres demandes d'interventions de la part des Conseillers. Pour être tout à fait factuel et répondre aux différentes interventions, simplement vous indiquer que le Bourgmestre a déjà eu l'occasion de rencontrer avec ses collègues de la Région, une délégation des pompiers la semaine dernière, c'était jeudi matin, il a été convenu à la demande des délégations syndicales qu'une rencontre complémentaire puisse avoir lieu aujourd'hui à 17h30 à leur demande, il n'y avait pas de conflit d'agenda puisque le Bourgmestre à lui-même fait savoir qu'il se ferait remplacer pour la présidence de la séance du Conseil de Police par sa collègue, Mme LECOMPTE, la Bourgmestre de Quévy qui a, effectivement, présidé la séance du Conseil de Police, le Bourgmestre ayant demandé dès 17h30 si toutes les délégations étaient présentes et donc, l'agenda tel qu'il avait été envisagé a été respecté en termes de disponibilité de la part du Bourgmestre, ce que je vous propose de faire compte tenu du nombre de points conséquents qui sont inscrits à l'ordre du jour et dans le respect du règlement, c'est de pouvoir faire suite à la demande de Mme MARNEFFE, c'est-à-dire de reporter dans la discussion le premier point qui est relatif à la zone de secours de sorte que vous puissiez interroger le Bourgmestre sur ce sujet et que les personnes membres du Conseil Communal qui ont assisté à la rencontre avec les représentants des pompiers puissent s'exprimer dans le cadre d'un débat qui aura lieu tout à l'heure et que nous puissions avancer avec les autres points de l'ordre du jour. Monsieur, si c'est pour revenir sur l'accord, moi, je veux bien passer au vote, il n'y a pas de difficulté sauf s'il y a une valeur ajoutée dans les interventions mais je commence avec M.

BONJEAN, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre faisant fonction, je suis quand même un peu surpris parce que dans l'agenda que vous donnez 17h30 alors ou bien notre Bourgmestre avant décidé de – je vais dire – de faire cela en vitesse et d'un peu bâcler cette rencontre avec les syndicats parce qu'une demi-heure pour un tel problème, cela me semble peu ou alors, c'était volontaire de sa part, de se dire, on fait cela à 17h30 comme cela, une partie de l'opposition sera absente du Conseil Communal à 18h00 ou alors son agenda ne permettait vraiment pas qu'il soit sur Mons de ces jours-ci mais là, une demi-

heure, je vous pose la question, avait-il décidé de bâcler cette réunion ou est-ce volontaire afin que l'opposition ne soit pas correctement représentée ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : N'y voyez pas autant de malices, M.

BONJEAN, ce sont les délégations syndicales qui ont fixé l'heure et simplement comme souvent, l'autorité communale s'est pliée à l'horaire qui a été proposé par les délégations syndicales, raison pour laquelle, nous avons avancé de la sorte. Est-ce qu'il y a des interventions avec des éléments nouveaux sur ce sujet sans quoi, je proposerai de passer au vote. Est-ce qu'il y a des éléments nouveaux ? M. JACQUEMIN, M. LECOCQ et M. TONDREAU. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, si malgré tous les arguments que nous avons développés, vous souhaitez continuer le Conseil alors, on demandera le vote individuel.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ok. Est-ce qu'il y a d'autres interventions maintenues au sein du groupe MR ? M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Président faisant fonction, je ne comprends pas la proposition que vous nous faites, pourquoi le point 1 ? proposez aussi le point 2, le point 3, le point 4, le point 5, le point 6 à reporter parce qu'il est évident que chacun d'entre nous veut intervenir sur ce point, a plein de questions, a plein de demandes de précisions que le Bourgmestre pourrait nous apporter mais il est évident que si le Bourgmestre ou vous parce que c'est tout à fait normal que vous ne connaissiez pas ces dossiers, les dossiers du Bourgmestre, vous ne répondez pas, ce serait quelque chose d'incroyable, donc, vous voulez présenter des points et faire en sorte qu'il n'y ait pas de réponse de la part du Collège, c'est à peu près cela que vous voulez faire, alors, moi, je ne peux pas accepter cela, vous comprenez très bien, donc, vous allez présenter le point 1, qui va répondre sur le point à toutes les questions qu'on voudrait vous poser, sauf, si vous connaissez les dossiers aussi bien que M. le Bourgmestre, je ne crois pas, donc, là, cela ne va pas.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je vous remercie M. TONDREAU. La réponse à votre question a été donnée quelques minutes avant votre intervention à savoir que je fais suite à la demande de Mme MARNEFFE du groupe Ecolo qui a explicitement demandé à juste titre, je pense, que le point 1 puisse faire l'objet d'une discussion ultérieure puisqu'il fait actuellement l'objet d'une rencontre entre les délégations syndicales et le Bourgmestre notamment quant au reste, je vous rappelle que le Collège statue collégialement, que ce n'est pas la première fois que ce cas de figure se produit et que le Conseil Communal n'est

pas pour autant empêché d'avancer dans ces travaux. Puisque le vote individuel a été demandé par M. JACQUEMIN, je vais procéder au vote individuel en demandant à la Directrice Générale de me communiquer la liste des membres du Conseil. OUI pour avancer dans nos travaux, NON pour ceux qui ne le souhaitent pas ou ABSTENTION.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Excusez-moi, à partir du point 2 ou à partir du point 7 ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : A partir du point 2, je le répète pour la troisième fois, M. JACQUEMIN.

Mme MOUCHERON : oui

Mme HOUDART : oui

M. SAKAS : oui

M. LAFOSSE : oui

Mme OUALI : oui

M. BARVAIS : oui

M. DUPONT : oui

M. TONDREAU : non

M. DEPLUS : oui

Mme KAPOMPOLE : oui

M. MILLER : non

M. ROSSI : oui

M. MANDERLIER : oui

M. LECOCQ : Abstention

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je souhaiterais justifier mon abstention après le vote.

M. X. DUPONT : oui

Mme NAHIME : oui

M. G. HAMBYE : oui

M. JACQUEMIN : non

Mme BRICHAUX : oui

Mme JOB : oui

Mme BOUROUBA : oui

Mme WAELPUT : oui

M. POURTOIS : oui

M. KAYEMBE : oui

M. MELIS : oui

M. ANTONINI : oui

Mme WUILBAUT-VAN HOORDE : oui

Mme JUDE : oui

M. ANDRE : oui

M. DUFRANE : non

M. BERNARD : oui

M. BONJEAN : non

Mme URBAIN : oui

Mme MEUNIER : oui

Mme MARNEFFE : non

M. BEUGNIES : sorti

M. Fr. HAMBYE : sorti

28 OUI, 6 NON et 1 Abstention

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. LECOCQ, je vous donne la parole pour justifier votre abstention.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je vous remercie. Je justifie puisque ce n'est pas un point nouveau. Je vous ferai remarquer que la presse n'est pas là non plus, donc, il n'y a pas que nous qui sommes pénalisés, c'est un déni de démocratie et c'est vrai que ce n'est pas un fait nouveau parce que cela fait plusieurs conseils communaux que vous vous moquez de nous.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Allez, je vous en prie. Merci.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. MARTIN, pourriez-vous demander à votre colistier un autre comportement et cela dit, il faut voir les choses de manière positive, grâce à ce retard, votre Echevin de la Mobilité a pu arriver à temps.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Eh bien, vous voyez que l'on peut être positif même un soir de Saint-Valentin. Nous prenons acte de vos différentes interventions, je vous demande de respecter l'ordre de la séance et je vais débiter les travaux tout d'abord en vous rappelant que le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 17 janvier dernier sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour comme d'usage. Troisième élément, je vous signale que la prochaine séance du Conseil Communal comme cela avait été fixé dans notre calendrier aura lieu le mardi 14 mars à 18h00, c'est-à-dire dans un mois tout juste. Je vous informe, par ailleurs...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Est-ce que la date d'avril est déjà disponible parce qu'avec les vacances de Pâques, pour éventuellement s'arranger.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Est-ce que vous pourriez envoyer l'agenda pour toute l'année, s'il vous plaît ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Nous allons demander de ce pas à la Directrice Générale de procéder de la sorte pour vous donner satisfaction et d'ores et déjà, celle-ci m'indique que pour le conseil d'avril, la date du 25 a été retenue comme cela, nous pouvons chacune et chacun retenir la date dans nos agendas. Je vous propose de vous informer que des points complémentaires ont été portés à l'ordre du jour, il s'agit du point 24, premier objet, c'est une proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons proposant l'ouverture 24 h sur 24 du commissariat de la Place Louise, c'est un point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal MR Georges-Louis BOUCHEZ, il y a également un point 24, deuxième objet, c'est également une proposition de motion au Conseil Communal de la Ville qui a pour but de développer un cadastre public des administrateurs communaux au sein des intercommunales, point inscrit également à la demande de M. le Conseiller BOUCHEZ. Point 24, troisième objet, c'est une proposition de motion au Conseil Communal qui est relative à la résolution des difficultés de la zone de secours Hainaut-Centre, point inscrit également à la demande de M. BOUCHEZ. Point 24, quatrième objet, c'est également une proposition de motion au Conseil Communal qui vise à organiser un audit des services communaux du CPAS et de la Régie et qui vise à instaurer une procédure de contrôle interne ainsi qu'une politique de bien-être, c'est un point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal Georges-Louis BOUCHEZ. Nous avons également deux autres propositions de motions qui figurent à l'ordre du jour dans les points 24, cinquième objet et 24, sixième objet, ces points feront l'objet conformément au Code de la Démocratie Locale et plus particulièrement à l'article L1122-21 d'une discussion à huis-clos puisque ces points sont relatifs à des questions de personnes dans leur intitulé, en tout cas, dans leur développement, il s'agit du cinquième objet du point 24 qui est relatif à une proposition de motion afin de mandater les administrateurs de la Ville au sein de l'Intercommunale de Santé des Cantons de Mons, point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal M. BOUCHEZ et le point 24, sixième objet, qui est également une proposition de motion afin de mettre un terme à la mission du Directeur de Mons Expo en conformité avec les nouvelles règles de gouvernance de sa formation politique et centraliser la gestion des salles de la Ville de

Mons dixit, point inscrit à la demande de M. le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ. M. LECOCQ vous avez souhaité prendre la parole, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Donc, vous parlez de huis-clos, je suis un peu étonné parce que tous ces faits ont été révélés par la presse et donc, à partir de ce moment-là, il n'y a plus vraiment de secret ni de secret des dieux d'ailleurs et si mes souvenirs sont bons, je faisais partie de cette Assemblée à l'époque lorsque nous avons évoqué le cas de M. Fernand MARTIN, il n'a jamais été question de passer ces dossiers en huis clos, nous avons évoqué au Conseil Communal en séance publique.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. LECOCQ, je me permets de vous corriger, donc, toute question relative à des personnes fait l'objet d'une discussion à huis-clos, c'est le strict respect de la Loi et si ma mémoire est bonne, les points relatifs à la personne que vous mentionnez ont également été évoqués au huis-clos à l'époque lorsqu'ils étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communal. Pour ce qui nous concerne, nous nous en référons au prescrit de la Loi. Par ailleurs, il y a des questions et interpellations, les questions sont les suivantes, il y a une question relative aux nuisances sonores rue Edgard Mouzin et plus particulièrement la présence d'entreprises dans cette rue qui émane du Conseiller Communal Xavier DUPONT à laquelle votre serviteur répondra au nom du Collège. Il y a également une question de Mme WAELPUT qui est relative au vélo électrique pour le personnel communal, c'est l'Echevin de la Mobilité, M. l'Echevin LAFOSSÉ qui répondra au nom du Collège et enfin, une troisième question qui est une question de M. BOUCHEZ qui est relative à la situation de la pauvreté à Mons et à laquelle il sera répondu au nom du Collège par M. le Président du CPAS, Marc BARVAIS. Il y a également 6 interpellations à l'ordre du jour de notre Conseil ce soir. La première porte sur les problématiques de circulation à la Drève du Prophète à Mons, c'est une interpellation de M. Yves ANDRE à laquelle le Bourgmestre répondra. Une interpellation relative à la disproportion des aides du CRAC octroyées à Liège et le reste de la Wallonie dont Mons qui est une interpellation de M. BOUCHEZ et à laquelle M. le Président du CPAS en charge des finances, Marc BARVAIS répondra au nom du Collège. Une troisième interpellation qui est relative à la collection de postes anciens de radios qui est une interpellation de M. le Conseiller Emmanuel TONDREAU à laquelle il sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine de la Culture Savine MOUCHERON.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Une quatrième interpellation relative à la suppression du Festival International de Musiques Militaires qui émane de M. TONDREAU à laquelle il sera répondu par M. LAFOSSE et j'en arrive tout doucement à la fin avec une cinquième interpellation relative à l'efficacité des chantiers communaux qui émane de M. DUFRANE à laquelle, il sera répondu par Mme OUALI au nom du Collège et enfin, une sixième et dernière interpellation à laquelle M. Le Bourgmestre répondra et qui porte sur le stationnement sauvage à Mons et qui émane de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE. Tous les débats que nous avons eus en introduction perdent donc tout leur sens puisque le Bourgmestre nous a rejoints et peut reprendre la présidence de la séance. Je vous en prie M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous présente mes excuses mais j'ai été retenu par une large délégation des pompiers. Puisque tout a été dit, il me reste, je pense, à commencer l'ordre du jour.

Avec votre autorisation, donc, le point 1, oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

1^{er} Objet : Adoption de la convention de service global entre la Ville et la ZHC

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Le moins que l'on puisse dire c'est que la zone de secours ne fonctionne pas. Quand j'entends certains témoignages, quand j'entends des pompiers qui disent qu'ils sont obligés de bosser avec des gants qui sont troués ou bien des mauvaises chaussures, j'ai même entendu, ce n'est pas une blague, j'ai même entendu, obligé parfois de ramener son propre rouleau de papier wc pour aller bosser. Quand j'entends que certains véhicules restent au garage tout simplement parce qu'il n'y a pas de pièces de rechange et quand j'entends et cela c'est encore plus grave, que le délai d'intervention est allongé de quelques minutes et cela évidemment, c'est quelque chose d'extrêmement grave, le moins que l'on puisse dire c'est que la Zone de Secours ne fonctionne pas, M. le Président et donc, vous comprendrez bien que je n'approuverai évidemment pas l'adoption de cette convention entre la Ville et la Zone de Secours et j'espère, et c'est le rôle de la Ville de Mons pour le bien de ses citoyens et pour le bien des travailleurs, j'espère que de l'ordre va être remis dans tout cela et qu'enfin, les travailleurs puissent travailler dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En avril dernier, donc, cela fait un peu plus d'un an, on était déjà avec ce constat de manque d'équipement, de

protection individuelle, de vétusté des casernes, de manque d'effectifs, de manque de dialogue social. Par cette motion, on vous demandait justement de régler tout l'aspect administratif au niveau des contrats, au niveau des organigrammes de travail, également au niveau du financement. Je ne dirai pas qu'on n'a pas avancé sur ce point parce qu'il y a quand même 3 millions d'euros qui ont été mis sur la table. Ce n'est pas encore très clair, par contre, qui va financer ces 3 millions d'euros et je pense que cela, c'est quand même le nœud de la question, est-ce que ce sont les communes qui vont payer ? Est-ce que c'est le Fédéral ? Je pense qu'il faut vraiment un financement qui est équitable à ce niveau-là. Au niveau des questions administratives, cela a apparemment un peu progressé notamment au niveau des règlements de travail, il faut quand même continuer sur tout ce qui est clarification des statuts administratifs et pécuniers pour chaque membre du personnel. Alors, au niveau de la mise en œuvre, de tous ces cahiers de charges, de toutes ces procédures qui permettent justement que le matériel arrive, là, je pense qu'il y a un enjeu et je pense qu'il y a un problème de retard, alors, à qui incombe la responsabilité de cette lenteur ? On aimerait bien avoir des réponses par rapport à cela, pourquoi est-ce que le matériel n'arrive pas ? Alors, au niveau du manque de dialogue, pourquoi est-ce que finalement, on se retrouve toujours dans la même situation alors que le matériel a été débloqué, alors, il faut vraiment avancer dans une direction pour résoudre le problème parce que comme le disait mon collègue, l'enjeu, c'est quoi ? C'est que partout, on puisse intervenir dans la zone en maximum 12 minutes et je pense que c'est l'enjeu pour tout le monde, pour les pompiers, pour les citoyens, pour les pouvoirs publics et si on garde en vue cet objectif-là, je pense qu'on avancera tous dans la bonne direction. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord puisque vous m'avez interpellé tout à l'heure dans la salle au sujet justement de la motion qui a été également déposée, j'ai cru comprendre que vous ne souhaitez pas l'évoquer mais c'est particulier puisque le fait que le point passe ici est la preuve que la Ville de Mons, on est directement concerné par la Zone, pour faire une comparaison, vous avez pu rappeler à certaines reprises que les communes qui par exemple étaient membres de Publifin auraient pu lors des conseils communaux faire savoir qu'ils n'étaient pas d'accord et bien c'est exactement la même chose avec une Zone de Secours ou une Zone de Police, à partir du moment où une commune est membre, l'ensemble des Conseillers Communaux au même titre que des actionnaires d'une entreprise ont le droit de poser des questions, d'avoir des réponses et d'avoir l'ensemble des informations ainsi que de faire des suggestions. M. le Bourgmestre, moi, je ne vais m'étendre sur les questions budgétaires parce que le fait d'être dans

l'opposition ne nous empêche d'être responsable et de savoir que le cadre budgétaire est ce qu'il est, même si en politique et j'y reviendrai, tout est question de choix à un moment donné sur les budgets qui sont définis mais moi ce qui m'inquiète le plus, c'est le manque d'organisation au niveau de cette zone parce que tout à l'heure, j'ai écouté les syndicats, ils ont encore été relativement gentils avec vous, j'ai cru d'ailleurs que cela vous avez un tout petit perturbé mais pourtant qu'ils ont été assez gentils ; ils auraient pu vous rappeler par exemple que d'autres zones qui se sont constituées bien après la nôtre sont déjà opérationnelles alors que ce n'est pas le cas chez nous et donc, vous nous dites « voilà, on fait du mieux qu'on peut » comme si c'était difficile mais comment est-ce possible que ce soit difficile chez nous alors que l'ancien Commandant de Zone est celui qui a rédigé la Loi puisqu'il était au Cabinet de la Ministre en fonction et que vous êtes le Président du Parti Socialiste et à ce titre-là, vous avez quand même une responsabilité sur les quorums. Comment expliquer que le Conseil et le Collège de zone soient si difficiles à réunir alors je vais vous mettre à l'aise tout de suite, j'ai été regarder les statistiques des représentants MR, ce n'est pas glorieux, on va être honnêtes puisqu'en moyenne ils sont présents en Collège à deux sur les quatre, ils sont à 50 % mais si les vôtres faisaient la même chose, le Conseil et le Collège pourraient se tenir sans difficulté, il y a donc un premier point qui est celui de la responsabilité politique que vous assumez particulièrement en tant que personnage politique le plus important de cette Zone, certains, pour vous flatter pourraient même dire de Wallonie. En ce qui concerne l'aspect d'organisation des services, moi, je dois vous dire que je peux comprendre que les moyens financiers ne soient pas toujours au rendez-vous et je peux d'autant plus le comprendre que certaines villes et communes n'ont pas joué le jeu alors que Mons a continué à investir dans le matériel pompiers jusqu'au bout, d'autres communes ont décidé de nombreuses années avant le passage en Zone d'arrêter ces investissements ce qui génèrent les difficultés actuelles mais néanmoins, ce que j'ai beaucoup plus de mal à comprendre ce sont les aspects organisationnels. Comment expliquez-vous qu'on n'arrive pas à définir un règlement de travail par exemple. Là, je dois vous dire que moi, j'ai beaucoup de mal. Si c'est un manque de personnel en sachant que ce sont des missions temporaires, pourquoi ne pas détacher du personnel que ce soit de La Louvière ou de Mons de manière purement temporaire, trois, quatre mois, des juristes et de leur dire votre seul et unique mission, c'est de travailler à ce règlement et lorsque ce règlement sera élaboré et bien vous reviendrez dans votre commune comme à l'origine premier aspect qui moi me paraît être assez important et faisable, on n'est pas ici en train de promettre la lune. Deuxième élément en matière d'organisation, on n'arrête pas de nous dire qu'il n'y a pas d'argent, moi, je suis

quand même un petit peu surpris des erreurs qui sont commises et donc, votre manque d'organisation génère des pertes de moyens. On l'a vu, des primes qui ne devaient pas nécessairement être payées qui le sont, puis on ne sait pas comment on va récupérer cela, cela fait perdre aux pompiers la confiance qui normalement ils doivent avoir au niveau de l'autorité, là, aussi, M. le Bourgmestre, ce n'est pas un problème de moyens, c'est juste un problème d'organisation, c'est un problème de volonté de travail bien fait.

Au niveau organisationnel, on a également des informations qui sont communiquées aux pompiers qui ne sont pas des informations exactes, là, aussi, ce n'est pas un manque de moyens qui génère le fait de donner des informations qui sont inexactes aux pompiers. Tout à l'heure, on vous a interpellé sur la question et je dois vous avouer que je suis quand même un peu surpris, M. le Bourgmestre, parce que vous étiez quand même Premier Ministre au moment où cette législation a été adoptée et vous sembliez un peu surpris de la manière dont la tutelle s'exerce, alors, si je peux me permettre, simplement vous indiquer que pour le moment, pour l'ensemble des actes administratifs, c'est-à-dire pour ceux qui posent problème, il n'y a pas de tutelle, il n'y a pas de tutelle pour une raison très simple, c'est que la tutelle qui est exercée par le Fédéral est exercée sur la Loi de 2007. Cette Loi de 2007 détermine les missions d'interventions pompiers. A côté de cela, jusqu'avant l'entrée en zone, c'était les communes qui généraient l'ensemble des actes administratifs, c'est-à-dire les marchés publics, les engagements et dégageant de personnel et l'ensemble des décisions financières et donc, depuis que ces prérogatives sont passées à la zone – écoutez M. le Bourgmestre parce que cela peut vous intéresser en tant que Président du premier parti de la région, je vous assure, cela va vous être utile pour en parler à M. DERMAGNE – c'est que depuis que ces prérogatives sont passées aux zones et bien il n'y a plus de tutelle puisque la tutelle n'est plus organisée par la région à partir du moment où ce ne sont plus les communes qui agissent mais cela n'est pas non plus l'œuvre du Fédéral puisque le Fédéral n'est pas compétent sur les parties administratives de la Loi de 2012 mais ne l'est que sur la Loi de 2007 et je vais vous dire, c'est encore plus surprenant que ce soit dans cette zone qu'on doive s'en plaindre puisque comme on vous l'a rappelé tout à l'heure, M. HOYAUX était au Cabinet de M. FURLAN, je ne sais pas s'il est toujours au Cabinet de DERMAGNE mais comme quoi l'expérience de terrain n'est pas toujours utile à des fonctions supérieures et donc, M. le Bourgmestre, je vous demanderais déjà pour l'ensemble de la Wallonie que cette question soit réglée parce que cela permettrait pour la Zone de Secours Hainaut-Centre de pouvoir justement faire remonter à la tutelle quelques dossiers par exemple en matière de gestion de personnel, par exemple en matière de marchés publics quelques dossiers qui sont utiles et qui

permettraient à la Zone de mieux fonctionner. Je vous l'ai dit en début d'intervention et je vous avais annoncé que j'allais y revenir sur la question des moyens, la question du budget. En politique, de tout façon, les budgets se sont toujours des choix, ce sont des choix pour l'ensemble des communes et donc, à partir de là, M. le Bourgmestre, je pense qu'au niveau de la Ville de Mons, effectivement, on ne peut pas dépenser plus que ce qu'on dépense à l'heure actuelle de manière globale mais par contre, on peut faire des choix, on peut reprendre des moyens à certains endroits par exemple, je sais que la biennale vous tient à cœur, elle coûte 250.000 euros chaque année à la Ville de Mons, on aurait peut-être de 250.000 euros en se disant qu'il est peut-être moins utile d'organiser une biennale après Mons 2015 mais que c'est totalement indispensable d'assurer la sécurité des pompiers et aussi de l'ensemble de la population. On pourrait, par exemple, supprimer ou du moins diminuer une série de dotations à des structures qui dépendent du CPAS mais qui ne mènent pas une action de politique sociale et qu'on pourrait peut-être rediriger à l'égard des pompiers. Tout cela, pour vous dire, M. le Bourgmestre et je pourrais faire beaucoup d'autres exemples que la politique c'est toujours choisir et que faire le choix de la sécurité de ces pompiers surtout dans une ville comme Mons qui a été durement touchée au début de votre mandat, je pense que cela doit rester une priorité absolue et qu'elle doit se faire parfois effectivement aux dépens d'autres politiques, alors, comme j'ai bien compris que vous ne souhaitez pas étudier notre motion, je vous pose simplement la question, ici, c'est que nous aimerions entendre M. HOYAUX parce que tout à l'heure, il ne faudrait pas être contradictoire, M. le Bourgmestre, tout à l'heure, dans la pièce, on avait l'air que vous étiez un Conseiller parmi d'autres et moi, quelque part, j'ai même envie de vous croire, vous êtes un Conseiller parmi d'autres, un membre du Conseil parmi d'autres mais dans ce cas, M. le Bourgmestre, alors, joignez-vous à notre demande, c'est que M. HOYAUX vienne ici, vienne nous expliquer un calendrier précis durant lequel l'ensemble des actes administratifs qui manquent seront pris, qu'il nous explique les décisions qui sont prises en matière de marchés publics, qu'il nous expose l'état du budget et le mode de financement de la zone et que sur cette base, les Conseillers présents, ici, qui, en général, n'ont aucune information sur ce qui se passe dans la Zone et bien puissent prendre des décisions en la matière. Deuxième élément, c'est qu'en tant que Président du Parti Socialiste, vous invitiez tous vos Bourgmestres qui sont membres à être présents et à ne pas nécessairement se mettre en congé, est-ce que vous vous rendez compte de l'absurde de la situation ? On a des Bourgmestres qui se disent en incapacité de siéger pendant un matin ou une après-midi pour pouvoir envoyer un Echevin Délégué à leur place et pendant cette période-là, il n'exerce plus aucune compétence de Bourgmestre, c'est pour vous dire à quel

point, ils ont envie de résoudre les problèmes et à quel point, ils ont envie de prendre le dossier à bras-le-corps et donc, je crois que c'est aussi votre responsabilité politique, vous qui avez fait de nombreux discours en matière de gouvernance, c'est l'occasion de leur trouver une implication. Troisième aspect, de demander à la Wallonie d'établir cette tutelle, ce sera positif pour notre Zone et pour l'ensemble des Zones et je crois que quand nous aurons fait ces trois éléments, nous pourrons avancer en transparence avec des dates parce que ce qui est fondamental, ce sont des engagements précis, ce qui ne va pas, M. le Bourgmestre, à mon sens, c'est que je crois qu'il est préférable qu'on dise aux pompiers, par exemple, qu'ils n'auront rien avant 1 an mais de leur dire, en tout honnêteté, plutôt que de leur dire « ne vous inquiétez pas, on travaille, les choses s'arrangent tout doucement » et qu'à la fin, on ne voit rien venir, quand on n'a rien dans les mains, la pire des choses, c'est l'attente, alors, donnez un calendrier précis, prenez des engagements, c'est le sens même de la responsabilité politique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions ? Quelques éléments de réponse. D'abord, M. le Conseiller, on vous connaît, on connaît les tirades, vous avez répété à X reprises que j'étais Président du Parti Socialiste, j'imagine que ce n'était pas pour créer un scoop, oui, je suis Président du Parti Socialiste et j'imagine que ce que vous demandez au Président du Parti Socialiste, vous l'avez demandé au Président du MR qui a dû vous répondre et qui va faire le même travail par rapport aux Bourgmestres du MR qui ne vont pas aux Collèges ou aux Conseils de Zones. L'autre élément, le budget. Il n'y a, à mon sens, pas de problème budgétaire, que du contraire, il y a même une réserve au sein du budget de la Zone, donc, quand vous faites votre grande tirade et que vous voulez faire croire qu'on donne des sous plutôt à la Culture qu'à la sécurité et sans aucune pertinence, il n'y a aucune pertinence dans vos propos. Le budget est là et la Zone bénéficie encore aujourd'hui d'un reliquat et donc, s'il faut engager, nous engagerons, s'il faut dépenser, nous dépenseront mais la question n'est pas là. Oui, il faut reconnaître et je pense que l'honnêteté m'oblige à le dire, la Zone a éprouvé et éprouve des difficultés à se mettre en place d'une manière optimale, je le regrette, je fais de mon mieux, je continuerai comme je me suis engagé devant les partenaires sociaux à faire en sorte d'accélérer au maximum la situation. Il y a bien entendu des questions comme le règlement de travail, la tutelle régionale, je vais m'en inquiéter, on va voir à quelle heure se termine le Conseil ce soir mais si ce n'est pas ce soir ni cette nuit, je le ferai au plus tard demain et j'examinerai. Je ne peux pas demander à M. HOYAUX d'aller dans les 28 communes, à aller dans chacun des conseils communaux pour aller s'expliquer. Moi, je ne le demande pas, vous pouvez le demander, moi, je ne demande pas, ça va parce qu'aller

demander à un Président de Zone d'aller dans les 28 Conseils communaux, cela ne tient pas la route, je vous parle avec honnêteté mais vous êtes libre de penser, de dire tout ce que vous voulez dans le respect à la fois des Lois et des décrets, dites ce que vous voulez, je vous dis, pour ma part, que c'est impossible humainement d'aller demander au Président de Zone, c'est à nous, en tant que Bourgmestre, représentant la Ville avec la responsabilité d'ailleurs qui est la nôtre et bien d'aller et de poser les questions et de lui demander d'agir et c'est à nous, à vous écouter, ce que nous faisons pour le moment. Par ailleurs et je vous remercie d'avoir pris la parole mais que dit la convention, vous me dites, M. le Conseiller « il faudrait qu'on mette du personnel pour aider, pour accélérer » mais c'est cela, ce qu'on demande de voter aujourd'hui, c'est exactement la mise à disposition du personnel et c'est écrit, *expressis verbis*, c'est pour la comptabilité et le recouvrement, c'est pour la gestion des ressources humaines et des rémunérations, les assurances, les marchés publics, la gestion administrative et bien, on a anticipé ce que vous demandez et oui, nous le faisons, nous mettons à disposition le personnel pour tenter d'accélérer le mouvement du mieux que l'on pourra et en effet et j'en termine, l'essentiel de l'essentiel, c'est de garantir la sécurité de nos citoyens et bien entendu de faire en sorte que les pompiers puissent bénéficier de conditions de travail qui soient des conditions optimales, c'est à cela que nous travaillons. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je vais déjà vous rassurer sur le fait que j'ai fait exactement la même demande pas plus tard qu'hier après-midi au Président du Mouvement Réformateur, d'ailleurs, vous pourrez confirmer avec cela puisque vous aimez bien parler avec lui de Mons, le jeudi après-midi, donc, vous pourrez le confirmer auprès de lui. Ce que vous avez dit au niveau du budget, je trouve cela assez sidérant en fait parce que si ce n'est pas un problème budgétaire, cela veut dire que tous mes propos sur l'organisation sont encore plus pertinents puisque vous disiez que mes propos n'avaient pas de pertinence, c'est votre droit, vous ne voterez pas pour moi mais je m'en doutais et donc, là, on a vraiment une difficulté parce que vous êtes en train de dire que ce n'est même plus un problème d'argent mais c'est donc, un problème de gestion des procédures et vous ajoutez, cela je trouve cela quand même assez formidable, M. HOYAUX ne va quand même pas aller dans les Conseils communaux des 28 communes, moi, je ne sais pas si les autres lui demandent ou pas, en tout cas, nous, on lui demande et je peux vous dire qu'un Président d'intercommunale, par exemple, quand un conseil communal lui demande de venir, il vient, c'est exactement le même mécanisme parce que si demain, il y a le moindre accident, vous nous expliquerez, M. le Bourgmestre qu'en réalité, nous aussi, nous étions autour de la table et qu'on est pas moins responsables que vous parce que cela, c'est la nouvelle stratégie, j'ai compris cela, vous

mettez un libéral à une table et vous dites « regardez, finalement, vous avez le même degré de responsabilité »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais pas du tout, si un jour, vous avez...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi terminer, calmez-vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous m'attaquez en ligne directe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oh, M. le Bourgmestre, je vous attaque si peu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si un jour, vous avez la légitimité d'assumer ma fonction, vous serez responsable, en attendant, ce n'est pas vous qui êtes responsable, c'est moi et je l'assume et je ne veux pas vous la faire partager.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, soyez calme, il paraît que les ambulances ne fonctionnent pas bien, donc, ne prenez pas le risque de devoir les tester. Par contre, M. le Bourgmestre, moi, ce qui me choque profondément, c'est qu'on nous demande de voter des conventions, on nous demande de voter des budgets mais quand on demande des explications, là, on ne peut pas les avoir parce que M. HOYAUX, il ne peut aller dans tous les conseils communaux, déjà, il ne devra pas aller dans 28 puisque dans sa commune, à priori, il y est déjà, cela ne fait déjà plus que 27 et quand il aura fait Mons, il en restera plus que 26 mais plus sérieusement, il n'est quand même pas normal qu'on ne puisse pas intervenir. Ces infos, ce qui me surprend, c'est que j'ai réussi par un vent favorable à capter un courrier qui a été envoyé au Secrétariat Communal pour inviter l'ensemble des Conseillers Communaux à une séance d'information, malheureusement, ce courrier, je ne l'ai pas reçu par le canal du Secrétariat Communal et donc, je trouve surprenant que la Zone organise des séances d'informations pour les Conseillers, cela arrive au Secrétariat Communal, donc, au Collège et qu'à partir de là, cela ne descend plus, en tout cas, pas du côté de mon groupe, donc, cela, c'est aussi particulier en matière d'informations puisqu'effectivement, si toutes les communes pouvaient être invitées au moins un ou deux jours à avoir l'information, ce serait pas mal. Enfin, deux derniers points, M. le Bourgmestre, le dernier, c'est par rapport à la mise à disposition dont vous parlez dans la convention. La mise à disposition dont vous parlez dans la convention, déjà, il y a des reconductions, cela, c'est un premier point. Le deuxième élément, c'est que vous ajoutez peut-être des personnes dans certains services mais on en a licencié d'autres, donc, dans certains services, ce sera juste un statut quo en ce qui concerne le nombre d'agents et surtout, M. le Bourgmestre, un dernier point, puisqu'aujourd'hui, vous nous demandez de voter une convention, cela veut dire que vous avez estimé les besoins réels et que donc, vous pouvez nous donner un calendrier, moi, ce que je vous demande et je pense

que cela pourra apaiser les pompiers d'avoir un horizon fixé, c'est que vous nous disiez, à partir de quelle date, vous pensez que l'ensemble de ces actes administratifs seront remplis. A partir de ce moment-là, lorsqu'on aura cette date et bien, les pompiers savent qu'ils doivent prendre leur mal en patience et je serai le premier à dire « on a pris des engagements, attendez la date limite » et si, à cette date, ce n'est pas respecté, alors, on en rediscutera parce que la responsabilité politique sera engagée mais ce petit jeu de laisser lanterner les gens, c'est cela qui pourrit le dossier, sans date, ils peuvent revenir la semaine prochaine, ils peuvent revenir la semaine suivante, donc, donnez des engagements précis, un calendrier, comme cela, on sera fixé et on sait dans quelle direction, on avance. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'avais posé quelques questions par rapport au financement, par rapport au cahier de charges, vous ne m'avez pas donné de réponse alors, je sais bien que vous aimez bien, peut-être polariser le débat mais nous aussi, on aimerait bien avoir des réponses. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais quelle est la question à laquelle, vous n'auriez pas eu de réponse ? Parce que je ne voudrais surtout pas que vous quittiez le Conseil Communal avec une frustration, donc, si je peux vous répondre, je vais le faire bien volontiers, dites-moi ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a abordé la question du financement, donc, 3 millions d'euros ont été dégagés, il n'y a pas vraiment de cadre clair qui définit d'où vienne ce financement ? De la motion d'avril qu'on avait co-signée pour dégager des moyens, on demandait qu'il y ait un financement équitable avec le Fédéral, qu'est-ce qu'il en est ? D'où vienne ces 3 millions d'euros et combien seront financés par les communes ? En ce qui concerne le cahier de charges, on voulait savoir pourquoi cela n'avancait pas et si la convention allait permettre de faire avancer davantage ces cahiers de charges et si cela répond aux besoins des services ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La première question, je n'ai pas connaissance d'une réponse précise du Fédéral et donc, c'est vrai que l'essentiel des budgets viennent des communes et vous savez que proportionnellement, la Ville de Mons comme d'ailleurs la Ville de La Louvière, contribuent plus par tête d'habitants que certaines autres communes dû à une historicité puisqu'à l'époque, nous avons une contribution importante par tête d'habitants et d'autres communes avaient des contributions beaucoup moindres. Quant au cahier des charges, c'est clair que la convention qui vous est demandée a entre autre pour objectif d'accélérer la rédaction des cahiers des charges et sur base de notre discussion et de la discussion que j'ai pu avoir avec les pompiers tout à l'heure, je vais bien entendu, me faire le

porte-parole et insister et demander s'il est possible de bénéficier d'un calendrier car cela aussi, je peux comprendre qu'on voudrait y voir plus clair donc, je vais insister à cet égard. Je voudrais clôturer le point si cela ne vous dérange pas.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Rapidement, c'est pour être bien sûr qu'on ait le même niveau d'informations parce que vous nous dites, ici, qu'il n'y a pas de problème budgétaire au niveau de la zone, je ne demande qu'à vous croire même si j'en doute mais on reçoit ici, un petit tract qui vient d'être distribué avec vétusté du matériel, véhicules qui tombent en ruine, équipements défectueux ou manquants, manque de matériel de communication adéquat, manque de communication entre l'autorité, réparations tardives des véhicules, réparations tardives des véhicules, je veux dire « ok » mais qu'est-ce qui manque pour passer des marchés publics ? Si pas le budget. La Zone existe depuis presque 2 ans, je ne vois pas ce qui a pu empêcher la Zone de passer des marchés publics si ce n'est le budget. Si, c'est totalement administratif, est-ce que la Ville ne pourrait pas à ce moment-là, mettre à disposition le personnel technique pour les marchés publics, voilà, on est 2 ans plus tard.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous le concède mais c'est ce que nous faisons. On va passer au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – ECOLO :

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Moi, je trouve qu'une question qui persiste, c'est qu'on a déposé une motion l'année dernière pour demander un co-financement par le Fédéral, donc, en gros, vous nous répondez qu'il n'y a pas de financement par le Fédéral mais quelle a été la réponse, vous avez quand même déposé cette motion ? Il n'y a pas eu de réponse de la part du Fédéral par rapport à notre demande de financement équitable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non. On va rappeler le Fédéral.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que c'est indispensable que tous les niveaux de pouvoirs financent la sécurité pour atteindre cet objectif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca, je partage votre point de vue mais ceci dit vous votez comment ?

ECOLO : NON – MR : Abstention

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On peut justifier notre abstention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, on est favorable bien sûr à la mise à disposition de personnel parce que s'opposer, c'est quand même un peu ennuyeux pour faire fonctionner la zone mais néanmoins, on n'a eu aucun engagement comme d'habitude et donc, moi, si j'étais à la place des pompiers, je reviendrais la semaine prochaine parce qu'à cette allure-là, vous attendez sans horizon, ce n'est pas sérieux quand on fait de la politique, faut savoir prendre des engagements et surtout s'y tenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Juste pour une petite information avant que je poursuive le vote. L'invitation vous a été envoyée le 2 février.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, M. le Bourgmestre, je ne suis pas le seul ou alors, on est les seuls à ne pas avoir de bonnes adresses mails.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vois ici, M. JACQUEMIN, je vois Mme KAPOMPOLE, je vois Mme MARNEFFE, Lionel BONJEAN, donc, j'imagine que vous êtes dans la liste de l'ensemble des destinataires. M. LECOCQ, je vois ici, donc, vraisemblablement que tout le monde est sur ce listing et si vous n'y étiez pas, on va faire en sorte qu'il en soit. Le CDH ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Nous, on constate bien évidemment les problèmes que la Zone connaît, on va voter le point pour ne pas rester entre deux chaises et ne pas avancer et on va relayer les préoccupations des pompiers auprès de notre représentant au sein du Conseil de la Zone à savoir Vincent LOISEAU qui lui, est toujours présent aux différentes réunions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est juste.

CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 30 voix, contre 3 et 7 Abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Assistance sera donnée à la Zone de Secours. J'en arrive au point 2.

2^e Objet : GRH/ST/Cons.E./Subv./2016/RA - Présentation Rapport d'activité final (Conseiller en énergie)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit du rapport du Conseiller en Energie, donc, ce rapport, il est nécessaire pour pouvoir avoir un Conseiller en Energie à la Ville de

Mons. Ce rapport nous permet d'avoir un petit état des lieux du travail qui a été effectué, donc, sur les 140 bâtiments communaux, le Conseiller en Energie travaille notamment à la réalisation d'un cadastre énergétique, à la définition de 20 audits par an d'après ce que dit le rapport, de deux mesures correctrices apportées aux installations par an, je vois dans le rapport qu'il s'agit notamment de mesures par rapport à la régulation du chauffage, la gestion intelligente des chaudières, la mise en place de capteurs, ce genre de choses et alors, de trois, quatre nouveaux projets d'investissement instruits par an et donc, si je compte bien, si on est à 140 bâtiments et qu'il y a ce nombre d'investissements par an, donc, on est autour de 50 ans pour pouvoir faire une rénovation complète de notre parc immobilier. 50 ans. Je trouvais cela assez interpellant. Maintenant, j'entends les difficultés budgétaires, les difficultés d'investissement, on est clairement limité au budget extraordinaire en termes de charge d'emprunt et justement, on a eu une discussion en commission travaux sur les pistes possibles et que j'avais déjà évoquées et qui constituent les contrats de performance énergétique. Suite à la discussion que l'on a eue, apparemment, cela paraissait compliqué pour le Collège avec le type de primes UREBA notamment. Cela a été compliqué pour d'autres dossiers pour d'autres raisons, on avait eu également une rencontre avec les services qui n'étaient également pas chaud pour ce type d'approche et alors, je me demande « tiens, pourquoi cela a l'air de marcher à Liège et pas à Mons ? » A Liège, ils ont créé une ASBL, ils aiment créer des ASBL à Liège, ils ont créé une ASBL qui s'appelle RenoWatt, c'est un projet-pilote de rénovation énergétique des bâtiments publics, je ne vais pas discuter sur les mandats dans cette ASBL, on ne va pas rire avec cela mais je trouve que l'objet de cette ASBL est très intéressant

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La tentation est quand même grande.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La tentation de faire une petite blague, puis bon, évoquer Liège comme ça... Je continue parce que ce n'est pas l'objet de la discussion, donc, en fait, cette ASBL, elle a pour but de n'avoir qu'un seul prestataire qui offre une gamme complète de services pour l'ensemble des prestations, que ce soit la conception, la réalisation, l'exploitation et ayant pour but vraiment d'arriver à une performance au sein des bâtiments alors ce type de services inclut la négociation des subsides au niveau du Gouvernement Wallon. L'avantage de ce type de structures, c'est qu'ils sont hors balise, donc, nous qui sommes sous plan de gestion, donc, les communes sous CRAC peuvent faire passer des dossiers de rénovation énergétique hors balise. Ce sont des marchés publics, c'est une centrale de marchés publics qui permet de lancer des procédures de marchés groupés par un système de négociation avec les « Escaut » qui permet de pouvoir avoir des assez gros marchés pour que des prestataires puissent répondre sans devoir répondre pour des tous petits marchés de

rénovation de châssis ou de rénovation de toiture, donc, je pense que clairement, il faut avancer vers cela. Ce rapport nous dit qu'on avance, qu'on travaille sur la rénovation des bâtiments et je ne doute pas de votre sincérité à ce propos-là mais si on avance avec trois, quatre projets d'investissement par an sur 140 bâtiments, cela veut dire qu'on va prendre des dizaines d'années à pouvoir répondre à notre objectif. Par ailleurs, on s'est engagé au niveau de la Convention des Maires, à arriver à une réduction de 80 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2020, donc, il y a vraiment un hiatus au niveau du timing, donc, là, il faut vraiment que vous nous disiez comment vous comptez atteindre vos objectifs avec la manière dont vous fonctionnez et si pas essayer d'envisager ce genre de structure pour la région parce qu'il faut avancer dans la rénovation de nos bâtiments ne fut-ce que pour avoir une dépendance énergétique moins forte, pour le moment, les prix du pétrole sont relativement bas mais quand ils vont remonter, on sera dans une vraie précarité, dans une vraie tension budgétaire pour pouvoir chauffer nos bâtiments. Voilà, je vous remercie, j'espère qu'en continuant à taper sur le clou, on essayera de prendre ce problème à bras-le-corps et envisager cette solution de contrat de performance énergétique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je vais être bref, Catherine a dit énormément d'éléments sur ce rapport final. Le Conseiller en Energie est arrivé en 2008, nous sommes actuellement en 2017, il est nécessaire qu'on ait l'assurance que ces 140 bâtiments communaux ont bien subi un audit énergétique pour la plupart et là, je me pose la question de savoir si on ne pouvait pas accoucher d'un plan communal, pas nécessairement lié tout le temps à la Région, un plan ambitieux en termes d'économie d'énergie, vu le fait que le Conseiller est quand même là depuis 10 ans quasiment et donc, voilà, c'était ma question, est-ce que la Région a beaucoup de compétences dans ce domaine mais est-ce que la Ville a été proactive les années antérieures. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, Mme l'Echevine, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Si vous me permettez quelques éléments, donc, effectivement, le premier travail du Conseiller en Energie, cela a été de réaliser un cadastre qui était déjà assez énorme vu le nombre de bâtiments comme vous l'avez souligné, appartenant à la commune de Mons. Je dois d'abord vous préciser en introduction que l'ensemble des bâtiments ne sont pas à rénover ou adapter puisqu'en vente, donc, réinvestir dans des bâtiments qui sont destinés à être vendus, cela n'aurait pas vraiment de sens au niveau des finances de la Ville, donc, il faut relativiser le chiffre total des bâtiments qui nous

appartiennent. Je me renseignerai sur l'ASBL de Liège, je pense qu'avec l'Echevine des Travaux, on peut interroger les services sur le fonctionnement, je suis tout à fait ouverte à cela, d'ailleurs pas plus tard qu'il y a quelques jours, je regardais aussi une entreprise dans la région de Louvain-La-Neuve, d'un jeune entrepreneur qui fait des audits aussi pour les communes et qui met en place des systèmes informatiques pour mieux gérer leur performance énergétique, cela s'appelle l'Opinum, si vous avez l'occasion d'aller voir, donc, le jeune entrepreneur a 28 ans et Louvain-La-Neuve est déjà passée par lui, donc, on peut aussi envisager ce genre de pistes. La Ville est proactive et notamment en matière de rénovation, toutes les nouvelles rénovations qui sont envisagées, le sont, effectivement, en fonction d'une réalité budgétaire évidente mais en fonction de l'utilité et l'intérêt pour des bâtiments, tout est analysé au service des travaux pour être le plus performant énergétiquement possible aussi. L'objectif que vous visez, Madame la Conseillère, visant la réduction de 20 % des énergies ne concerne pas uniquement les bâtiments publics mais l'ensemble des bâtiments sur le territoire montois, donc, il ne s'agit pas aussi uniquement de travailler sur nos bâtiments mais sur l'ensemble et donc, on invite aussi à trouver d'autres idées en matière d'énergie verte, de photovoltaïque notamment et donc, on travaille sur l'ensemble des bâtiments sur le territoire montois pas uniquement les bâtiments communaux, voilà quelques éléments de réponse mais je serai attentive à l'ASBL liégeoise, on regardera cela avec Mélanie pour voir s'il est possible de tirer des enseignements et de l'adapter à Mons éventuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Deux éléments complémentaires, donc, je n'ai malheureusement pas l'occasion de me libérer ce vendredi pour aller au Salon des Mandataires, par contre, je vois qu'il y a cette ASBL qui y est représentée, il y a notamment un atelier vendredi de 10h30 à 12h00 sur « l'efficacité énergétique dans votre commune, outil de financement innovant » et notamment RénoWatt et GRE-Liège qui interviennent, donc, je pense que c'est vraiment l'occasion peut-être pour les services ou pour les Echevines de s'y rendre. Par contre, un truc qui me fait un peu plus tiquer, donc, quand on parle que les rénovations à la Ville de Mons sont toujours de toute manière les plus performantes, je ne suis pas d'accord, j'avais évoqué déjà plusieurs fois, la possibilité d'aller plus loin quand on faisait des rénovations parce que souvent, quand on fait des rénovations de toiture, on se contente d'un 14 cm, etc... pour des raisons financières, moi, je pense que ce n'est pas une optimisation des travaux de rénovation parce que rapidement, quand on met plus, quand on met 25 cm, on a un retour sur investissement rapide et j'ai souvent reproché dans des dossiers précis, dans des marchés publics, qu'on n'aille pas assez loin, donc, je pense que là, il faut

vraiment se dire, on remet le travail sur le métier et on revoit notre manière de travailler pour avoir une vraie optimisation de la manière dont on rénove nos bâtiments. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, on va ré-insister auprès des travaux, je ne suis pas capable de dire s'il faut 14 cm ou s'il en faut 25 mais on réinsistera auprès des services des travaux pour qu'on fasse le maximum en termes de réduction de consommation d'énergies fossiles en cas de rénovation. Moyennant tout cela, on peut prendre connaissance ? Ok.

ADOPTE à l'unanimité

3^e Objet : Instauration de zones d'évitement striées - Rue du Delta et Digue de Cuesmes à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est un point qui revient, cela concernait la mise en place de chicanes Rue du Delta et Digue de Cuesmes, donc, on a eu un échange avec votre Cabinet pour essayer d'arriver à une solution qui pourrait convenir, donc, moi, je demandais une prolongation des pistes cyclables tout le long du dispositif pour sécuriser justement le cycliste au moment du passage de chicane parce que cela peut être parfois un croisement qui est dangereux, apparemment, il n'y a pas la largeur pour permettre ce prolongement le long du dispositif, donc, ce que je voulais savoir, c'est, s'il était possible de mettre à la place des chevrons, donc, ce sont des lignes qui suggèrent le passage du cycliste, donc, comme cela au moins, cela informe l'automobiliste que le cycliste est susceptible de passer. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On me dit qu'en effet, on peut le faire, donc, je vais donner cette instruction à la Police pour qu'il en soit ainsi.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parfait, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité

4^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Joncquois à Mons

ADOPTE à l'unanimité

5^e Objet : Réglementation du stationnement - Vieux Chemin de Binche à Mons

ADOPTE à l'unanimité

6^e Objet : CTX/CULTURE/Biennale 2018 - Contrat cadre - approbation

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va s'abstenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention. Oui, je vous en prie, bien sûr.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, moi, je vais vous demander de remettre ce point, en tout cas, au moins jusqu'à la séance du mois de mars pour trois raisons. La première raison, c'est exactement la même que celle qui nous a poussé à remettre le point en janvier. A cette époque-là, pourquoi avait-on fait remettre ce point parce que le Conseil d'Administration qui avait eu lieu la veille, vous étiez présent, Georges-Louis BOUCHEZ et moi-même nous étions aussi présents, on avait décidé de reporter ce point parce qu'on voulait réécrire ce projet de convention. Depuis, en plus, il y a un élément nouveau, c'est que le Conseil d'Administration qui était prévu pour février, pour dans quelques jours, au niveau de la Fondation Mons 2025 lui-même a été reporté à mi-mars, alors, si j'ai bien compris, j'ai entendu les rumeurs aussi bien du côté de MARS si je peux dire et en même temps du côté de la Fondation, c'est parce que la Ministre de la Culture s'intéressait d'un peu plus près au sujet de cette convention et notamment pour savoir ce qu'il en était exactement quant aux subsides qu'elle envisageait de donner qui étaient quand même deux fois 1,5 million pour la biennale, 1,5 million en 2017 et 1,5 million en 2018 et elle voulait s'assurer de voir exactement la destination des fonds qu'elle accordait puisque c'est une partie du budget, l'autre partie en grosse partie étant le solde de Mons 2015. Là, je crois que c'est quand même un second élément et puis troisième élément pour lequel je vous demande le report de ce point, c'est simplement aussi, c'est parce que dans ce dossier, il n'y a aucune note explicative ou présentée dans ce dossier, l'ancien projet de convention et en même temps, un nouveau projet de convention mais vraiment sans aucune explication, pourquoi a-t-on changé tel paragraphe ? Pourquoi a-t-on mis ceci ? Pourquoi a-t-on mis cela ? J'ai moi-même regardé, j'ai vu une série de choses qui sont un peu étonnantes, je ne désire pas en parler aujourd'hui et en parler en tout cas la prochaine fois mais je trouverais qu'au moins par rapport à la Fondation, ce serait mieux que ce point soit d'abord examiné devant le Conseil d'Administration de la Fondation dont vous faites partie et en même temps, avoir l'accord, en tout cas, l'avis de la Ministre au sujet à la fois de cet accord sur le comité de pilotage et le fait qu'elle décide donc, d'apporter à la Fondation ces deux subsides pour 2017 et 2018. Voilà, les raisons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait, on va reporter.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre.

REMIS

7^e Objet : CCATM - Rapport d'activité 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. L'Echevin a déjà répondu à pas mal d'interrogations en commission, néanmoins, est-ce qu'on pourrait disposer à termes pour chaque dossier ayant reçu un avis de la CCATM et soumis au Collège, les positions du Collège pour voir si évidemment le Collège est bien en adéquation avec les avis remis par cette Commission de l'Aménagement du Territoire qui selon moi, fait un travail très intéressant en termes d'indépendance par rapport au pouvoir politique. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Souvent le problème, c'est qu'on a des réunions du Conseil communal en même temps que la CCAT, donc, c'est pour bien insister auprès de la Présidence de la CCAT et du Secrétariat d'éviter ce genre de doublon. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci. Comme je l'ai indiqué à M. le Conseiller en commission, les avis de la CCAT sont observés avec beaucoup d'attention par le Collège Communal, tantôt sont retenus, tantôt ne le sont pas et sont justifiés, maintenant sur tous les dossiers spécifiques pour lesquels il souhaite obtenir des éléments d'éclaircissement, il est possible d'avoir une question écrite adressée au Collège et systématiquement, nous répondons aux questions écrites pour expliquer les positions qui ont été adoptées mais adopter une position systématique pour l'ensemble des permis, les centaines de permis qui sont octroyés par la Ville chaque année, en termes d'administration, ce sera extrêmement lourd sachant par ailleurs que vous avez accès aux décisions de Collège comme tous les groupes politiques et que vous pouvez dès lors, prendre connaissance des décisions d'octroi de permis ou de refus de permis et les comparer puisque vous êtes représenté au sein de la CCAT aux avis qui sont venus au sein de la CCAT, donc, je vous invite simplement à faire l'exercice de votre côté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. DUFRANE, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui merci. Evidemment, oui, pour un dossier particulier, il est toujours loisible pour chaque Conseiller de poser une question et voir la position du Collège et l'avis de la CCATM mais je me dis quand même qu'effectivement, le Collège a

une idée de pourcentage des avis positifs ou négatifs de la CCATM et des positions du Collège et avoir une idée de pourcentage, dans quelle mesure le Collège suit les avis de la CCATM, voilà, c'était juste un pourcentage global qui ne va pas au fond des dossiers particuliers, c'était avoir un taux de pourcentage de suivi des décisions du CCATM par le Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok merci. Moyennant toutes ces explications.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : Abstention – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 33 voix et 7 Abstentions

ADOPTE

8^e Objet : AB 29947 AD modification de la voirie sise Rue du Moulin-7012 Flénu pour la construction d'une nouvelle cabine électrique et le déplacement de câbles de téléphonie

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Avenant - Piétonnier montois - convention asso. de commerçants

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On voudrait bien quelques précisions par rapport à l'ASBL notamment combien de membres celle-ci représente-t-elle encore ? On se demande aussi comment cela se fait que les frais salariaux de la responsable étaient pris en compte ? Comment savoir si les missions exercées par cette responsable si elles étaient pour l'ASBL et non pour l'autre activité de cette personne ? Il s'agit finalement d'être quand même sûr qu'en dépensant des frais de personnel APE on ne finance pas un emploi qui n'est pas vraiment là. Pourquoi est-ce que cette ASBL reçoit plus que d'autres ASBL ? Finalement, ne faudrait-il pas une rationalisation des ASBL de commerçants en centre-ville ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. D'autres interventions ? Je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre. L'impression que j'ai en lisant ce point, c'est que c'est un sentiment comme si il y avait des désaccords entre la Ville et les associations de commerçants. Spécialement dans ce cas-ci, alors, j'ai envie de vous demander mais pourquoi ces changements ? Qu'est-ce qui s'est passé ? L'Echevin pourrait exactement nous dire les raisons de cette modification et pas simplement le faire passer tel

quel, je trouve qu'il y a quelque chose qui est en-dessous que personnellement, je ne saisis pas assez bien, donc, je désirerais avoir quelques explications de la part de l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci pour ces différentes questions. Les questions de Mme MARNEFFE, je n'ai pas eu le temps de noter la troisième, Mme MARNEFFE, si vous pouviez la répéter ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'était de savoir si les missions exercées l'étaient pour l'ASBL et non pour l'autre activité de la responsable ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci. Par rapport à vos différentes questions, quant à savoir quel type de frais de personnel va être valorisé par l'ASBL, donc, effectivement, nous serons extrêmement attentifs comme vous l'avez vu dans le texte qui a été proposé au Collège et au Conseil Communal ce soir, c'est que l'ASBL puisse en 2016, valoriser des frais de personnel liés aux animations et donc, effectivement, cette nuance a toute son importance, donc, il ne s'agit pas de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'ASBL mais simplement des frais qui sont liés aux animations à due concurrence par rapport aux animations qui ont été effectivement réalisées et donc, c'est un exercice qui va être fait par l'Administration, qui l'a d'ailleurs rappelé à l'ASBL il y a quelques jours et qui sur base des pièces justificatives veillera à ce que – je dirais - cette proportion soit justement respectée et en veillant également bien entendu à ce qu'il n'y ait pas de double subsidiation à savoir que s'il y a des points APE qui sont octroyés, ceux-ci ne fassent pas l'objet, mais cela coule de source également, d'une subsidiation du point de vue communal. Votre deuxième question portait sur le montant octroyé, vous demandiez pourquoi il y avait un montant supérieur pour cette ASBL-là plutôt que l'autre, j'ai envie de retourner la réponse de la manière suivante en vous disant que l'ASBL précisément, elle râle parce qu'au fil du temps, les montants ont tendance à être équilibrés entre les deux catégories d'ASBL, l'UMQ d'une part et l'ASBL Piétonnier Montois d'autre part, donc, je dirais sur base des rapports qui nous sont introduits en début d'année avec les calendriers d'animations, il y a des budgets estimatifs qui sont introduits et en fonction de ces budgets estimatifs, le service tient compte des propositions d'animations et fait une proposition de montants au Collège de sorte qu'on puisse réaliser un maximum d'animations de chaque côté. Pour en venir à la question de M. TONDREAU sur ce qui fonde finalement le point qui est proposé au Conseil Communal ce soir, c'est précisément, M. TONDREAU, dans le but de répondre à une demande de l'ASBL puisqu'en fait, celle-ci a estimé qu'elle ne pouvait respecter pleinement la convention sur l'année 2016 si on n'en modifiait pas les termes. Elle nous a demandé pour pouvoir continuer à fonctionner et à

valoriser ces animations réalisées au cours de l'année, de pouvoir valoriser des frais de personnel partant du principe que pour l'autre ASBL, une personne assure la coordination des animations au sein de la Gestion Centre Ville et qu'il y avait donc, un principe d'équité à respecter entre les deux ASBL, c'est la raison pour laquelle le Collège Communal a proposé au Conseil Communal ce soir cette formule mais voilà, je pense que c'est une formule équitable et qui fera l'objet évidemment de toutes les vérifications d'usage de la part de l'Administration.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Ces frais de personnel, cela sert à payer qui nommément, la personne qui va recevoir cet argent qui est-ce ? Et si c'est Mme DELVALLEE, est-ce que cette dame n'a pas déjà un temps plein parce qu'auquel cas, comment fait-on, quelqu'un qui a un temps plein, ne peut pas en faire deux, à un moment, il faut être clair quant aux frais, or, en plus, on sait que cette dame a une activité dans le monde des médias et comme par hasard, 30 % des dépenses peuvent être affectées à la communication. Il y peut-être un conflit d'intérêt, là, vous ne pensez pas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Moi, j'ai juste une question par rapport aux missions de Gestion Centre Ville, M. l'Echevin a indiqué que l'équivalent du travail qui serait fait au sein de l'ASBL Piétonnier Montois était fait pour les autres associations au sein de la Gestion Centre Ville mais sauf erreur, ce n'est pas la mission d'une Gestion Centre Ville, une Gestion Centre Ville, c'est de faire du management de centre-ville et pas des activités d'associations de commerçants, j'ai quand même le sentiment, on a déjà eu plusieurs fois la discussion mais ici, c'est sur un point très précis et concret et vous pourrez nous faire part de votre vision des choses, j'ai quand même le sentiment ici, qu'on considère la Gestion Centre Ville comme une grosse association de commerçants qui est censée coordonner des activités des différents quartiers, cela, c'est un premier aspect. Un deuxième aspect, M. l'Echevin, c'est que j'aimerais bien vous entendre sur votre vision par rapport aux différentes associations de commerçants, je me rappelle au début de votre prise de fonction, quand vous avez eu la compétence, même encore en 2010, 2012, vous étiez dans l'esprit de plutôt unifier les associations de commerçants en partant d'un constat qui était partagé par d'autres, par exemple, M. VANDEN DAELE en tant que Vice-Président et Président à une époque de la Gestion Centre Ville, c'était de dire, c'est quand même un peu fou sur un territoire aussi petit que celui de la Ville de Mons d'avoir autant d'associations de commerçants, autant d'interlocuteurs et donc, on le sait, plus il y a d'interlocuteurs, plus il y a

des sources de tension, de discussion qui sont nombreuses, or, vous avez totalement changé votre vision des choses puisque maintenant, vous financez non plus des associations mais littéralement des quartiers, il y a de plus en plus de quartiers qui se constituent en association et donc, M. l'Echevin, je voulais d'abord vous entendre sur ce qui a amené votre changement de vision des choses, votre changement d'attitude en la matière et le deuxième élément, c'est en quoi cette vision actuelle, celle de travailler par quartier serait plus pertinente que finalement celle que vous avez tenté d'initier et qui était déjà plus présente à l'époque, rappelez-vous au début l'association des commerçants montois et le piétonnier étaient vraiment les deux gros ensembles parce qu'ici, il y a un autre effet de conséquence, c'est qu'il y a tellement d'associations de commerçants qu'il n'est plus possible de toutes les représenter au sein de la Gestion Centre Ville. Enfin, troisième point, c'est en ce qui concerne justement, j'étais en train d'évoquer les quartiers, ce sont vos interlocuteurs, je dirais, privilégiés en matière commerciale, par exemple, lorsque le Fonds de Compensation des Grands Prés a été mis sur pied, plutôt que de convoquer dans ce fonds soit une partie ou l'entièreté des Présidents des Associations de Commerçants déjà constituées et connues qui normalement sont vos partenaires privilégiés, vous avez fait un appel à tous les commerçants via une annonce qui a été diffusée par les stewards urbains, vous avez fait un appel à tous les commerçants pour que les commerçants qui le souhaitaient puissent rejoindre cette structure qui est censée gérer les fonds de compensation de l'extension des Grands Prés, là, aussi, M. l'Echevin, je ne comprends pas, est-ce qu'il n'aurait pas été simple et est-ce qu'il n'est pas plus simple d'avoir tout le temps les mêmes partenaires avec des élections et donc, une certitude de représentativité, plutôt qu'on ait le sentiment parfois que l'on choisit son interlocuteur selon le dossier, les envies et peut-être les relations du moment. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vais commencer par les questions du groupe Ecolo notamment par rapport au possible conflit d'intérêt. C'est effectivement, M. HAMBYE, ce qui sous-tend la convention qui a été approuvée par le Conseil Communal, à l'unanimité, de mémoire, c'était en décembre 2015, c'était le 15 décembre 2015 et donc, le Collège a précisément proposé avec l'Administration, l'établissement de cette convention pour fixer des règles quant à la manière dont les subsides sont utilisés et dans la convention, il y a une clause qui vise les conflits d'intérêt et donc, bien entendu, il est hors de question qu'une personne qui à travers son association ou une association dont elle est membre où elle est active, bénéficie de subsides, puisse tirer un

avantage quelconque au travers d'activités privées des subsides qui lui sont octroyées et donc, c'est l'un des buts précisément de cette convention et donc, nous partageons, là, totalement l'esprit de votre préoccupation et votre demande. Le salaire, vous posez la question des salaires, donc, en fait, je ne peux pas répondre à ce stade à la place de l'association puisque nous n'avons toujours pas reçu de pièces justificatives mais de ce que je sais, il y a au moins deux personnes, je ne connais pas leur temps de travail mais qui bénéficient de points APE et qui sont mis à disposition, ces points, de l'ASBL Piétonnier Montois. Les points APE couvrent une partie de la charge salariale et donc, j'imagine que pour l'autre partie de la charge salariale prise sur fonds propre par l'ASBL, une partie de cette partie, si je puis dire, sera valorisé dans le cadre des animations puisque ces personnes sont chargées de la mise en œuvre de ces animations mais comme vous l'avez dit tout à l'heure pas seulement, il y a aussi des frais de fonctionnement d'ASBL et je vous ai répondu très clairement, on sera attentifs à ce que l'intégralité des salaires ne soient pas évidemment valorisés dans le cadre de cette subvention pour répondre très clairement à votre interrogation. Pour en venir aux questions du groupe MR, donc, premièrement, les missions de la Gestion Centre Ville, est-ce que cela rentrent dans les missions de la Gestion Centre Ville de soutenir des associations de commerçants dans le cadre de la mise en œuvre de leurs animations, clairement, c'est le choix qui a été fait à Mons, bien entendu, ce n'est pas la seule mission de la Gestion Centre Ville, il y a l'outil de gestion qui permet d'établir un cadastre complet du commerce du centre-ville, des flux piétons, il y a un plan stratégique qui va être rentré prochainement à la Région Wallonne, etc... mais effectivement, l'assistance et le soutien aux associations de commerçants quelles qu'elles soient d'ailleurs, font partie des missions que s'est données la Gestion Centre Ville de Mons et que d'autres gestions, j'imagine se donnent également. L'unification des associations de commerçants, je suis un peu étonné par les propos de M. BOUCHEZ qui ne sont pas corrects, en tout cas, pas totalement. C'est vrai que le Collège a toujours une aspiration de pouvoir avoir un seul interlocuteur au niveau des associations de commerçants et donc, on n'a jamais varié sur le sujet, on a toujours rappelé que notre souhait était de pouvoir avoir un seul interlocuteur, il se fait qu'historiquement, à Mons, depuis des décennies, il y a eu plusieurs associations de commerçants, d'autres en parleront certainement mieux que moi, ici, autour de la table. Il y a eu notamment en son temps, il y a plus de 10 ans, l'ACM et le Piétonnier Montois, l'ACM, contrairement à ce que vous disiez, M. BOUCHEZ, tout à l'heure, était elle-même une Fédération d'Associations de Quartiers et donc, il y avait les 5 anneaux, il y avait toute une série d'autres quartiers et donc, il n'y a pas de remise en question par rapport à cela, aujourd'hui, l'UMQ précisément a fédéré tout un nombre de

quartiers supérieurs, je pense, à celui que fédérait l'ACM à l'époque puisqu'ils sont à peu près 8 aujourd'hui à être fédérés dans l'UMQ et donc, précisément, leur démarche vise à unifier l'ensemble des associations de quartier pour qu'on ait le moins d'interlocuteurs possibles et le plus de rationalisation en la matière et donc, aujourd'hui, on a deux interlocuteurs, on a l'UMQ pour les quartiers du centre-ville qui ne sont pour la plupart pas piétonniers et on a l'association du piétonnier montois pour l'axe du piétonnier et donc, il n'y a pas de changement d'attitude dans le chef du Collège en la matière mais enfin, jusqu'à preuve du contraire et c'est pas à un libéral que je vais le dire, on ne va pas forcer des associations à travailler ensemble, elles ont encore leur liberté d'actions et le Collège doit faire avec les interlocuteurs qui sont les siens. Le Comité que vous évoquez, vous nous dites « qui est chargé de gérer les fonds de compensation », pas du tout, ce Comité n'est absolument pas chargé de gérer les fonds de compensation, ce Comité rassemble après appel à candidature à l'ensemble des commerçants et associations de commerçants de la Ville, des représentants des deux associations de commerçants, à la fois du Piétonnier montois, de l'UMQ mais également des Grands Prés, d'IKEA et des représentants de la Gestion Centre Ville et de la Ville pour pouvoir mettre en place des synergies, il n'y a pas de gestion de fonds publics ou privés dans le cadre de ce Comité et donc, quant à la représentativité des commerçants, ce sont eux-mêmes qui ont déposé leur candidature et je pense qu'elle fait l'unanimité au sein des deux associations puisque ces deux associations sont représentatives de l'ensemble du centre-ville et tant le piétonnier montois que l'UMQ, y sont représentés, donc, je ne vois pas où il y a une difficulté en la matière, en tout cas, elle ne nous a jamais été explicitement manifestée ou même pas explicitement d'ailleurs par les associations concernées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, M. MARTIN, il ne faut pas vous énerver comme ça, moi, je vous ai posé des questions et sans agressivité, je pense. Premier aspect, je ne vous ai pas demandé si c'était le choix que vous avez fait ou pas de soutenir les associations de commerçants, j'ai compris que dans votre conception, la Gestion Centre Ville était essentiellement une grosse association de commerçants ou du moins un organe qui doit faire le boulot des associations de commerçants et là, c'est un point de désaccord entre nous et on peut l'avoir, ce n'est pas très grave, sauf que mon point de désaccord avec vous de mon côté, il s'appuie sur l'objectif initial des Gestions Centre Ville tel qu'indiqué dans le décret. D'ailleurs, le décret prévoit qu'une Présidente ou qu'un Président d'une association de commerçants ne peut pas être président d'une Gestion Centre Ville parce que justement, la volonté du décret est de faire en sorte qu'une Gestion Centre Ville ne soit

pas une grosse structure d'associations de commerçants mais cela doit plutôt être du management de centre-ville comme expliqué par l'AMCV, donc, voilà, vous le reconnaissez, c'est un point de divergence, c'est juste un fait. Deuxième élément, quand vous dites, on ne peut pas forcer les associations à s'unir, vous avez tout à fait raison et je reconnais bien là, le libéral qui sommeille en vous mais néanmoins, vous avez quand même un levier, c'est celui des subsides et donc, je suis désolé, quand vous nous dites « on ne peut rien y faire », ce n'est pas tout à fait vrai, vous pouvez très bien dire « maintenant, la Ville de Mons... » puisque vous êtes en train de faire une convention pour régler certains problèmes parce qu'on ne se trompe pas, cette convention, elle ne vient pas de nulle part, elle vient de certaines expériences que vous jugez désagréables ou malheureuses dans certains cas, c'est tout à fait votre droit, vous assumez vos responsabilités, vous adoptez une convention et donc, jusque-là, c'est normal mais si votre volonté politique est d'unifier et d'amener à ce que ces associations ne travaillent plus par quartier, alors, il n'y a pas de problème, vous pouvez le faire aussi via le subside en disant « c'est votre droit de vous unifier par quartier mais alors, dans ce cas-là, vous n'espérez plus avoir de l'argent », ici, en payant via les quartiers, vous n'incitez pas ces commerçants à s'associer, d'ailleurs, j'en veux pour preuve que les sièges au niveau de la Gestion Centre Ville ne sont pas attribués sur cette base-là. Troisième aspect, par rapport à ce que vous indiquez, la gestion des fonds au départ, il était quand même question d'utiliser des moyens pour permettre au centre-ville surtout de redéployer ses forces par rapport aux Grands Prés, moi, ma question, elle était précise, elle n'était pas de dire qu'à l'heure actuelle, les gens s'en plaignent, elle était de dire que je n'ai pas bien compris la démarche que vous avez suivi qui était celle de proposer à tous les commerçants de pouvoir intégrer cette structure. A priori, si on a véritablement des associations représentatives, la question ne se pose pas, vous n'allez pas demander à tous les pompiers par exemple, qui a envie de parler en votre nom, vous recevez les organisations syndicales reconnues, légitimes qui vous font part de points de vue et c'est avec elles que vous communiquez, je pense qu'ici, cela doit être exactement la même chose, donc, ici, on n'est pas en train de se plaindre des difficultés, on a juste le sentiment que parfois, on a envie de changer d'interlocuteur un petit peu à la carte. J'en veux pour preuve par rapport à ce que je dis, c'est que vous aurez du mal à nier qu'en Collège, il n'est pas rare ou du moins, c'est déjà arrivé, que vous invitiez un ou une Président(e) d'une association et des membres de cette association qui ne sont pas nécessairement d'accord avec le ou la Président(e) en question, là, je dois vous avouer que cela me pose question, est-ce que c'est le rôle d'un Collège d'une Ville de régler des tensions au sein d'associations. Si demain, des commerçants ne sont pas contents de leur représentation, ils convoquent une Assemblée

Générale, ils changent la représentation et s'ils perdent à l'Assemblée Générale, ils se soumettent, on connaît tous cela en politique, parfois on gagne, parfois on perd mais à la fin, il faut accepter le résultat et donc, c'était simplement sur ce biais-là, M. l'Echevin, je vous invite alors, à suivre en permanence uniquement les associations représentatives et ces représentants tels que désignés par les commerçants. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un élément, simplement factuellement, ce que vous venez de dire n'est pas correct, M. BOUCHEZ, donc, le Collège Communal ne règle pas les problèmes internes des associations de commerçants, simplement, le Collège Communal, quand il est saisi de demandes de pouvoir rencontrer des commerçants, il répond favorablement comme toute une série d'autres acteurs et en l'occurrence, ceux auxquels, vous faites référence, n'étaient pour un certain nombre, pas membres de l'association concernée, donc, ce que vous dites n'est factuellement pas correct.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais vous avez déjà pris la parole deux fois, donc, soyez bref.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. La question n'est pas de savoir si c'est correct ou pas, c'est qu'à partir du moment où vous recevez n'importe quel commerçant, vous n'allez pas vous en sortir, c'est la seule chose, c'est que, si vous voulez arrêter une stratégie ou alors, cela ne sert plus à rien d'avoir des présidents d'associations, donc, cela veut dire, maintenant, que le signal que vous êtes en train d'envoyer, M. l'Echevin, moi, je vous prends au mot, c'est que demain, mon libraire, comme il n'est pas content de la situation, il va écrire au Collège et le Collège va recevoir mon libraire et puis demain, le fleuriste va vouloir aussi être reçu et le fleuriste sera reçu par le Collège, allez, M. MARTIN, je comprends bien que vous soyez un peu ennuyé aux entournures mais vous vous rendez bien compte que le Collège ne peut pas se permettre de recevoir chaque commerçant individuellement dès qu'il en fait la demande. Il y a des Présidents d'Associations, on reçoit les Présidents d'Associations, on discute avec eux, on arrête une stratégie et la Gestion Centre Ville s'occupe de développer cette stratégie, donc, cela confirme bien ce que vous avez indiqué, cela confirme bien mon propos, vous ne semblez pas avoir confiance dans l'ensemble des Présidents des Associations de Commerçants si pas, votre démarche ne serait pas de dire nous recevons quiconque a envie d'être reçu, je reprends mon exemple des pompiers, si maintenant, vous devez recevoir chaque pompier individuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous m'avez promis d'être bref.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je tiens mes promesses, donc, je m'arrête ici.
Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais juste me permettre si M. l'Echevin me l'autorise, une petite remarque. Au Conseil, vous pouvez dire tout en respectant les règles et la Loi, ce que vous voulez mais vous n'allez pas faire l'agenda du Collège. Le Collège invite qui il a envie d'inviter et moi je soutiens l'Echevin qui invite et si demain, on a envie d'inviter la fleuriste, nous invitons la fleuriste, ça vous plaît, ça vous plaît, ça ne vous plaît pas, tant pis mais cela ne me gênerait pas qu'on invite la fleuriste.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'inviterai ma fleuriste à le faire alors.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : Abstention – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 33 voix et 7 Abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, justification de l'abstention, c'est parce qu'on s'étonne, il nous avait été indiqué le jour où on a voté cet accord, cette convention, il nous avait été indiqué à l'époque que cela avait été négocié avec les associations de commerçants et qu'elles étaient très contentes comme cela, force est de constater que soit les associations de commerçants ont des oublis, soit, en réalité, ces conventions, on leur a imposées et on n'a pas pu imposer jusqu'au bout puisqu'au bout d'un moment, on a quand même dû amender une des deux conventions au moins une des deux puisqu'il y en a beaucoup plus puisqu'à l'heure actuelle, on tourne entre 7 et 9 associations de commerçants mais peut-être que l'Echevin pourra nous le préciser. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous.

10^e Objet : Avenant n°1 au contrat-programme du 25 avril 2014 - Manège

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention du PTB. Je vous en prie.

Mme Sandrine JOB, Conseillère : Je voulais juste intervenir, M. le Bourgmestre, chers collègues, très rapidement, je souhaite intervenir pour me réjouir du succès rencontré par les spectacles de la nouvelle programmation de MARS. En effet, le public répond présent en nombre pour chaque spectacle même si certains spectacles sont particulièrement engagés et

nous donnent à réfléchir sur l'état du monde et sur l'état de la société. En tant que maman de deux jeunes enfants, j'apprécie les nouvelles initiatives telles que les dimanches en famille ou les ateliers du réseau montois de lecture publique. Merci pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Ce sera transmis. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je tenais à réagir suite à l'intervention de ma collègue. J'ai eu l'occasion également de participer aux dimanches en famille et j'ai passé un très bon moment avec mes enfants, c'était très chouette, néanmoins, j'ai été interpellée par les prix, donc, si les tarifs pour les enfants sont de 3 euros, ce qui est tout à fait démocratique, pour les adultes, c'est 15 euros, donc, une famille de deux adultes, deux enfants qui y vont, cela fait 36 euros pour un spectacle d'une heure, je ne suis pas sûr que ce soit une approche qui soit financièrement acceptable pour tous les montois, c'est un tarif qui dépasse tous les prix des spectacles auxquels j'ai eu l'occasion de participer pour des spectacles d'enfants que ce soit à Bruxelles ou dans d'autres villes. Je pense qu'il serait important de répercuter cette remarque et éventuellement de revoir les tarifs pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Quelques éléments, d'abord, vous remercier pour vos encouragements et je pense que ce n'est pas le Président, ici présent, qui me démentira en vous disant qu'effectivement, il y a eu un bel effort qui a été fait par MARS sur la programmation qu'elle soit adulte, enfant, effectivement, pour les tarifs, en fait, cela devient vraiment intéressant quand on prend les passeports MARS et donc, l'idée, effectivement, à partir de 3 spectacles, je pense que le tarif est de moins de 10 euros par adulte en fait, trois spectacles sur l'année, c'est vrai que je pense que le tarif individuel adulte 15 euros, on peut en discuter, effectivement, pour les spectacles qui durent 1 heure, je peux relayer l'information au Théâtre mais dès que vous prenez un passeport, à partir de trois spectacles sur une année complète de janvier à décembre, vous passez en-dessous de 10 euros par adulte, donc, voilà déjà un petit conseil de consommatrice.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Moyennant toutes ces explications.

L'Assemblée passe au vote

PTB : Abstention – ECOLO : Abstention – MR : Abstention – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 30 voix et 10 Abstentions

ADOPTÉ

11^e Objet : ASBL "Article 27" - Fonds de compensation - Nouvelle convention financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai essayé de comprendre exactement, c'est un fonds de compensation qui permet à une série d'associations de pouvoir bénéficier de places pour toute une série de spectacles, nous sommes bien d'accord que c'est cela. La question que je me pose, j'ai lu les personnes qui pouvaient bénéficier de ces avantages, je vois CPAS Mons, je vois, ici, service Prévention de Mons, je vois crèches et je vois l'ASBL Entraide Ghlin, alors, je me demande mais pourquoi a-t-on limité les possibilités d'obtenir des places à ces différentes manifestations uniquement à ces associations-là, alors qu'il y a un tas d'autres associations qui pourraient rentrer dans ce cadre, je pense, par exemple, une association que je connais particulièrement bien, qui est la maison Saint-Paul que d'autres connaissent comme moi aussi, pourquoi ces associations ne pourraient-elles pas aussi bénéficier de ces avantages ? Pourquoi est-ce limité ? Et pourquoi il n'y a pas plus d'ouverture à ce sujet, peut-être même encore pour d'autres associations qui rentreraient dans le cadre de cette possibilité, voilà la question que je vous pose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Effectivement, c'est une collaboration qui ne permet pas d'intervenir au niveau des ASBL mais bien au niveau des bénéficiaires, donc, ce sont les bénéficiaires qui peuvent bénéficier d'un tarif réduit sur les spectacles, c'est une convention entre la Ville, MARS, le CPAS et le service Prévention, je remercie d'ailleurs Catherine MARNEFFE et Fabienne URBAIN qui avait posé cette question en commission, simplement, les bénéficiaires peuvent faire la demande auprès du CPAS pour pouvoir eux-mêmes bénéficier de titres pour l'heure, donc, si la Maison Saint-Paul en fait la demande au sein du CPAS, mon collègue Marc BARVAIS peut vous donner plus d'éléments si le Président veut bien.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Pourquoi vous, vous ne prenez pas l'initiative, je parle de la Maison Saint-Paul plutôt qu'attendre, moi, je trouve que la démarche devrait être inverse, je ne sais pas comment pourquoi le CPAS, Service de Prévention, pourquoi crèches, pourquoi Entraide de Ghlin, comment cela se fait qu'elles sont entrées dans le circuit, moi, je considère que vous pourriez très bien le demander vous-même auprès de ces associations qui font tout un travail pour qu'elles puissent bénéficier...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va demander au Président si vous le voulez bien. M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : La Maison Saint-Paul est certainement une des associations avec lesquelles, on collabore le plus et tous les usagers de la Maison Saint-Paul qui font la demande pour participer à « l'Article 27 », participent au niveau de « l'Article 27 », s'ils ne sont pas repris, ici, dans les listes, ce n'est pas une liste limitative parce qu'on ne travaille pas avec associations, on travaille avec les usagers et ce sont les associations qui font la publicité au sein de leurs usagers, donc, la Maison Saint-Paul est tout à fait au courant du fonctionnement de « l'Article 27 » et ils ont accès à ces tickets « Article 27 » comme toutes les autres associations montoises, ce n'est pas parce qu'elle ne sont pas reprises ici, sur la liste, que nous ne collaborons pas.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Autant le préciser dans votre délibération alors ce que vous venez de dire. Ici, on a l'impression que c'est limitatif et cela veut dire qu'il n'y a que pour ceux-là, c'est ce que cela donne à la lecture.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : C'est très clair que ce n'est pas limitatif puisque même au niveau des syndicats, ils peuvent avoir accès aussi à « l'Article 27 », tout à fait.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ah bon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine peut-être ?

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Simplement, effectivement, on parle de bénéficiaires, donc, les bénéficiaires sont parfaitement au courant qu'ils peuvent s'adresser au CPAS, ce n'est pas via des ASBL mais via des personnes. Ces ASBL-là ont fait une demande particulière de gérer la demande eux-mêmes mais l'ensemble des bénéficiaires touchent l'ensemble des associations qui gèrent un public précarisé. Ce n'est pas limitatif, je vous rassure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

ADOPTE à l'unanimité

12^e Objet : 64-Ouvertures de classes maternelles dites "d'été" au 23 janvier 2017

ADOPTE à l'unanimité

13^e Objet : Coordination Accueil Temps Libre (ATL) : rapport d'activité 2015-16 et plan d'action annuel 2016-17

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais souligner le travail de qualité de la Coordination de l'Accueil du Temps Libre. Elle propose pour la 6^e édition, un guide très diversifié d'activités extrascolaires pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans. Depuis déjà 6 années avec l'aide de la Province du Hainaut, un Centre de Vacances est organisé en août pour des enfants porteurs de handicaps âgés de 3 à 15 ans, cette initiative permet non seulement à l'enfant de s'épanouir par des activités adaptées mais aussi contribuent à l'effacement des préjugés et à la valorisation des différences. Je souligne aussi le prix très modique, 5 euros par jour qui révèle la volonté de démocratisation de cette offre par la Ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Tout le monde est d'accord ? Ok.

ADOPTE à l'unanimité

14^e Objet : Coordination ATL: Mise en place du centre de vacances adapté 2017 :
Approbation de la convention de partenariat avec la Province de Hainaut

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de M. BONJEAN
Entrée de Mme DEFRISE = 40 présents

15^e Objet : Approbation du cahier des charges - marché en vue de l'actualisation du Plan communal de Mobilité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a déjà exprimé au niveau de la présentation du pré-diagnostic du Plan de Mobilité que rien n'est anodin et que ce cahier de charges ne l'est pas non plus et si celui-ci est bien piloté par la Région Wallonne, la Ville doit lui donner des orientations en fonction des objectifs poursuivis particulièrement au niveau des clauses techniques mais donc, par rapport à la philosophie, globalement, on est complètement en accord, donc, avoir un aspect multimodal, avoir une participation de la population dans toutes les phases de ce plan communal de mobilité, évidemment, cela fait tout à fait écho chez nous. L'application du PrinCiPE STOP, c'est-à-dire la priorité donnée d'abord aux piétons, ensuite aux cyclistes, puis aux personnes se déplaçant en transport en commun et puis seulement au transport individuel, c'est tout à fait quelque chose avec lequel on est d'accord. Maintenant, on n'a pas le sentiment que dans le détail des clauses techniques il y ait un respect de ces principes. Je vais reprendre par grande thématique pour essayer de développer mon point de

vue. Au niveau de tout ce qui est véhicule personnel, on demande que le bureau d'études identifie des zones 30 et des zones résidentielles pour essayer de répartir au niveau du territoire des priorités mais nous, on va vous demander de faire la démarche inverse. Pourquoi ? Parce que la grande majorité des riverains lorsqu'on les consulte, sont préoccupés par les vitesses excessives dans leur quartier. On doit répondre à des demandes répétées de mise en place de chicanes, de ralentisseurs, de radars préventifs et de mise en zone 30 également. Que ce soit en termes de sécurité que de bruit, la vitesse excessive en Ville et sur les petites voiries secondaires est un problème prioritaire auquel doit répondre ce plan communal de mobilité mais l'approche d'identifier les zones à passer en zone 30 est une erreur fondamentale. Il serait beaucoup plus pertinent d'identifier les axes, oui, il est acceptable et compréhensible de continuer à rouler à 50 km/h voire ponctuellement 70 km/h tant à Mons Centre au niveau de l'intramuros qui est déjà en zone 30, il y a beaucoup de petites voiries extramuros qu'on peut accepter de laisser à 50 km/h mais il faut aussi avoir cette démarche dans les rues du centre des villages et essayer de se dire qu'on va plutôt essayer d'aller vers une ville où la norme ce serait d'être une zone 30 et les exceptions seraient d'avoir des grandes voiries, des grands axes qui seraient identifiés pour être à 50 ou à 70 km/h, donc, on vous demande d'appliquer la procédure inverse et donc, demander à ce bureau d'études de faire de notre Ville, une ville où les habitants pourraient reprendre possession de leur espace public où il y aurait une vraie convivialité parce que c'est cela dans la philosophie qui est défendue mais qu'évidemment, on puisse continuer de pouvoir sur certains grands axes, rouler à des vitesses qui correspondent à la taille de la voirie. Par rapport à tout l'aspect mobilité automobile, je souhaite revenir aussi sur la tentation de l'extension du R5 parce que malgré vos déclarations visant à rassurer les habitants, cela reste une option qui est écrite dans le pré-diagnostic, donc, je tiens à vous mettre en garde contre toute tentation de construction d'autoroute ou l'élargissement de routes. Une étude avait été réalisée sur 60 sites à forte circulation dans le monde et elle démontre que lorsqu'on supprime certaines voies, certains tronçons, les bouchons loin de se renforcer disparaissent parce que le trafic moyen diminue, c'est un phénomène qui commence à être bien connu, c'est un phénomène d'évaporation du trafic, je ne trouve pas que le terme est super bien choisi mais en attendant, c'est un phénomène qui est constaté. A contrario, quand on élargit le nombre de voies, quand on rajoute, quand on prolonge des autoroutes, si un effet temporaire de réduction des bouchons est constaté, ceux-ci sont rapidement réduits à néant par l'effet d'appel vers ce mode de transport. Non seulement, on n'a rien résolu pour permettre aux citoyens de se déplacer efficacement mais on a mal investi puisque qu'avec ce budget investi à mauvais

escent, on aurait pu investir dans les transports en commun ou la mobilité douce. En matière d'intermodalité, il y a aussi pour moi, des choses à discuter et des choses à modifier dans ce cahier de charges. Il est important d'identifier les obstacles à l'intermodalité, cela, on est d'accord mais quel est l'objectif derrière cette intermodalité pour qu'une ville d'importance régionale comme Mons, l'intermodalité, c'est quoi ? C'est évidemment se rendre à la gare avec un moyen de transport pour aller vers une autre ville. C'est combiner bus et train ou vélo et train pour terminer ou commencer son itinéraire mais cela peut aussi être d'éviter d'être bloqué dans les embouteillages d'entrée de ville en laissant son véhicule dans les parkings de délestage. Si on essaye d'identifier les obstacles à ce type d'intermodalité, c'est facile, il suffit de regarder les choix budgétaires récents en termes de modalité, création de parking intramuros, suppression de bus gratuit. Dans ce cahier de charges, il s'agit d'envisager une évaluation des choix budgétaires et leur conséquence notamment en ce qui concerne l'intermodalité parce que pour commencer par sortir du tout à la voiture, on ne mettra pas tout le monde sur le vélo d'un coup ou dans les bus d'un coup mais si on peut le faire pour une partie du trajet, on ira dans le bon sens et on déduira l'usage de la voiture dans le centre et l'hyper-centre. Pour en rester avec la voiture, en matière de stationnement, il est écrit que les propositions du pré-diagnostic devront être consolidées dans le cadre de l'élaboration du plan communal de mobilité mais moi, je crains qu'on va être complètement bloqué dans des choix qui ont été faits avant toute évaluation objective des besoins pour atteindre l'objectif général qu'on s'est fixé. Si on veut vraiment faire la philosophie stop et donner la priorité au déplacement à pied, à vélo et en transport en commun, on ne doit pas rester dans cette logique de parking intramuros par contre, je n'ai évidemment pas de problème avec tout ce qui est place Shopping Minute, etc... cela, ce n'est pas cela que je vise, c'est vraiment cette philosophie d'investissement de 18 millions, je le rappelle, on en a déjà longuement parlé dans le budget mais de 18 millions dans des parkings en intramuros. En termes de transport en commun, pour tout ce qui est train, on évoque la nécessité de revaloriser les petites gares, etc... évidemment, on est tout à fait d'accord avec cela mais il s'agit également de réinsister sur le potentiel de la gare de Cuesmes qui est notamment citée dans un rapport de la SNCB comme une gare à très haut potentiel et c'est également pointé dans le cadre du rapport POLLEC, donc, je pense qu'il faut que cela soit clairement évoqué dans ce cahier de charges pour qu'aussi le potentiel de la gare de Cuesmes fasse l'objet d'une analyse de la part de ce bureau d'études. En matière de bus aussi, il faut étudier la possibilité de développer, d'intensifier fortement l'offre de bus dans un pourtour de 10 km autour du centre-ville tant des anciennes communes vers le centre mais également entre anciennes communes. Il faut

aussi envisager avec le TEC mais bon, cela, je pense que ce n'est pas tout à fait le cadre de ce plan mais l'opportunité d'avoir des bus moins polluants surtout en centre-ville par rapport à la qualité de l'air comme cela se fait également à Namur avec des bus hybrides zéro émission. En matière de cyclabilité, je ne vais faire que me répéter mais apparemment, c'est indispensable, si la philosophie du plan montre les meilleures intentions, un paragraphe concernant la mobilité cyclable a de quoi inquiéter. Ce volet doit être en cohérence avec mais ne peut pas remplacer un éventuel plan communal cyclable, donc, est-ce que tout ce volet-là sera en partie, on va se dire « on ne va pas trop creuser parce que ce sera dans un plan communal cyclable ? » Je trouve cette phrase plus qu'inquiétante, il aura fallu deux législatures pour un plan communal de mobilité, chaque fois que je vous propose de faire un plan d'actions pour le vélo, vous me renvoyez vers ce plan communal de mobilité et là, on apprend qu'en fait, que pour vous, l'outil pour travailler sur cet aspect de la mobilité, c'est un plan communal cyclable qui n'est pas au programme, pas budgété et même comme c'est écrit « éventuel ». Si on en revient sur les priorités de la philosophie du plan, c'est une aberration complète, si on veut une vraie réévaluation du partage de l'espace public, postposer des décisions en matière de cyclabilité, c'est tout comme nous dire qu'on n'en veut pas, donc, je vous demande donc, expressément de nous rassurer à ce sujet et d'éclaircir le cahier de charges pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce niveau-là par rapport à vos intentions par rapport aux politiques cyclables. Au niveau de l'aspect piéton, on a déjà évoqué à plusieurs reprises des problèmes de rupture d'itinéraire, de sentiers qu'on supprime, de passages à niveau qu'on ferme, du problème du Grand Large également, je pense qu'il faut vraiment attirer l'attention du bureau d'études sur cette problématique et sur les sentiers vraiment à identifier et notamment en s'appuyant sur des ASBL qui peuvent aider à faire ce travail comme les ASBL Sentiers.be, je pense que ce type d'ASBL doit éventuellement aussi être dans un comité de suivi pour que ces aspects soient largement pris en charge, cela c'est un aspect piéton général mais également pour tout l'aspect PMR, je pense que c'est indispensable d'avoir une vraie approche participative avec les associations de représentants des personnes à mobilité réduite pour que dès le diagnostic, il y ait bien une prise en compte de leurs intérêts. Ce plan reprend les différents types de mobilité, après, il travaille plutôt par aspect thématique et on aborde la mobilité scolaire et cela, je suis contente parce que voir qu'on veut vraiment un volet transversal auquel le bureau d'études devra consacrer du temps, c'est bien ce volet-là. J'en veux pour preuve l'absence d'embouteillage et la diminution du stationnement sauvage pendant les vacances scolaires et les week-ends, c'est bien la preuve que le cœur du problème de la mobilité à Mons, c'est la mobilité scolaire mais alors,

demander au bureau d'études de tenir compte des enquêtes faites à la Fucam, à la HELHa et à l'école de Saint-Joseph d'Hyon, cela me paraît un peu court, il faut absolument qu'on complète ces enquêtes par d'autres diagnostics ciblés autour de grosses écoles de l'entité notamment au lycée, à Saint-Stanislas, au Sacré-Cœur ou aux Ursulines dans lesquelles il y a aussi des vrais problèmes de mobilité, donc, cela au niveau de la phase I, il faut que cela fasse vraiment partie du diagnostic. En termes d'objectif, outre le travail par établissement, il faut aussi envisager surtout pour les écoles du centre, un travail à l'échelle de l'entité, on ne pourra pas aménager des déposes-minutes de grande taille autour de chaque établissement scolaire, idem pour les parkings pour les étudiants du supérieur d'autant que si cela résout des problèmes de stationnement, cela ne résout pas les problèmes d'embouteillage, faut donc penser les solutions de mobilité scolaires en amont sur le trajet domicile-école avec du délestage, des rangs accompagnés, des adultes accompagnant les enfants à vélo ou des adultes accompagnant les enfants dans les bus intramuros, il faut demander à ce qu'une approche soit faite à l'échelle de l'entité pour tout ce volet-là. Au niveau infrastructure, il y a déjà beaucoup d'investissements en cours ce qui pose évidemment problème comme nous l'avons évoqué maintes fois, le PCM aurait dû intervenir en amont avant la reconstruction de la gare pour mieux cerner les réels besoins en termes de multi-modalités avant la décision d'investir 18 millions pour des parkings intramuros avant de délocaliser la majorité des activités commerciales aux Grands Prés dont l'accès a été pensé quasi uniquement pour la voiture avec plus de 4000 places de parking gratuit. Au niveau infrastructure, dans ce cahier de charges, on propose 20 projets d'infrastructures qui devront être proposés mais il n'y a pas d'objectif clair lié à ces infrastructures, il faut ré-insister dans ce paragraphe pour que ces projets respectent la philosophie définie dans l'introduction, c'est-à-dire le principe stop, c'est-à-dire qu'il s'agit d'abord, d'investir pour les piétons puis pour les vélos puis pour les transports en commun et puis seulement pour la voiture. En termes de développement territorial, on demande dans ce cahier de charges de caractériser des sites à enjeux pas seulement d'identifier les zones et là, je vous demande qu'on n'identifie pas seulement les zones urbanisables et les ZACC dont le potentiel en termes de mobilité est intéressant mais surtout d'envisager d'exclure les sites qu'il faut éviter d'urbaniser par rapport à la mobilité du fait de leur localisation, donc, les sites qui seraient urbanisables théoriquement d'après le plan de secteur mais qui, par leur localisation, ne permettent pas vraiment d'avoir une gestion durable des déplacements, il faut les exclure. Il faut aussi identifier les sites qu'il faut absolument requalifier, donc, tous les sites à réaménager, les zones urbaines déprisées et aussi les zones à densifier dans le tissu pavillonnaire existant dont l'urbanisation sous forme de quartier de maisons 4 façades qui est

un héritage des années 70-80 doit être réadapté aux besoins et aux enjeux d'aujourd'hui, donc, cela, c'est important aussi qu'il soit identifié et pas seulement se dire « Ah, on va encore urbaniser davantage », je pense qu'avoir un plan communal de mobilité qui répond à des objectifs de développement durable et qui dit, il faut urbaniser, c'est quand même un peu paradoxal. Ce travail doit être réalisé en collaboration aussi, pour moi, cela me paraît essentiel avec l'Observatoire de l'Habitat dont nous attendons d'ailleurs toujours une feuille de route et un petit peu plus de précisions. En termes de participation citoyenne, donc, il est bien mis au départ, qu'on veut faire de la participation citoyenne dans les phases du projet, donc, on voit que dans la phase de rédaction, il y a rencontre avec les acteurs privilégiés afin de connaître leur diagnostic. Il y a une consultation des associations sectorielles mais on ne les précise pas, donc, là, je pense que c'est important de préciser quel type d'associations sectorielles on veut viser, donc, éventuellement, c'est peut-être au soumissionnaire de les identifier mais des suggestions peuvent être néanmoins être faites, est-ce que c'est justement tout ce qui est associations PMR, sentiers, associations cyclistes, associations de navetteurs, ce n'est pas très clair. Se contenter de faire une enquête publique à la fin de la rédaction du plan, ce n'est pas cela qui va faire avancer la participation parce que ce n'est que là finalement que le grand public est consulté. On sait tous que le plan n'est plus alors modifiable qu'à la marge, je vous demande expressément qu'une participation citoyenne soit prévue en amont au moment du diagnostic, au moment de la phase I et de la phase II et que les modalités de celles-ci soient proposées par le bureau d'études pour être en adéquation avec les particularités locales. Ces bureaux d'études peuvent proposer des techniques de participation citoyenne novatrice, c'est leur métier, ils savent le faire, on peut leur demander. Il est nécessaire d'informer et de consulter également le Conseil Communal dès la phase I, donc, on en a déjà discuté un tout petit peu en commission, je pense que d'avoir une « toutes commissions » après la phase I ou éventuellement avoir une participation au sein du comité de suivi, cela permettra d'avoir une meilleure acceptation pour tous de ce plan communal. Malgré tout, vu le timing, c'est même particulièrement indispensable, si on voit 3 mois pour désigner le bureau d'études, 18 mois pour réaliser le plan puis faire l'enquête publique, ce sera à la prochaine majorité de lancer la mise en œuvre de ce plan, c'est donc indispensable que tous les acteurs et également que tous les Conseillers communaux, tous les partis puissent avoir été correctement informés et puis correctement participer à la réalisation de ce plan. Et maintenant, pour terminer, en termes d'objectifs et d'évaluation, on vous demande absolument d'être en cohérence avec les autres objectifs et d'autres engagements que vous avez pris notamment au niveau de la Convention des Maires, vous avez pris un objectif de réduire les émissions de CO² et des objectifs

également de transfert modaux, d'arriver à 5 % de part modale cyclable, on en est très loin. Il n'y a également pas d'obligation de résultats par rapport à cela, donc, il est écrit que cela ne doit être que l'expression d'une ambition et d'une intention, je trouve cela quand même un peu facile en termes de pouvoir public, de se dire « Ah, on n'a pas d'obligation de résultats par rapport à notre plan communal », je trouve cela un peu limite et pour en terminer avec cela, par rapport à la Convention des Maires, c'est important de définir des objectifs chiffrés en termes de transfert modal parce que c'est chiffrer la part de ces citoyens qui vont vraiment changer leur moyen de transport. Je ne sais pas qui a vu ici, le film « Demain », mon collègue avait fait une brillante intervention à ce sujet il y a de cela un an, on citait la ville de Copenhague qui s'est fixée elle comme objectif pour 2025 d'atteindre 75 % des citoyens qui abandonnent la voiture, ils sont actuellement à 25 % en transport en commun, autour de 25 % à vélo et 20 % en transport en commun et le reste en voiture et donc, ils se sont fixés comme objectif qu'il n'y a aurait plus que 25 % des citoyens qui rouleraient en voiture mais nous, on est à deux milles lieux de cela mais donc, il faut malgré tout se dire « on va se fixer des objectifs chiffrés et on va essayer de les atteindre », je pense qu'en termes de responsabilité politique, c'est le minimum, il ne suffit pas de dire, on a des intentions, on exprime des ambitions sans se dire, on s'engage à atteindre ceux-ci. Voilà, j'en resterais là. Merci pour votre patience.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement aujourd'hui, on nous demande donc, de désigner l'auteur de projet chargé de l'actualisation du plan communal de mobilité. Vous vous souvenez tous dans le cadre de ce Conseil Communal et au sein de ce Conseil Communal, il y avait déjà le 30 mai 2016, l'approbation du pré-diagnostic et donc, ce marché mené conjointement tendant à ce que l'auteur de projet nous amène à deux ou trois réflexions. Effectivement, on l'attendait depuis un certain temps cet outil de planification d'une mobilité durable avec comme objectif en matière d'accessibilité, de mobilité, il est évident que c'était de valoriser les modes de déplacement durables. Renforcer le transport modal et les transferts modaux. En matière de sécurité routière, améliorer tout ce qu'on peut faire et en matière de qualité de vie, également, se donner les moyens. Ici, outre, la phase de pré-diagnostic, définissons les objectifs, des plans d'actions, on a pu lire tout le volet piéton, cyclable, transport en commun, l'objet de notre intervention aujourd'hui soir, il sera court et bref, c'est de constater combien au centre-ville, nous avons des problèmes de mobilité scolaire et la mobilité scolaire, c'est 180 jours par an et donc, simplement, l'objet de cette interpellation, c'est de bien attirer l'attention du Collège sur le fait que contrairement à certaines idées

reçues, dans le centre-ville, ce n'est pas un problème de mobilité, c'est un problème de transport scolaire et que si on comprend cela, je crois qu'il y a beaucoup de choses et de conséquences positives qui vont en découler. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce sont des problèmes de calendrier, j'essaye de comprendre comment l'Echevin va organiser le calendrier à la fois du Plan Communal de Mobilité qui a été voté en 2001 puisqu'il nous dit et j'ai lu cela dans la presse aujourd'hui, à ce jour, le Plan de Mobilité 2001, il y a 75 % du Plan qui a déjà été réalisé et il nous dit aussi en même temps, que le solde, les 25 % qui restent, vont être terminés fin 2018, cela, c'est la première question, j'essaye de comprendre comment peut-il réaliser aussi vite, donc, le solde qui est à faire, c'est 25 % qui restent, c'est-à-dire en 1 an ½ alors que pour les 75 %, il a mis plus de 16 ans, donc, cela, ça m'interpelle, donc, je me demande bien si ces prévisions ne sont pas erronées et c'est encore une fois lancer quelque chose, un peu n'importe quoi pour dire « on va terminer fin 2018 » parce que c'est la période électorale alors que ce sera peut-être 2020, ça, c'est la première question que je désire lui poser et la même chose dans l'autre sens, il nous annonce aussi qu'il a lancé, je suppose que c'était sa volonté au début de la législature, donc, de faire un nouveau Plan Communal de Mobilité, il n'a réussi tout d'abord à le commencer qu'en 2014, il aurait pu le commencer en 2013 et puis ici, on sait déjà avec les fameux 18 mois qui sont prévus dans ce que nous allons voter aujourd'hui, nous savons déjà que ce sera minimum milieu 2019, alors, je ne sais pas si ce sera son successeur qui va continuer mais là aussi, on nous lance des chiffres, on nous lance des calendriers mais qui ne tiennent pas, alors, je voudrais avoir des réponses sur ces calendriers. Le deuxième calendrier, cela a mis plus de 7 ans, même 8 ans pour pouvoir réaliser ce nouveau Plan Communal de Mobilité alors que celui qui a été voté en 2001, décidé en 2001, à ce jour, il n'est acquis qu'à 75 % mais on nous annonce que dans 1 an ½, il sera terminé, alors, moi en matière de calendrier, je m'y perds, je voudrais avoir des réponses claires et précises sur les calendriers de ces deux plans de mobilité à réaliser ou à terminer par l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas répondre à toutes les questions qui ont été posées par Mme MARNEFFE, tout simplement parce qu'il faut savoir que ce cahier des charges concernant le Plan Communal de Mobilité est un cahier des charges qui peut être modifié au cours de l'évolution de ce dossier quand le bureau d'études aura été désigné, il peut être amendé continuellement, d'ailleurs, on souhaite déjà demander, en tout cas, une consultation populaire non pas uniquement dans la deuxième phase comme l'oblige

la Région Wallonne mais bien déjà à la première phase, lors du diagnostic et de l'état des lieux. Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit parce que tout ce que vous avez dit aurait dû d'abord, je trouve être posé en séance de la commission où là, on aurait pu quand même travailler un peu plus mais je tiens quand même à préciser certaines choses, c'est que lorsqu'on a établi le pré-diagnostic, toutes les parties ont été invitées, qu'elles soient PMR, que ce soit la Police, que ce soit le TEC, que ce soit la SNCB, que ce soit le GRACQ, que ce soit Provélo, toutes les parties ont été invitées et elles ont pu toutes dire à un moment donné, leur priorité, c'est d'ailleurs ce qui s'est passé et cela a été acté. Le cahier des charges, je le rappelle, c'est un cahier des charges dont le canevas est imposé par la Région Wallonne. Pourquoi ? Parce que c'est la Région Wallonne d'abord, comme vous le savez, qui le finance et en plus, elle veut avoir un canevas qui puisse être, je dirais, reproduit dans l'ensemble des communes et grandes villes de la Région Wallonne de manière à avoir une certaine cohérence lorsqu'on réactualise dans les différentes grandes villes, un Plan Communal de Mobilité, donc, nous, on arrive avec un cahier des charges dont la structure est déjà là et elle doit être adaptée en fonction des besoins qui existent sur le territoire du Grand Mons, c'est ce qui a été fait et donc, quand vous relevez, par exemple, je vais prendre un exemple, quand vous parlez par exemple, du plan cyclable, le plan cyclable n'est pas une obligation de l'intégrer dans le Plan Communal de Mobilité, c'est un Plan Communal Cyclable qui est bien à part et qui peut être fait par la suite, donc, l'un n'empêche pas l'autre et en tout cas le Plan Communal de Mobilité n'empêchera pas de faire un plan cyclable, c'est totalement deux choses totalement différentes. La consultation populaire, je vous l'ai dit, on va la faire directement lors de la première phase et lors de la deuxième phase et là, je serai même très attentif en tout cas, aux souhaits de la population montoise parce qu'à vous entendre, on devrait extraire de toutes les communes et principalement de l'intramuros de Mons, les voitures, je ne suis pas persuadé que ce soit une volonté de la part des citoyens, et en tout cas, des riverains qui habitent dans ces zones-là. En ce qui concerne M. HAMBYE, là, je suis tout à fait d'accord et là, Madame MARNEFFE l'a dit aussi, c'est le Plan Communal, donc, la réactualisation du Plan Communal doit absolument tenir compte de la mobilité dans le secteur scolaire, c'est primordial, c'est d'ailleurs pour cela, qu'il y a un article dans le cahier des charges qui est spécifique pour la mobilité scolaire et là, je tiens aussi à insister c'est qu'elle va se reposer sur des études qui ont déjà été portées par certaines écoles mais tout est ouvert, donc, s'il y a maintenant une autre école qui a envie qu'on analyse sa mobilité, je pense à HELHa, je pense à l'U-Mons, enfin, toutes les écoles, cela va être intégré automatiquement dans l'étude. M. TONDREAU, je reviens concernant l'article parce que je l'ai sous les yeux, là, sincèrement,

je ne vous suis absolument pas parce que vous mélangez en fait les 10 mesures qui ont été prises en termes de mobilité par le Collège et qui ont été soumises au Conseil Communal et un Plan Communal de Mobilité. Les 10 mesures qui ont été prises par le Collège étaient des mesures qui ont été pensées par le Service Mobilité et qui ont été approuvées par le Collège de manière à pouvoir améliorer dans l'urgence mais avec une réflexion approfondie parce que je vois tout de suite après qu'on pourrait me reprocher qu'on a fait cela dans l'urgence, 10 mesures qui ont été prises et là, dedans, on a les achats-minutes, on a le parc horodateurs qui doit d'être remplacé, on a le développement des pistes cyclables, on a l'adaptation de la taxation forfaitaire de 15 euros à 25 euros et donc, cela, ce sont bien les 10 mesures qui ont été prises par le Collège et non pas le Plan Communal de Mobilité et donc, quand on prend ces mesures-là, ces 10 mesures-là, en effet, actuellement, 75 % ont été rencontrés maintenant. Où il y a encore un problème, c'est concernant le park-and-ride où là, nous sommes tout à fait d'accord. Le park-and-ride qui avait été envisagé lors de Mons 2015 qui se trouve au niveau du Grand Large ne rencontre pas toutes nos attentes et cela, c'est tout à fait vrai et c'est d'ailleurs pour cela que la semaine dernière, au niveau du Collège, nous n'avons pas décidé d'appuyer la demande formulée par le TEC et la Région Wallonne afin de désigner une entreprise extérieure afin qu'elle puisse réaliser un audit sur les possibilités d'organiser et de manière optimale, un park-and-ride et donc, c'est vraiment cela pour l'instant dans les 10 mesures qui ont été prises au niveau du Collège où là, on n'a toujours pas trouvé de solution optimale mais nous avons quand même un park-and-ride, nous en avons d'autres, nous avons aussi le Lotto Mons Expo mais c'est vrai qu'ils ne sont pas empruntés de manière assez importante par la population et donc, vous mélangez donc, là, Plan Communal de Mobilité avec les 10 mesures que le Collège a prises et donc, c'est vrai que la réactualisation a été initiée en 2014, ensuite, vous savez qu'il y a eu Mons 2015 où là, tout le Service Mobilité a dû être, je dirais, mobilisé pour essayer de ne pas rater Mons 2015 et cela a d'ailleurs été une réussite en termes de mobilité puisqu'il n'y a eu aucun problème contrairement à d'autres grandes villes comme par exemple, Marseille où là, il y a eu d'énormes problèmes de mobilité, nous n'avons pas rencontré ces problèmes de mobilité au niveau de Mons 2015. La mobilité concernant le Plan Communal de Mobilité, le Service Mobilité a donc, été un tout petit peu freiné dans son élan de réactualisation du Plan Communal de Mobilité puisqu'on a dû s'attarder principalement sur la mobilité concernant Mons 2015. Maintenant, il faut savoir aussi que la Région Wallonne a inscrit à son budget le Plan Communal de Mobilité, donc, le budget pour le Plan Communal de Mobilité uniquement en 2016, donc, de toute manière, on n'aurait pas pu aller beaucoup plus vite que ce qu'on a fait maintenant. Les budgets que la

Région Wallonne a mis, vous savez qu'on ne peut pas dépasser 200.000 euros, de mémoire, on a estimé, nous, d'inscrire 92.000 euros et avec une recette de mémoire aussi de 62.000 euros qui vont être versés par la Région Wallonne dans le cadre justement de ce Plan Communal de Mobilité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame puis Monsieur.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Plusieurs choses en réaction aux réponses de l'Echevin. Au niveau des commissions, je partage un tout petit peu votre constat, effectivement, c'est compliqué, je trouve, de faire une commission sereine sur toutes vos thématiques étant donné que la commission intervient le mercredi et qu'en général, on ne programme pas d'aller voir les dossiers plus tôt parce que soit, ils ne sont pas encore là, soit si on veut avoir tout, on est obligé d'aller plus tard dans la semaine et donc, forcément, on a tendance à aller plus tard dans la semaine et donc, le mercredi, on n'a pas eu le temps d'approfondir surtout si le dossier est conséquent, donc, c'est vrai, en commission, moi, je n'ai pas eu le temps d'approfondir correctement et de poser certains aspects plus techniques que j'aurais pu poser en commission et donc, je pense quand même qu'on essaye de faire, ici, un débat sereinement et je pense que si on parvient à faire un débat de qualité, je pense que cela peut être tout aussi constructif que le travail qu'on peut faire en commission. Par rapport au cahier de charges, je suis tout à fait d'accord par rapport au fait que c'est un canevas standard de la Région Wallonne et cela, je ne discute pas sur les aspects standards, sur les volets proposés par la Région Wallonne, c'est plus au niveau de certaines orientations, certains sujets qui sont évoqués où là, j'ai essayé d'émettre des suggestions. Au niveau de la consultation populaire, je suis vraiment très contente d'entendre que vous voulez faire une consultation populaire en amont, je pense que c'est vraiment indispensable parce que pour qu'un plan de mobilité fonctionne et surtout qu'on puisse atteindre les objectifs fixés, première chose, il faut que la population se l'approprie et donc, je suis très satisfaite par rapport à cet élément qui ne transparait pas très clairement, je trouve, dans le cahier de charges, peut-être clarifier les choses.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : L'obligation, c'est uniquement dans la deuxième phase, l'obligation imposée par la Région Wallonne et ici, on va le faire lors de la première phase et de la deuxième phase.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je regarderais avec vous pour voir où cela se trouve dans le cahier de charges parce que je ne l'ai pas vu. Par rapport, au Plan Communal Cyclable, ce n'est toujours quand même pas très clair, donc, quelles sont vos intentions ? Est-ce que vous voulez quand même déjà aller loin au niveau du Plan Communal de Mobilité

pour qu'en termes de gestion de l'espace public, on intègre cet aspect-là comme tous les autres aspects et qu'on puisse avoir une approche transversale où est-ce que cela va être délégué dans un plan éventuel cyclable, je sais que c'est optionnel mais j'aimerais bien savoir quelles sont vos intentions par rapport à cela ? Pour ce qui est d'exclure les voitures du centre-ville, je pense que là, vous déformez mes propos et je préfère un peu reclarifier les choses, je pense qu'il faut réduire le trafic vers le centre-ville parce que si toutes les voiries qui mènent vers le centre-ville, il n'y a pas un certain délestage, on va vers une congestion continue et qui va s'accroître, avoir des embouteillages continus et qui vont également bloquer les bus parce que sur certains tronçons, les bus n'ont pas de site propre et donc, on va vers un problème qui ne va pas se résoudre, donc, faire des parkings intramuros comme c'est prévu dans le budget, c'est faire du centre-ville, un aspirateur à voitures et cela ne va pas résoudre le problème d'embouteillage, donc, clairement, il faut aller vers d'autres solutions, vers des questions d'intermodalité, si on veut un délestage avec des parkings gratuits, il ne faut pas aller vers des parkings même payants en centre-ville parce que cela continue d'attirer et par ailleurs, il faut vraiment travailler aussi sur toute la question du stationnement sauvage parce que sinon, on voit dans le quartier des universités, malgré les interventions policières, on continue à avoir du stationnement sauvage. J'entends votre volonté de faire un diagnostic sur le park-and-ride mais je crois qu'il n'y a pas de diagnostic à avoir tant qu'on continue à accepter ce stationnement en centre-ville massif et bien le park-and-ride ne fonctionnera pas, il faut contraindre une partie du trafic et pas tout parce qu'effectivement, il y aura toujours du trafic en centre-ville pour les livraisons, pour certains riverains, pour des personnes à mobilité réduite, pour des personnes qui n'ont pas d'autres options que de se déplacer comme cela mais il faut équilibrer les choses en termes d'intermodalité et encore une certaine circulation en centre-ville mais plus réduite. Pour terminer, vous n'avez pas répondu par rapport à la volonté d'avoir des objectifs chiffrés et d'intégrer tout ce qui est objectif de POLLEC dans ce Plan Communal de Mobilité. Quand on aura des objectifs chiffrés en termes de part modale, en termes d'où on oriente le trafic, etc... on saura vos intentions et c'est là qu'on verra si c'est faisable ou non, si cela tient la route et donc, tant qu'on n'a pas des objectifs chiffrés, moi, je pense que ce Plan Communal de Mobilité, cela n'a pas de sens. Le transfert modal, moi, je pense que c'est un point crucial pour dire, voilà, notre engagement, nous, en tant que Ville, ce qu'on veut dans notre mobilité en tant que Ville, c'est comme le fait Copenhague, c'est chiffré, c'est qu'est-ce qu'on veut comme type de moyen de transport, comment est-ce qu'on veut évoluer vers une mobilité durable. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : En fait, c'est le rôle du bureau d'études aussi de venir avec des chiffres, nous on leur donne tous les éléments qui sont en notre possession que ce soit des statistiques et autres et c'est le bureau d'études qui va devoir venir avec des propositions, avec des objectifs à atteindre, ce n'est pas à nous à le faire ou alors, on ne désigne pas de bureau d'études, on le fait nous-mêmes avec les services en interne mais ce n'est pas le but de ce Plan Communal de Mobilité. L'objectif de ce Plan Communal de Mobilité, de l'auteur du bureau d'études qui sera désigné sera justement de nous orienter et de nous donner des chiffres sur la part modale à faire, c'est à lui à le faire, ce n'est pas à nous.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne partage pas ce point de vue mais bon, ce n'est pas grave.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Deux secondes mais la réaction de M. l'Echevin prouve bien qu'en fait puisque j'ai découvert cela à travers la presse aujourd'hui, que sa communication qu'il a voulu faire là-dessus, ne paraît pas extrêmement visible puisque moi-même, simple citoyen, vous m'avez fait des corrections, donc, cela veut dire qu'il faudrait que votre communication soit meilleure vis-à-vis du citoyen, qu'on puisse bien comprendre tout ce que vous voulez faire en matière de plan de mobilité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Tout à fait mais je ne peux pas faire l'article à la place...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, c'est un compliment, il vous propose de vous améliorer. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas être trop long puisque Madame MARNEFFE a déjà dit énormément de choses, par contre, j'ai été surpris, c'est que vous prévoyez une étude sur les park-and-ride mais vous avez supprimé celle sur les parkings dans le budget, il y avait une étude qui était prévue sur les parkings, de savoir les emplacements et aussi le fait si on les privatisait ou pas, donc, c'est une étude plus globale et là, vous avez supprimé cet aspect-là, alors qu'ici, vous parlez d'une étude sur les park-and-ride, il y avait pourtant une logique de mener une étude identique et globale d'à la fois regarder les park-and-ride, les parkings en centre-ville parce que comme l'a dit, Mme MARNEFFE, c'est vrai que le but, ce n'est pas de faire venir les voitures en Ville mais pour empêcher que les voitures viennent en Ville, l'emplacement des parkings est fondamental pour pouvoir déterminer finalement le sens et au niveau de la mobilité, premier aspect. Deuxième élément, c'est en ce qui concerne l'étude, ici, qui est confiée pour être bien précis puisqu'on a un pré-diagnostic, cela veut dire qu'ici, on aura uniquement une phase de

diagnostic et le plan en tant que tel ou alors est-ce qu'il y aura encore un repassage par un autre soumissionnaire pour le Plan de Mobilité en tant que tel, donc, je vous pose juste la question sur le déroulement des opérations en la matière. Enfin, troisième aspect, vous avez indiqué quelque chose de particulier, c'est que finalement, c'est Mons 2015 qui nous a ralenti dans notre Plan de Mobilité, si j'ai bien compris puisque vous dites « les Services de la Mobilité étaient totalement dédiés à Mons 2015 », donc, finalement, on a été tributaire de cet aspect-là mais pour être positif, est-ce que des résultats spécifiques de Mons 2015 ont été récoltés par le service en vue justement de faire face à d'autres événements que la Ville veut organiser, on a parlé de la biennale, on en reparlera certainement plus tard, peut-être d'autres événements d'ampleur comme des commémorations par exemple ou d'autres auxquels on ne pense peut-être pas maintenant mais est-ce que dans ce Plan de Mobilité, on considérera la mobilité en tant que telle mais aussi, je dirais, des plans de délestage en cas d'événements selon un afflux spécifique, par exemple, le Doudou d'ailleurs, est un événement particulier mais récurrent qui devrait à notre sens, être intégré au niveau du Plan de Mobilité. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Ok. Vous voulez encore répondre ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : En ce qui concerne les park-and-ride, l'audit qui va être fait pour voir où est l'emplacement idéal pour notre Ville, c'était une suggestion de la part du TEC qui a obtenu un crédit au niveau de la Région Wallonne et donc, ils nous ont demandé si on était intéressé par cette étude-là et donc, nous avons répondu positivement au niveau du Collège et vous faites allusion à la suppression de l'audit concernant les parkings, ce n'est pas tout à fait cela parce que la suppression, ce n'était pas une suppression, c'était en fait une annulation du marché puisqu'il n'avait pas rempli toutes les missions mais je ne vais pas encore revenir là-dessus. En ce qui concerne les phases, donc, il y a le pré-diagnostic qui sert à réaliser le diagnostic, qui va être fait par le bureau d'études qui recevra le marché. La première phase sera le diagnostic, la deuxième phase sera les objectifs à atteindre et la troisième phase sera la réalisation et donc, toutes ces phases-là, vont évidemment à chaque fois être discutées au niveau du Collège et du Conseil Communal. Concernant le Service Mobilité, je n'ai pas dit que le Service Mobilité n'avait fait que du travail pendant Mons 2015 concernant Mons 2015, ce n'est pas tout à fait cela, c'est un raccourci que vous prenez-là, j'ai dit simplement que de toute manière, on n'aurait pas pu aller beaucoup plus vite puisque le budget au niveau de la Région Wallonne était inscrit en 2016 mais que l'on aurait peut-être pu aller un tout petit peu plus vite dans le pré-diagnostic mais cela n'aurait pas fait avancer plus rapidement ce Plan Communal de Mobilité pour lequel, de toute manière, maintenant, comme

Mme MARNEFFE, l'a dit, le bureau d'études va prendre 18 mois pour le réaliser, nous rendre les conclusions et puis après, ce sera probablement la mandature suivante qui prendra décision pour les réalisations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme c'est la deuxième fois, soyez bref, allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement pour les parkings, le retrait que vous avez exposé, ce n'était pas cette étude-là, il y avait un budget extraordinaire normalement qui était prévu pour étudier les parkings et ce que vous évoquez, le retrait qui a eu lieu, c'était le maître d'œuvre en fait qu'on devait choisir pour le parking Messines ou quelque chose de ce type-là mais en tout cas, l'étude parking en tant que telle, le budget a été totalement supprimé au niveau du budget extraordinaire, donc, il nous manque selon nous, un bout. Deuxième élément, lorsque vous évoquez la mise en œuvre et les budgets, encore une fois, moi, je pense qu'on avait quand même déjà évoqué au préalable, ce n'était pas le discours qui avait été tenu de dire « la Région ne libère pas les crédits », à l'époque, on nous a dit « c'est en cours, cela avance » et bon, finalement, on se rend compte que c'est la prochaine législature qui devra assumer ce plan de mobilité, néanmoins, c'est quand même 6 ans perdu en la matière mais encore une fois, pour être positif, ce qui est assez surprenant, c'est de se dire qu'on prend toute une série de mesures de mobilité sans attendre finalement cette étude et là, on verra lorsque l'étude sera là, si on ne devra pas revenir sur des décisions qui ont été prises en la matière mais donc, sur l'étude parking encore une fois, le crédit a été supprimé au budget extraordinaire sauf si vous nous sortez la ligne maintenant et là, c'est vraiment préoccupant parce que les parkings sont un élément fondamental de la mobilité, je sais que depuis le début, c'est un point de divergence que nous avons, vous faites un plan de mobilité d'un côté, le stationnement de l'autre mais franchement, la manière dont vous allez vous stationner, les outils qu'on met à votre disposition pour vous stationner sont des éléments fondamentaux bien évidemment dans la mobilité et la manière dont la mobilité est organisée, donc, nous vous le redemandons, de réintégrer lors de la prochaine modification budgétaire, le crédit nécessaire pour faire cette étude en matière de parking qui sera complémentaire au plan de mobilité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous.

L'Assemblée passe au vote

PTB : Abstention – ECOLO : Abstention – MR : Abstention – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 31 voix et 9 Abstentions

ADOPTE

16^e Objet : Maternité commerciale - rue de la Chaussée 54. Approbation des conditions d'achat et du projet d'acte

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je regrette mais je vais devoir de nouveau demander la remise de ce point et en même temps, ce sera pour aider la Ville. Pourquoi ? J'ai quand même relu ce dossier et puis, j'ai constaté qu'en fait, qu'est-ce qu'on nous présente aujourd'hui, on nous présente aujourd'hui, le projet d'acte de vente réalisé par le Notaire du vendeur. Moi, j'ai été lire ce projet d'acte de vente et qu'est-ce que j'ai constaté dans cette lecture, qu'il y avait des conditions particulières spéciales et nouvelles qui disaient notamment ceci et je vais relire exactement ces conditions particulières, qu'on dit d'ailleurs qu'elles sont convenues entre parties, je ne sais pas très bien de quelles parties, on parle mais on dit surtout ceci qui est actuellement un procès qui existe entre le vendeur et l'ancien locataire, que ce procès est en cours, qu'il y a une expertise qui est faite mais surtout, on dit ceci « que le bien vendu, il est vendu y compris toutes ses dégradations, vices ou toute autre détérioration quelle qu'en soit, affectant l'immeuble, faits de mérule inclus », cela veut dire que dans cet immeuble qui est vendu, donc, qui est acheté par la Ville, il y aurait de la mérule, alors, il faut quand même savoir, tous les professionnels vous diront qu'en matière de mérule, on peut très bien avoir cet immeuble qui croule demain, donc, cela veut dire qu'il y a une nécessité avant de se lancer, de faire cette acquisition d'immeuble, qu'on vérifie exactement l'état de cette mérule, donc, il faudrait que nous demandions une expertise auprès d'un spécialiste pour vérifier exactement l'état de cet immeuble à cause de cette mérule, vérifier à cause de cette mérule qu'elle est la dévaluation de l'immeuble conséquente parce que cette mérule n'avait jamais été annoncée bien sûr, ni par le vendeur ni par l'agent immobilier du vendeur, que cela n'a été vérifié et vu par personne d'autre à part la vérification qu'on fait aujourd'hui, donc, je regrette beaucoup que vos services n'avaient pas remarqué cette chose-là, si l'expertise dit qu'il y a une dévaluation conséquente, qu'il y ait une renégociation du prix de vente au bénéfice bien sûr de la Ville si vraiment elle veut acheter cet immeuble, je ne reviendrai pas sur l'idée que j'ai de faire des maternités commerciales qui resteront toujours une utopie idéologique, donc, moi, je demande qu'il y ait une remise de ce point, simplement pour aller vérifier en demandant qu'il y a une expertise qui soit faite de cet immeuble puisqu'on nous annonce la mérule dans ce projet d'acte réalisé par le notaire du vendeur et qui dit « il y a de la mérule », donc, débrouillez-vous, ça, je regrette beaucoup mais normalement, on ne peut

pas se permettre de mettre en vente un immeuble sans signaler ce fait, d'autant plus qu'actuellement, on n'a pas encore réalisé de convention de vente, il n'y a ni convention de vente ni compromis de vente puisqu'ici, on est passé directement du fait de « l'accord de la Ville » sur le prix pour demander l'acte de vente, donc, je vous demande, bien sûr, de reporter ce point et qu'on demande l'expertise de ce bâtiment à charge, bien sûr du vendeur parce que c'est une obligation du vendeur et que cette expertise soit faite par un expert désigné de commun accord par les parties et qui est spécialiste dans ce genre de domaine. C'est quelque chose qu'on rencontre régulièrement, les professionnels vous le diront.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne prends pas position, nous allons clarifier ce point. Il y a d'autres commentaires à faire mais comme l'Echevin est souffrant, c'est un peu difficile, donc, je suggère de le reporter et de revenir à la prochaine séance avec les explications à cet égard.

REMIS.

17^e Objet : Place du Parc - Vente d'une partie de terrain rue du Cerf Blanc

ADOPTE à l'unanimité

18^e Objet : Maternité commerciale - accord acte d'acquisition rue de la Chaussée 26.28

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, la même chose, je regrette beaucoup mais je vais devoir peut aller plus régulièrement auprès de votre Echevin qui est chargé de ce genre de choses et lui faire remarquer quand même qu'il lise quand même bien les projets d'acte de vente qu'on lui présente et je lis le projet d'acte de vente présenté pour l'autre, donc, pour ici, le bâtiment rue de la Chaussée 26-28, qu'est-ce que je lis ? « La partie acquéreuse, c'est-à-dire la Ville déclare être parfaitement informée du mauvais état de l'immeuble, ceci n'est pas une clause de style, elle déclare également être au courant qu'il y a de la mэрule et qu'il s'interdit à se retourner contre la partie venderesse », moi, je redemande là aussi exactement la même chose que pour l'immeuble précédent, le point 16, que là aussi, je suis effrayé de voir cela, il y a une sorte de légèreté, de naïveté, d'amateurisme de la part de l'Administration concernée au niveau de la Ville spécialement de la Régie Foncière pour ne pas avoir vu cela et ne pas avoir signalé ce genre de choses, ici, tout de suite, pour dire « écoutez dans le projet d'acte qui est présenté par le notaire du vendeur, il n'y a pas cette possibilité de remarques à faire », là aussi, je demande qu'il y ait une expertise qui soit faite pour pouvoir vérifier s'il y a vraiment de la mэрule, à première vue, oui puisqu'on nous dit

que c'est une condition de la vente, conditions particulières, qu'il y a de la mэрule, cela veut dire, je rappelle, l'immeuble pourrait crouler dans deux ans, vous auriez acheté du vent et donc, je demande aussi qu'il y ait une expertise et une renégociation du prix, bien sûr, à l'avantage de la Ville, donc, une diminution du prix conséquente en fonction du résultat de cette expertise et que l'expertise bien sûr soit faite à charge du vendeur, ce qui est une obligation tout à fait légale, la mэрule, c'est considéré comme un cas qui fait en sorte que cela est considéré comme une tromperie, ce n'est pas vraiment considéré comme un vice caché. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, on revient et on va vérifier s'il y a mэрule ou pas mэрule.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, pour ne pas faire perdre de temps puisque le dossier est reporté, est-ce que la prochaine fois, on pourrait recevoir le rapport complet de l'expertise parce qu'on a qu'un passage de l'expertise par sur l'ensemble du projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr, cela ne pose pas de problème.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est gentil, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je fais une remarque. On y reviendra parce que je préfère que l'Echevin soit là mais il va sans dire que les bâtiments qu'on est en train d'acquérir sont dans un état pitoyable, laissez-moi, 30 secondes, donc, on verra s'il y a mэрule ou pas mэрule mais même s'il y a mэрule, si on veut à un moment donné, il faut en tenir compte dans les prix mais il faudra trouver une solution, je veux dire, on ne pas laisser à la rue de la Chaussée, ces bâtiments dépérir comme ils sont là, vous comprenez, donc, à un moment donné, il faut trouver un optimum mais c'est clair qu'on n'est pas en train d'acheter des bâtiments nickel qui vont permettre à peu de frais de pouvoir être rénovés, ce sont des bâtiments dans un sale état et malheureusement, les prix qui sont proposés, sont exorbitants, ils sont analysés par les experts-géomètres, le notaire ou bien l'enregistrement mais voilà, à partir de là, il va falloir quand même franchir le pas.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce n'est pas cela que je discute, ce que j'essaye, c'est de vous faire gagner de l'argent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, je n'en doute pas, la fois passée, vous disiez qu'on achetait que chez MAROTTA, j'imagine que c'était aussi pour nous faire gagner de l'argent.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Un des deux, c'est MAROTTA, rassurez-vous mais ce que je veux dire, en fait, c'est qu'on a l'impression que la Ville peut être considérée

comme un peu, je ne sais pas, une bonne œuvre à qui on peut faire en sorte de faire payer le prix fort, j'essaie de défendre les intérêts de la Ville en vous disant cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, ce n'est pas une bonne œuvre. C'est retiré.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, dans le même esprit justement puisque vous avez fait la remarque avec MAROTTA mais cela permettra justement dans le rapport d'expertise, de voir qui est propriétaire de quoi, donc, vous voyez, tout le monde sera rassuré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr, avec plaisir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Par contre, sur le point qu'évoque M. TONDREAU, ce n'est pas anodin si on vous a signalé qu'il y avait de la mэрule, ce n'est pas par honnéteté, c'était justement pour se décharger de sa responsabilité juridique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va travailler avec honnéteté, c'est très bien.

REMIS

19^e Objet : Maisons sises à Mons, rue du Progrès 22, 27, 29, accord sur les ventes et projets d'actes.

ADOPTE à l'unanimité

20^e Objet : Modification à la voirie communale: Suppression et création partielle du sentier vicinal n°69 dit "SENTIER DE BETRIFOSSE" à 7021 Mons (Havré) - Résultats Enquête publique/Proposition Conseil communal

ADOPTE à l'unanimité

21^e Objet : BO/Conventions logiciels IMIO/Désignation

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, je pensais que M. BARVAIS allait peut-être sortir à partir du moment où il est signataire des deux côtés de la convention, je ne sais pas si c'est parfaitement légal, en tout cas, c'est sûr qu'il ne peut pas voter le point. C'est peut-être difficile de s'y retrouver dans tous les mandats mais en tant que Président d'IMIO et membre du Collège communal, il ne peut pas voter le point, en tout cas, ici, vu qu'il l'a voté chez IMIO et dans la convention, il est clairement stipulé que M. BARVAIS représente IMIO.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Par prudence, M. BARVAIS ne votera pas et on va interroger les juristes. Vous sortez M. BARVAIS.

M. BARVAIS se retire pour le vote de ce point = 39 présents

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : Abstention – MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 37 voix et 2 Abstentions

ADOPTE

Entrée de M. BARVAIS = 40 présents

22^e Objet : Plan piscines 2014/2020 (Appel à projets - Subsidés Infrasports) - Accord de principe sur introduction candidature pour la Piscine de Cuesmes

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, on est tout à fait favorable à ce que des investissements soient faits au niveau de la piscine de Cuesmes, on voit par rapport à la commission j'avais encore une petite question supplémentaire, j'ai pu voir dans le dossier, qu'il y avait une volonté de réduction de la consommation énergétique par l'isolation et par le type de mode de chauffage qui a été choisi et on évoque la cogénération. La cogénération, j'ai été revoir un tout petit peu, donc, c'est bien produire de la chaleur et de l'électricité à l'aide d'un moteur alimenté avec un seul combustible, cela, on est bien d'accord, par contre, le dossier ne précise pas quel type de combustible sera utilisé, celui-ci peut être fossile ou renouvelable, alors, je voulais savoir s'il y avait déjà des orientations qui avait été prises et si pas, on plaide dès maintenant d'utiliser plutôt le biomasse ou le bio gaz pour atteindre cet autre objectif que vous ciblez, qui est la réduction des émissions de CO².

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Ce n'est pas une question technique, je ne sais pas ce que c'est, allez, Madame l'Echevine, est-ce que vous connaissez ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, je n'ai pas tous les éléments à ce stade mais comme on l'avait indiqué en commission, donc, c'est l'IDEA qui va analyser à un moment donné le dossier, on posera les questions et on reviendra vers vous par écrit si vous le permettez quand on aura interrogé IDEA à ce sujet.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Moyennant ces explications, on peut accepter ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui.

ADOPTE à l'unanimité

23^e Objet : 2016-34457 - Fêtes foraines - Règlement redevances - Modifications

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. J'ai vu qu'il y avait une abstention du Directeur Financier parce que le fait que la Ducasse de Messines soit exonérée de la taxe, il y avait une rupture de l'équilibre budgétaire au niveau de ce poste-là. Evidemment, je suis pour une exonération pour des petites foires avec vraiment une approche locale quand il y a des jeux en bois, quand il y a des animations faites par des petites associations ou des choses comme ça mais quand ce sont des grands forains ou de la pêche aux canards avec des jeux pour enfants faits par des enfants eux-mêmes dans des pays où la Loi sur le travail n'est pas la même que chez nous, j'ai vraiment un problème à ce qu'on exonère de taxes ce genre de foires foraines et particulièrement si le Directeur Financier n'approuve pas cette considération.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'aimez pas les géants alors.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme je dis, j'aime bien tout l'aspect justement folklore local, etc... mais la foire de Messines qui est place Nervienne, ce n'est pas des géants, ce sont des pêches aux canards, des attractions avec plein de lumières, etc...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'aimez pas les pêches aux canards, ça non.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Les pêches aux canards, non, par contre, les trucs avec les lumières et tout ça, je veux bien mais les pêches aux canards, je n'aime pas faire travailler les enfants étrangers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi aussi, j'aime bien les chevaux de bois. D'autres interventions ? M. l'Echevin, quel est votre point de vue à cet égard ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Simplement le point de vue, ici, de la Gestion Financière, c'est-à-dire qu'effectivement, le Directeur Financier, chaque fois qu'il y a des diminutions de recettes sans compensation, il attire l'attention du Collège et du Conseil Communal sur cette problématique, maintenant, l'opportunité de décider de taxer ou de ne pas taxer la foire de Messines, c'est une décision proposée par le Collège et cela, j'en réfère à l'avis de l'Echevin des Festivités mais ce que nous voulons, c'est maintenir cette activité qui actuellement posait des problèmes de fréquentation et nous risquions de ne plus avoir de forains pour cette foire de Messines, voilà mais je cède la parole éventuellement à l'Echevin des fêtes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : Abstention – MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : par 38 voix et 2 Abstentions

ADOPTE

24^e Objet : Création du Conseil Consultatif des Personnes Immigrées - examen des candidatures et désignation des membres

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme NAHIME.

Mme Khadija NAHIME, Conseillère : J'aimerais bien intervenir pour ce point si vous le permettez tout en disant que la Ville de Mons s'est engagée à respecter la Charte pour l'Egalité des Chances de la Région Wallonne. Une recherche « Action » concernant l'immigration et le vieillissement a été effectuée par le CPAS et un tissu associatif et institutionnel s'est créé autour de ce projet. Pour renforcer les synergies dans le temps, il a été décidé de créer le Conseil Consultatif des Personnes Immigrées à l'instar des Conseils Consultatifs des Aînés, de la Santé et des Personnes Handicapées. Ceci est vraiment une très bonne initiative qui permet aux membres de participer activement à la politique communale qui touche aux personnes immigrées, de prendre part à la vie de la cité et d'être citoyen actif et surtout d'être ambassadeur des actions entreprises et de relayer l'information. Je salue le travail de tous les membres du CPAS de Mons notamment par la mise en place de tous ces conseils consultatifs qui favorisent l'égalité des chances dans notre cité. De manière générale, notre rôle d'élus communaux est d'ailleurs non seulement de souligner l'importance de ce type de structure mais aussi et surtout de le soutenir en ces temps où l'on voit tellement de stigmatisations et tellement d'apologie du rejet de l'autre, il faut œuvrer à améliorer le vivre-ensemble, le construire-ensemble et à renforcer le dialogue multiculturel et la richesse qui en découle. Voilà notre rôle. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous allez dire qu'on n'a pas de chance avec les envois mais nous, on n'a pas reçu d'invitations à participer à ce conseil consultatif, il y a d'autres groupes qui confirment qu'ils ne l'ont pas reçue, un autre qui dit qu'il l'a reçue, donc, objectivement, nous, de notre côté, on aurait désigné quelqu'un si on avait été invité, donc, là aussi, soit, vous nous amenez le courrier ou on vous fait une désignation maintenant mais on souhaiterait pouvoir avoir un représentant également au sein de ce conseil.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : J'ai demandé au service, ils ont confirmé qu'ils avaient envoyé des documents mais il n'y a aucun problème pour revenir, ici, au prochain Conseil avec quiconque voulant participer à ce conseil, donc, il n'y aucune volonté d'exclure quelqu'un, donc, que ce soit Ecolo, que ce soit le CDH, que ce soit le MR, que ce soit le PTB, si vous voulez désigner quelqu'un, il n'y a aucun problème, donc, on peut revenir la fois prochaine une fois de plus en augmentant le nombre de participants.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est juste compliquer les choses autant le reporter tout de suite, alors, dans ce cas et nous on peut vous donner un nom maintenant, si pour vous, c'est faisable, ce serait plus simple.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : A ce moment-là, c'est en huis clos, donc, il n'y a pas de problème, vous pouvez nous donner...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je sais mais ici, vous votez la composition ou alors, on peut faire plus simple, est-ce qu'on ne peut pas amender le point tout de suite en disant un représentant MR, enfin, l'ensemble des partis et après les noms peuvent venir à n'importe quel moment et si les partis n'envoient pas de nom, cela reste des sièges vides.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Cette problématique-là n'est pas uniquement liée au Conseil Consultatif des Immigrés mais c'est pour tous les conseils consultatifs où il n'y a pas nécessairement des représentants de chaque parti dans les conseils consultatifs, donc, on peut acter la volonté d'avoir un représentant de chacun des partis représentés, ici, au sein du Conseil, dans chacun des conseils consultatifs et vous nous fournissez la liste des personnes pour le prochain Conseil, je crois que comme cela, c'est clair pour tout le monde.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans ce cas, on pourra recevoir un courriel des services nous indiquant...

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Si vous voulez un courrier en plus mais si c'est acté, ici, dans le PV, je crois que tout le monde a entendu la même chose en même temps, moi, je veux bien encore demander de faire des courriers ou des mails mais je crois que c'est suffisamment clair.

M. Khadija NAHIME, Conseillère : M. le Bourgmestre, est-ce que je peux intervenir. La seule chose qu'il faudrait peut-être mettre au point, c'est le fait de se dire que c'est vrai, je fais partie du Conseil Consultatif des Immigrés avec Mme Caroline JUDE, ma colistière mais c'est dans un cadre d'association, pas dans le cadre de Conseil Communal, pas en tant que représentant du PS, moi, je représente Transvia, là où je travaille et ma collègue représente son travail, donc, c'est dans un cadre professionnel, c'est l'associatif qui a désigné, ce n'est pas le PS qui nous a désigné là-dedans.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, je ne vous visais pas, chère collègue, juste que le parti socialiste a également désigné quelqu'un et donc, c'était dans cet esprit-là, tout simplement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Moyennant la proposition de M. le Président, je pense que le 24 peut être accepté.

ADOPTE à l'unanimité

24^e Objet - 1 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant l'ouverture H24 du Commissariat de la Place Louise. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive alors aux motions. La première concerne une proposition d'ouverture 24h/24 du Commissariat. La question est toujours la même. Oui.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Simplement, je voudrais dire que le Conseil Communal ne doit pas se substituer à d'autres organes qui sont légalement institués et qui sont autonomes, donc, comme le Conseil de Police, d'ailleurs, tout à l'heure, nous avons eu Conseil de Police, M. JACQUEMIN a pu prendre et poser certaines questions notamment sur la sécurité et il a reconnu que c'était le lieu où on pouvait avoir une discussion aussi à ce niveau-là. Je crois que le fait d'avoir aussi notamment le Chef de Corps qui est présent, qui peut répondre à certaines questions de manière technique, c'est vraiment le lieu de discussions. Je souhaiterais que cette proposition de M. BOUCHEZ ne soit pas prise en compte par nous et qu'on puisse ne pas la prendre en compte. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous sommes à la prise en considération, donc, ce n'est pas sur le fond. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, non, ne vous inquiétez pas. Je commence à m'habituer à cet aspect mais je dois vous avouer alors que je ne comprends plus du tout le fonctionnement des structures communales parce que cela veut dire qu'en fait une commune est membre d'une intercommunale, d'une ASBL, d'une zone et donc, ce sont des missions que la commune délègue parce que cela reste des compétences à priori de communes, d'ailleurs, on peut avoir des zones qui sont uni-communales, donc, on délègue ces compétences-là mais à partir du moment où on les délègue, on est complètement hors de propos dès qu'on l'évoque, donc, d'ailleurs, je vais vous donner un conseil, si vous voulez

que les conseils communaux ne durent plus que 10 minutes, créez des structures ASBL ou intercommunales pour toutes les compétences du Conseil Communal et comme cela, vous ferez un déni démocratique, je vois que vous acquiescez de la tête, donc, cela ne vous dérange pas de ne plus avoir le Conseil Communal comme un lieu de discussions. Deuxième élément, c'est un peu particulier de nous renvoyer vers le Conseil de Police puisque le Conseil de Police ne peut pas accepter de motions, donc, en gros, cela veut dire qu'on ne peut pas jamais voter sur ces propositions, c'est le meilleur moyen de, finalement, éluder tout débat puisqu'on peut faire des interpellations, alors, il y a toujours une réponse à tout, ce ne sont même pas des interpellations, c'est plutôt des questions, il y a toujours une réponse à tout mais il n'y a jamais de positionnement politique de dire aux groupes qu'est-ce que vous, vous voulez faire, est-ce que vous voulez avancer plutôt dans ce sens-là ou dans un autre, donc, ici, on va pouvoir reposer la question à la zone, de toute façon, on ne pourra quand même pas voter en la matière et donc, c'est totalement se priver de ces responsabilités d'autant que ce commissariat est totalement sur la Ville de Mons et là, ici, on est vraiment en train de se tromper

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller mais non mais...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai un temps de parole qui est illimité à partir du moment où c'est un point, je peux détailler, oui, j'ai compris que vous vouliez finir tôt mais cela, M. le Bourgmestre, il n'y a pas de règle en la matière, donc, je vous demanderais s'il vous plaît...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut aller jusqu'à 8 heures du matin, je n'ai aucun problème.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous demanderais de pouvoir terminer mon point, je veux dire, il n'y a pas de raison, il n'y a aucun élément de règlement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais sur le fond.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne suis pas sur le fond, je suis en train de vous dire que la motion est totalement recevable pour justement le fait que ce commissariat serait totalement sur le territoire de la Ville de Mons et cela reste la prérogative des communes de demander à la zone une série de services spécifiques pour autant que la commune alors, rentre dans des logiques de financement qui sont différentes, je crois que la logique de financement de la zone Mons-Quévy permet à la Ville de Mons d'avoir certaines prérogatives en la matière et donc, ce refus systématique de traiter de questions de sécurité, alors que la sécurité est une compétence communale, les zones doivent gérer la zone en tant que telle mais la politique de criminalité demeure une question communale, cette volonté systématique de ne jamais en

parler en cette Assemblée est véritablement un déni de démocratie, c'est un des sujets qui est le plus important pour nos concitoyens, l'ensemble des habitants de la Ville de Mons se plaint des difficultés de sécurité et les représentants pour lesquels ils ont votés, ne peuvent pas avoir un propos politique et mener une action politique en la matière, c'est totalement inacceptable, il n'y a qu'à Mons qu'on voit cela, donc, on posera la question à la tutelle, on a vu d'ailleurs, vous vous souvenez, M. le Bourgmestre, quand on avait évoqué une fois la tutelle, vous vous étiez énervé parce que vous aviez dit « je ne vous permets pas de remettre en cause l'impartialité de la tutelle », finalement, l'actualité, m'a donné, en tout cas, raison sur un point, c'est que la tutelle n'a pas toujours toutes les apparences d'impartialité, d'ailleurs, maintenant que vous avez désigné, je vous ai vu en photo, c'était très sympa, avec M. DERMAGNE, c'est clair que quand je vais m'adresser à M. DERMAGNE, je me dis qu'il a un lien privilégié avec vous qu'il n'a pas avec moi et que donc, il aura peut-être une tendance à interpréter le texte dans un sens ou dans un autre mais ce qui est certain, c'est que vouloir retirer...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais pourquoi faites-vous un procès d'intention mais pourquoi ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Parce que M. le Bourgmestre, c'est un positionnement politique, à partir du moment...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce qu'on fait un procès d'intention aux Ministres libéraux que vous connaissez ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Parce qu'on n'est pas sur des dossiers en rapport, vous avez à vous plaindre de la Loterie Nationale ? Je ne crois pas. Vous avez à vous plaindre de la SNCB ? Je ne crois pas. Il n'y a pas eu de prise de position.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce ministre vient d'être nommé, en quoi a-t-il commis la moindre erreur et pourquoi vous faites un procès d'intention, pourquoi ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous êtes très nerveux, moi, je n'ai pas parlé d'erreur, je dis que l'apparence d'impartialité n'y est pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme ça.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quand il a été nommé, il a été nommé par vous mais cela, c'est un fait, vous savez, on dit la même chose des juges, quand un juge ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui, c'est ça.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quand un juge plaie, quand un juge exerce, il doit avoir l'apparence d'impartialité et la seule chose que je trouve, c'est qu'en matière d'apparence d'impartialité, on ne peut pas dire que la tutelle soit un exemple du genre parce

que quand je vous vois en photo à côté de lui et que c'est vous qui venez de le désigner, je me dis « ah moi, mon pauvre recours, c'est quand même un peu ennuyeux, je ne suis pas sûr qu'il fera preuve de la plus parfaite objectivité, donc, je ne remets pas en cause, lui, personnellement, j'ai bien parlé d'apparence d'impartialité, c'est d'ailleurs la formule qui est utilisée pour les magistrats, donc, vous voyez, je n'ai rien inventé en la matière. Encore une fois, M. le Bourgmestre, je vous demande de pouvoir au moins une fois prendre en compte des questions de sécurité dans cette Assemblée, cela demeure une compétence de la Ville et donc, à ce titre, nous avons le droit d'avoir un débat si pas, expliquez-moi comment on peut avoir un débat sur la sécurité à Mons parce que ce qui est terrible pour nous, élus, c'est que et c'est un tout petit peu la même chose que ce qu'on est en train de voir avec les intercommunales, on a des concitoyens qui nous disent « Mais que faites-vous ? Que faites-vous pour régler ces problèmes ? » et on leur dit, qu'on ne peut pas en débattre en Conseil Communal, « Ah, alors vous allez en débattre en Conseil de Police » et bien non parce qu'en Conseil de Police, tout ce qu'on peut faire, c'est poser des questions et donc, cela veut dire fondamentalement que les Conseillers Communaux, les élus des Montois ne peuvent plus intervenir sur les questions de sécurité, ils ne peuvent plus intervenir sur les questions relatives aux pompiers, demain, on va nous expliquer qu'on ne peut plus non plus intervenir sur les questions d'intercommunales parce que les compétences ont été déléguées mais alors, vous êtes en train de vider sa substance, cette institution, on peut juste parler des points que vous soumettez à l'ordre du jour comme il y en a de moins en moins, c'est d'ailleurs assez particulier parce que dans les autres communes, plus on se rapproche des élections, plus le nombre de points augmentent, chez nous, c'est l'inverse, plus on se rapproche des élections, plus le nombre de points diminuent mais fondamentalement, il y a véritablement un problème en la matière, donc, M. le Bourgmestre, nous poserons la question à la tutelle mais je vous demande qu'on ne soit pas obligé d'en arriver là et qu'on puisse comme c'était le cas lorsque nous étions le MR dans la majorité, que l'on puisse traiter de ces questions relatives à la sécurité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe pour la prise en considération.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : par 9 voix pour et 31 contre

REJETE

24^e Objet - 3 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons afin de résoudre les difficultés de la Zone de Secours Hainaut Centre. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La deuxième proposition de motion concerne la Zone de Secours. Oui.

Mme Danièle BRICHAUX, Conseillère : Au nom du groupe PS, comme cela a déjà été dit précédemment par un de mes Collègues, d'une manière générale, notre Conseil Communal ne doit pas se substituer aux institutions et organes légalement autonomes de notre Conseil. D'ailleurs, la gestion de la Zone de Secours relève du Commandant, du Collège de la Zone et du Conseil de la Zone. Au sein de ce Conseil, les différents partis politiques y sont représentés, personnellement par les 28 Bourgmestres des communes associées, c'est au sein du Collège et du Conseil de la Zone que les différents aspects de gestion doivent être traités dans le respect des attributions légales de chaque instance dirigeante. Parmi les 28 Bourgmestres, les 4 partis démocratiques y sont représentés et votre parti dispose de 5 Bourgmestres au sein de ce Conseil. En conclusion, M. BOUCHEZ, votre proposition de motion ne sera pas prise en considération par la majorité. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Peut-être deux remarques d'abord sur la forme avant d'en venir sur le fond, c'est drôle, c'est parce que vous avez cherché le Conseiller qui devait dire que cela n'allait pas être pris en considération, donc, il faudrait un peu s'entraîner sur les automatismes parce que c'est un peu gros comme ficelle et alors, la deuxième chose, c'est que Mme BRICHAUX, si vous me le permettez, ce n'est pas à vous de décider si ce sera pris en considération ou pas, je n'ai aucune illusion sur l'issue du vote quelle que soit ma plaidoirie mais néanmoins, cela reste le Conseil Communal et non pas vous, toute seule, qui décidez de l'acceptation ou non de cette motion.

M. Danièle BRICHAUX, Conseillère : J'ai bien précisé au nom du groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, oui, bien sûr mais M. le Bourgmestre, il y a vraiment un problème, là, maintenant parce qu'encore une fois, je vais devoir reprendre l'affaire Publifin, je ne voulais pas polémiquer mais dans le cadre de l'affaire Publifin, on a reproché aux Conseils Communaux et d'ailleurs, vous-même, vous l'avez reproché à M. Pierre-Yves JEHOLET et peut-être même à juste titre, M. le Bourgmestre, que sa commune avait voté tous les points relatifs à Publifin et que donc, dans ce cas, il n'était peut-être plus très légitime à se prononcer sur cette question et donc, moi, j'ai déposé ces motions,

pourquoi ? Parce que je me suis dit « attends, je ne suis pas la Zone de Secours puisque de toute façon, il n'y a que les Bourgmestres qui y siègent, je ne suis pas à la Zone de Police, de toute façon au niveau du Collège, la porte nous est fermée également et donc, je me suis dit mais si demain, il y a un pompier qui a un grave accident, s'il y a un incendie sur lequel, on ne sait pas intervenir, s'il y a une nouvelle grève, je ne voudrais pas, si jamais, j'ai le malheur de me prononcer, je sais que cela agace, j'ai une propension comme ça à me prononcer, chacun a ses petits défauts, je ne voudrais pas qu'on puisse me dire mais M. BOUCHEZ, il est au Conseil de la Ville de Mons et au Conseil de la Ville de Mons, il n'a rien dit pourtant la Ville de Mons, c'est une commune et la plus grosse commune d'ailleurs de la Zone de Secours et il est au Conseil Communal à Mons, il n'a rien dit, maintenant, il découvre la poudre, il fait du populisme, il fait de la récupération électorale, il va à côté des pompiers pour essayer de leur faire croire qu'il est avec eux alors que quand il pouvait parler il n'a pas parlé, moi, vous voyez, je suis plutôt de ce genre de gens, à parler quand je peux, plutôt que d'écrire des choses après parce que quand c'est passé, c'est trop tard et donc, M. le Bourgmestre, là, on a véritablement un problème de représentation démocratique parce que cela veut dire que vous allez siéger au Conseil de Zone mais que vous ne souhaitez pas rendre des comptes à votre Conseil Communal par rapport à l'action que vous menez au Conseil de Zone, premier aspect. Deuxième aspect, ce que vous êtes en train de dire par rapport aux motions mais vous changez totalement le sens même de la motion. Lorsque vous avez voulu que la Ville de Mons se déclare hors CETA, hors TTIP, figurez-vous que ce n'était pas une compétence du Conseil Communal parce que les accords internationaux jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas une compétence du Conseil Communal. Quand vous avez dans votre motion, demandé au Fédéral de prendre en charge 100 % le remboursement du RIS, ce n'est pas une compétence fédérale, d'ailleurs à l'époque, quand vous, vous étiez Premier Ministre, vous étiez beaucoup plus strict sur la notion de compétence communale comme par exemple, quand des afghans étaient venus vous dire « bonjour » lors du Festival du Film d'Amour, là, à l'époque, le sens de la compétence communale était interprétée au sens strict et puis, on a commencé à avoir depuis que vous avez quitté le 16 rue de la Loi, finalement, une certaine atténuation de la question et on a commencé par le CETA et le TTIP mais donc, cela veut dire que c'est quoi le principe même d'une motion, le principe même d'une motion, c'est quand un Conseil Communal d'une Ville ou d'ailleurs un Parlement, demande soit à son exécutif, soit à un autre niveau de pouvoir d'intervenir dans un sens parce qu'il se sent impacté d'une manière ou d'une autre par la décision concernée et donc, si on s'en tient au sens strict d'une motion, vous ne pouvez pas la refuser parce que vous la refusez sur une base en disant « ce ne sont pas les

compétences du Conseil », ce qui est faux encore une fois, nous avons délégué nos compétences à une Zone mais en plus de cela, alors, vous faites perdre le sens d'une motion, si la motion, c'est juste de pouvoir discuter de choses pour lesquelles on a un pouvoir de décision seule, alors, ce n'est plus une motion, c'est un point au Conseil Communal et on prend une décision en son terme et donc, par rapport à cela, en refusant une nouvelle fois, si vous le faites, cette motion, vous iriez « contre » l'esprit même de ce qu'est une motion nous empêchant totalement de pouvoir interpeller d'autres niveaux de pouvoirs, vous privant au passage du fait de pouvoir interpeller le Fédéral par exemple puisque n'ayant pas de relai, je suis certain que vous avez besoin du Conseil Communal de la Ville de Mons pour ce faire et donc, M. le Bourgmestre, je trouve que ce à quoi, on est en train d'assister, ici, est assez dangereux parce que dans un sens, Mme BRICHAUX est en train de nous expliquer que finalement, on n'a aucune compétence en matière de Zone mais on n'a tellement pas de compétence en matière de Zone que le premier point de ce Conseil Communal concernait la Zone de secours, alors, là, je dois vous avouer que je ne comprends plus, je ne suis certainement pas très malin mais on n'a tellement pas de lien avec la Zone de Secours, que la premier point, c'est une convention entre la Ville de Mons et la Zone de Secours, donc, moi, je me dis, je dépose une motion, dans cette motion, on demande une série de choses relativement raisonnables puisqu'on ne s'en tient pas à des décisions concernant la Zone mais grâce à cela, cela nous permet alors d'envoyer des signaux à la Zone, par exemple, la Ville qui invite le Président de la Zone à venir s'expliquer, d'ailleurs, une invitation à quelqu'un, on l'a déjà fait, vous-même, M. le Bourgmestre, vous avez souhaité qu'on invite le négociateur de l'Union Européenne pour qu'on puisse lui poser des questions par rapport au CETA et au TTIP et donc, vous êtes en train de m'expliquer que M. HOYAUX, ce n'est pas n'importe qui, M. HOYAUX parce qu'en matière de cumul, il en connaît quand même un rayon, il est administrateur à l'IDEA, Président à l'HYGEA, Président de la Zone, membre du Cabinet des Pouvoirs Locaux et Bourgmestre, donc, c'est clair qu'il n'y a aucun problème qui soit au Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux alors qu'il a des mandats exécutifs dans trois institutions qui dépendent de la tutelle du Ministre des Pouvoirs Locaux, il n'y a aucun problème, c'est tout à fait normal mais faire venir M. HOYAUX, ce n'est pas possible à la Ville de Mons alors que Manage est distant de 15 minutes en voiture, par contre, faire venir le négociateur en chef de l'Union Européenne des Traités Internationaux au Conseil Communal de la Ville de Mons, cela, c'était tout à fait praticable, il n'y avait aucune difficulté avec cela, il est venu ici, il serait allé dans les 589 communes de Belgique, ça, cela ne posait aucun problème, on ne pouvait certainement pas le refuser, allez, M. le Bourgmestre, un peu de

sérieux, aucun des arguments que vous avancez ne tient la route en la matière, vous actez juste le fait de vouloir refuser de débattre de ces questions, questions fondamentales pour l'ensemble de nos concitoyens et donc, vous nous forcez à quoi ? Vous nous forcez finalement à ne plus jamais voter les budgets de la Zone puisqu'on n'a pas l'information pour voter si un jour il y a un problème, on nous dira, vous l'avez quand même voté mais sans information, c'est quand même ennuyeux surtout qu'en plus notre Ville donne de l'argent à la Zone mais les Conseillers Communaux ne peuvent pas contrôler ce à quoi cet argent est employé, c'est totalement fou dans un principe démocratique, vous avez été parlementaire de nombreuses années, vous avez été Ministre, vous avez occupé toutes les fonctions que l'on peut occuper en politique et vous accepteriez en tant que responsable politique de voter des budgets sans donner l'autorisation et sans pouvoir contrôler la manière dont ces budgets sont utilisés, c'est contraire à tous les principes de notre démocratie représentative et c'est très grave, c'est vraiment très grave parce que vous nous privez, c'est véritablement un hold-up démocratique, vous nous privez de nos prérogatives qui sont celles de pouvoir contrôler les organes dans lesquels, on donne de l'argent, si c'est la seule solution que vous avez trouvée pour ne pas assumer vos responsabilités, c'est profondément dommage mais j'aimerais et là j'en fais appel à la Directrice Générale que la Directrice Générale nous fasse un rappel des répartitions de compétences entre la Zone de Police, la Zone de Secours et le Conseil Communal et qu'elle nous réponde sur le fait de savoir si effectivement, la sécurité sur le territoire ne reste pas une compétence du Bourgmestre indépendamment de la Zone qui doit comme son nom l'indique gérer la Zone mais la sécurité est toujours gérée par vous, M. le Bourgmestre, d'ailleurs, elle est tellement gérée par vous, c'est que vous êtes le seul à pouvoir prendre des Arrêtés en matière de police administrative sur le territoire de la Ville de Mons, ce n'est pas le Président de la Zone qui prend les Arrêtés, par exemple, en matière d'occupation lors du Doudou, c'est vous qui décidez de l'occupation de l'espace public, c'est vous qui prenez des Arrêtés de fermeture, c'est vous qui prenez des Arrêtés d'inhabitabilité, tout ça relève de ce qu'on appelle la police administrative et donc, à ce titre-là, cela prouve bien que vous gérez toujours la sécurité sur ce territoire et pas uniquement en matière de Présidence de Zone parce que et là, je m'interroge encore plus, à la rigueur pour la Zone de Police, vous pouvez encore nous dire que vous êtes Président de Zone et que donc, c'est à ce titre-là que vous donnez des instructions aux policiers mais vous n'êtes pas Président de la Zone de Secours, cela veut dire quoi ? Cela veut dire en gros, c'est M. HOYAUX qui gère la gestion des pompiers sur le territoire de la Ville de Mons, je dois vous avouer que cela, c'est très embêtant pour vous, M. le Bourgmestre parce que si c'est M. HOYAUX qui est le patron

des pompiers, en tout cas de la gestion de la sécurité, cela veut dire que quand les pompiers remettent des rapports par exemple de sécurisation des tribunes du stade Tondreau, rappelez-vous, c'est d'ailleurs un bon exemple, pour le stade Tondreau, je vous avais demandé à l'époque de demander aux pompiers de pouvoir contrôler le fait que les tribunes étaient tout à fait sécurisées et qu'on ne risquait rien en la matière, donc, de refaire une visite et à l'époque, vous m'avez dit « oui, oui, je vais le faire » mais donc, cela prouve que vous pouvez faire des demandes aux pompiers, cela prouve que vous avez toujours une compétence en la matière de pompiers et donc, cela prouve que devoir refuser aujourd'hui de parler de la Zone de Secours, c'est simplement une manière, encore une fois, de ne pas assumer vos responsabilités, moi, j'aimerais juste qu'en politique, tout le monde soit consistant et que vous ayez une position qui est la vôtre, c'est évidemment votre droit en démocratie mais alors que vous l'assumiez, que nous allions jusqu'au moment où le vote doit intervenir et que vous disiez très clairement, les propositions du MR, d'entendre HOYAUX, d'avoir un calendrier, tout cela, cela ne nous intéresse pas donc nous votons « contre » parce que vos propositions ne sont pas les bonnes mais ici, vous avez trouvé une nouvelle méthode qui est celle de la compétence mais alors, cela veut dire que si c'est cette nouvelle méthode qui est d'application, vous n'allez plus jamais pouvoir non plus valider des rapports d'activités d'intercommunales, cela n'a plus de sens puisque ce n'est pas notre compétence, c'est la compétence du Conseil d'Administration de l'intercommunale, on ne va plus jamais parler des ASBL para-communales, donc, M. MARTIN, la Gestion Centre Ville, c'est fini. Pourquoi faire passer une convention par le Conseil Communal alors que cela concerne la Gestion Centre Ville, le Port de Plaisance, c'est fini aussi, pourquoi on a évoqué ici, alors le cas de M. Fernand MARTIN à l'époque, pourtant c'était une ASBL para-communale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît, nous sommes dans la prise en considération, donc, si vous pouviez argumenter sur la prise en considération, on vous a écouté, il n'y en a pas un qui n'écoute pas ce que vous dites, regardez, je les vois, ils sont tous là, accrochés à vos paroles, c'est magnifique, vous avez une influence qui est formidable, regardez tout le Collège est là, suspendu à ce que vous dites, c'est formidable, moi, j'aimerais parfois avoir ce privilège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous en avez eu beaucoup d'autres des privilèges et ne me flattez pas trop parce que vous ne m'écoutez pas, vous ne m'écoutez pas, vous m'entendez tout au mieux mais ne vous m'écoutez certainement pas puisque vous ne répondez à aucun des arguments et là, je dois vous avouer en ce jour de Saint-Valentin que j'avais énormément d'espoir en vous, je m'étais dit...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je choisis avec qui je vais, donc, restez dans votre rôle, ne venez pas dans mon jardin, ça va. Des annonces comme ça en plein Conseil, non hein !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais donc, j'avais beaucoup d'espoir, M. le Bourgmestre parce que je me suis dit, on risque de ne pas pouvoir avoir beaucoup d'heures sur le 14 février avec d'autres personnes, donc, on va trouver au moins des points de convergence, on va essayer de se faire plaisir l'un à l'autre, vous voyez, un plaisir raisonnable, tout au plus, vous vous rendez bien compte de cela et que donc, vous alliez me faire le plaisir de discuter de ces questions relatives à la fois aux zones de police et aux zones de secours et que cela allait se faire entre gentleman et que nous allions nous quitter avec beaucoup d'amabilité avant de rejoindre la personne ou les personnes de notre choix chacun est libre, je suis libéral, vous le savez sur tous les plans et donc, plus sérieusement, M. le Bourgmestre, de répondre à ces questions car si nous sommes dans l'erreur sur le plan juridique au niveau de la répartition des compétences, je ne demande pas mieux qu'on nous le démontre, je ne crois pas et à ce titre-là, je vous demande s'il vous plaît de faire preuve de responsabilité politique, d'accepter la prise en considération de ce texte, que nous ayons un débat serein en la matière et que nous puissions dégager des points de convergence si c'est possible et à tout le moins, des décisions fortes, concrètes avec un calendrier précis pour l'ensemble de nos pompiers. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : par 9 voix pour et 31 contre

REJETE

Sortie de M. MANDERLIER = 39 présents

24^e Objet - 2 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons afin de développer un cadastre public des administrateurs communaux au sein des Intercommunales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons à une autre motion de M. BOUCHEZ qui concerne le cadastre public des administrateurs communaux au sein des intercommunales.

D'abord, la prise en considération. Tout le monde est d'accord qu'on prenne en considération, oui, ok, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Heureusement, c'est une compétence communale quand même les mandats communaux. M. le Bourgmestre, vous le savez, ces dernières semaines sont relativement agitées sur le plan politique, beaucoup d'engagements ont été pris pour faire plus de transparence et parmi ces engagements et je préfère déjà répondre à l'avance à un argument qu'on pourrait nous objecter, celui du cadastre wallon. Depuis le début de la mandature, le mouvement réformateur réclame un cadastre wallon, cela nous a été refusé par la majorité PS-CDH pendant trois ans et finalement, tout arrive, comme quoi, en politique, il faut toujours être persévérant parce qu'un jour la porte s'ouvre, on ne sait jamais, cela arrive comme cela au moment où on s'y attend le moins puisque maintenant, on nous annonce un cadastre dans 45 jours, alors, le cadastre, ici, est totalement différent. Le cadastre wallon déjà, on ne sait pas s'il sera public, on ne sait pas qu'elle sera sa porte d'entrée, son caractère consultable ou non. Ici, l'idée, c'est de dire que chaque citoyen de notre Ville, de la Ville de Mons doit connaître déjà une première chose, ce sont les institutions qui agissent sur son territoire et d'ailleurs, cela fait lien avec tout ce que j'ai dit préalablement, c'est l'idée de se dire que toutes les compétences gérées par les ASBL, les intercommunales et autres organes ne sont finalement que des compétences déléguées du Conseil Communal vers ces institutions et elles sont déléguées à juste titre pour plus d'efficacité, pour faire preuve d'économie et pour agir avec plus de sérieux et donc, à partir du moment où elles sont déléguées, elles restent malgré tout sous notre responsabilité puisqu'à tout moment, on peut reprendre ou selon en tout cas, les conventions, on peut reprendre ces compétences ou du moins, on peut envoyer des signaux à ces institutions sur la manière dont ces compétences doivent être gérées mais ici, à l'heure actuelle les citoyens, à part peut-être l'une ou l'autre intercommunale un peu plus connue, n'ont certainement pas connaissance de l'Intercommunale du Bois d'Havré, n'ont certainement pas connaissance de diverses ASBL actives en matière de culture et savent encore moins quels sont les représentants de la Ville au sein de ces institutions et donc, le but de ce cadastre, c'est de permettre via le site internet de la Ville de Mons, que ces institutions dans lesquelles, la Ville de Mons a un intérêt, une participation ou qui sont actives sur son territoire apparaissent ainsi que le nom des représentants de la Ville de Mons éventuellement le nombre de réunions auxquelles ils doivent participer et aussi la rémunération s'il y en a une qui est accolée à cet élu. Cela permettra de résoudre trois problèmes, le premier, je l'ai déjà dit, je ne vais pas m'étendre, cela permettra de connaître les institutions actives sur notre territoire. Deuxième élément, cela permettra de savoir qui nous y représente, cela veut dire, il

y a par exemple, une grève de l'HYGEA hier et bien, il est possible dans ce cas, un citoyen grâce à ce cadastre de savoir quels sont ses représentants montois au sein de l'HYGEA et donc, de pouvoir directement s'adresser à eux. Enfin, troisième aspect, avec cette transparence sur les rémunérations, cela permettra également de démontrer aux citoyens qu'énormément d'élus, quelle que soit leur famille politique et bien, travaillent dans de nombreuses institutions très souvent à titre gratuit et lorsque c'est un jeton, en général, c'est jamais plus de 150 euros brut 10 mois par an, cela permettra aussi de montrer cet engagement, cet engagement comme je l'ai dit qui est souvent bénévole de manière positive, pas de façon défensive comme on est obligé de le faire maintenant mais au quotidien, chacun pourra se rendre compte, c'est quoi finalement, la réalité d'un conseiller communal et même dans de nombreux cas, d'un échevin d'une Ville, c'est souvent beaucoup d'heures consacrées sans nécessairement une rémunération, une carotte au bout avec en général, un travail qui est intense et donc, cela renforcera je crois aussi le lien entre le politique, encore une fois, quel ce soit son parti et l'ensemble des citoyens. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je voudrais vous déposer un amendement à cette motion qui démontrera, j'en suis sûre, les exigences, en tout cas, notre volonté de satisfaire aux exigences de bonne gouvernance, de transparence qui nous sont évidemment chères et ce, de longue date, donc, si je pouvais remettre les amendements pour qu'ils puissent être distribués aux membres de notre Assemblée. Je vous propose de passer en revue ensemble les différents « Considérants » que je soumetts à votre analyse et qui pourrait remplacer l'ensemble des « Considérants » présentés par notre collègue. D'une part, considérant évidemment qu'il est de bonne pratique démocratique que tout citoyen puisse bénéficier d'une connaissance complète des mandats publics exercés par ses élus communaux et par les personnes désignées par les Autorités communales pour les représenter. En effet, c'est une exigence de bonne gouvernance à laquelle nous souscrivons et que nous voulons porter. Considérant aussi que le Ministre des Pouvoirs Locaux a adressé à chaque commune une demande de renseignements en vue de réaliser un cadastre exhaustif des intercommunales et autres organismes supra-locaux ainsi que l'ensemble de leur filiale, il s'agit tout de même d'une mesure prise dans le cadre des mesures de bonne gouvernance au niveau du Gouvernement Wallon et que nous allons développer, en tout cas, auxquelles nous devons souscrire dans les prochains jours. Considérant aussi l'obligation de déclaration des mandats que nous connaissons auprès de la Région Wallonne qui découle de la 5^e partie du Code de la Démocratie Locale. Considérant que cette obligation de déclaration concerne à la fois les

mandataires communaux, provinciaux et de CPAS ainsi que les personnes non élues qui à la suite de la décision d'un organe, d'une commune, d'une province, d'une intercommunale, d'une régie communale ou provinciale ou encore d'une société de logement exercent des responsabilités dans la gestion d'une personne juridique ou d'une association de faits.

Considérant aussi la Loi du 02 mai 1995 qui oblige les mandataires publics à déposer une liste de leur mandat, fonctions et profession auprès de la Cour des comptes. Considérant aussi l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 qui est relatif au montant maximal et aux conditions d'attribution des jetons de présence que ce soit pour les émoluments de Président et de Vice-Président de Conseil d'administration et considérant aussi les éléments applicables au plafond en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice de mandats dérivés notamment au sein d'intercommunales. Considérant que toute personne mandatée par le Conseil Communal de la Ville de Mons se doit au strict respect de la légalité évidemment. Considérant qu'il n'existe aucune rémunération pour les personnes mandatées par le Conseil Communal au sein de la Régie Foncière et de la Régie Communale Autonome, qu'il en va de même pour les filiales de la RCA, ce sont des éléments quand même qu'il faut porter à la connaissance des citoyens et des citoyennes montois. Considérant que dans les ASBL pour lesquelles le Conseil Communal de Mons a désigné une personne, aucune rémunération n'est prévue, je pense aussi que ce sont des éléments importants à souligner au risque si on ne le fait pas finalement, d'avoir l'un ou l'autre qui n'hésite pas à jeter l'opprobre sur toute une série de personnes et d'ASBL, je vous propose alors de remplacer les décisions proposées par notre collègue par les décisions suivantes et cela pourrait vraiment être un beau modèle de jurisprudence au niveau wallon. D'une part, le Conseil Communal pourrait décider que tout Conseiller Communal et autre personne désignée par l'Autorité communale de la Ville ou par un organe dépendant de cette autorité soit tenu d'envoyer annuellement au Secrétariat Communal le cadastre des mandats détenus suite aux décisions du Conseil Communal ou d'un organe dépendant de cette autorité. Le Conseiller Communal ou autre personne concernée par l'Article 1^{er} devra indiquer les jetons de présence, les éventuelles indemnités accordées en qualité d'Administrateur, de Président, Vice-Président, Membre d'un organe restreint, de gestion ou Membre d'un organe tel qu'intercommunales, sociétés de logement ou ASBL. En référence au prescrit wallon, ce cadastre ainsi établi sera rendu public via le site internet de la Ville de Mons, je propose que le Collège soit chargé des modalités concrètes de mise en œuvre des décisions précitées notamment dans le cadre de la Commission Bonne Gouvernance dont nous vous avons déjà parlé et que la présente décision puisse être adressée au Ministre des Pouvoirs Locaux de notre Gouvernement Wallon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dois avouer que j'ai un peu de mal avec votre texte parce que déjà au niveau des « Considérants », les « Considérants », c'est une justification de la situation actuelle, donc, ce ne sont pas des « Considérants » généraux et le principe d'une motion, c'est quand même d'avoir une portée générale mais je ne vais pas encore m'étendre là-dessus, vous faites un focus sur la Régie Communale Autonome, enfin, je ne sais pas pourquoi, voilà, enfin, il n'y a pas besoin de passer par autant de salamalecs, par contre, ce qui est beaucoup plus incompréhensible, c'est l'Article 1 de vos décisions, vous êtes en train de nous expliquer qu'on doit envoyer au Secrétariat Communal, la liste des mandats que le Secrétariat Communal lui-même a collationné via les décisions du Conseil Communal, c'est totalement absurde et c'est ouvrir la voie à des difficultés inutiles, vous savez comment je remplis ma déclaration de mandats, j'envoie un e-mail au Secrétariat Communal et je demande que le Secrétariat Communal me dise tous les mandats que je détiens au nom de la Ville de Mons et donc, cela sert à quoi que je renvoie par la Poste au Secrétariat Communal, ce que le Secrétariat Communal – mais si, c'est ce que vous avez dit, Mme KAPOMPOLE, je veux bien, vous dites « tout Conseiller Communal et autre personne désignée par l'Autorité communale de la Ville de Mons ou par un organe dépendant de cette autorité est tenu d'envoyer annuellement au Secrétariat Communal le cadastre des mandats détenus suite aux décisions du Conseil Communal ou d'un organe dépendant de cette autorité », alors, ne dites pas que ce n'est pas ce que vous avez dit, je sais bien que vous ne les écrivez pas mais au moins lisez-les avant et donc, franchement cela n'a pas de sens, c'est le Secrétariat Communal qui collationne nos mandats puisque c'est le Secrétariat Communal qui écrit aux institutions pour dire que le Conseil Communal a pris la décision de nous désigner et donc, cet article en plus, il est totalement, imprécis parce qu'on ne met pas de date, il faut le remplir pour quand ? Le 31 décembre ? Le 31 mars ? Le 30 juin ? Il n'y a pas de date, on ne met pas non plus les modalités, faut le faire par un recommandé ? Parce que vous savez vu le climat politique, il se pourrait qu'un envoi simple ne soit pas suffisant, il faut l'envoyer par mail, il faut un accusé de réception, il n'y a aucune modalité qui est prévue, cela n'a strictement aucun sens de renvoyer au Secrétariat Communal ce que le Secrétariat Communal a déjà et donc, allons vers de la simplicité bon sang, est-ce que les politiques veulent se mettre à eux-mêmes des règles à ce point complexes d'envoyer une troisième déclaration de mandat avec un scope encore différent, ce qui est la voie et la porte ouverte aux complexités administratives, aux difficultés, à l'opprobre si jamais il y a le moindre problème alors que nous, on vient avec une formule qui est toute simple mais allez, cela ne doit pas vous faire

mal à ce point-là, vous savez une fois par an, on peut avoir une bonne idée, ne vous inquiétez pas, vous n'allez pas perdre un électeur pour cela mais fondamentalement, notre idée est la plus simple, c'est de dire que quand un élu demande au Secrétariat Communal, il reçoit sa liste de mandats que le Secrétariat Communal automatiquement le mette sur le site internet, c'est d'une simplicité sans nom et là, on va rentrer dans des complexités plus grandes qui par ailleurs, ne sont même pas sanctionnées, donc, cela ne sert à rien de faire peser ce genre d'obligation sur l'élu, demandez à l'organe de publier automatiquement, d'ailleurs, c'est ce qui va vous être demandé par la Région Wallonne dans le cadre de la vérification des différents mandats. Deuxième élément, par rapport à cela, notre motion va beaucoup plus loin, c'est qu'elle dit aussi dans quel type d'organe vous siégez, c'est-à-dire qu'elle inclut tous les organes dans lesquels on siège, elle ne s'en tient pas qu'aux intercommunales ou aux ASBL, on a toute une série de structures un petit peu hybrides mais de grâce ne rendez pas plus complexe la vie des Conseillers Communaux qui ne sont pas tous des politiques professionnels, par exemple, il y en a toute une série qui siège à la Fondation, je peux vous dire qu'ils ne savent pas et d'ailleurs même moi parfois je m'interroge, si on siège pour la Fédération, pour la Région, pour la Ville et donc, vous allez avoir des gens qui siègent au Mundaneum peut-être pour la Fédération, ils vont se dire « est-ce que je dois le déclarer à la commune ou pas » alors que le Secrétariat Communal, encore une fois, a toutes ces informations, donc, il faut de la transparence à l'égard du citoyen mais il faut aussi que ce soit praticable pour les élus, ce n'est quand même pas possible de devoir encore ajouter sans cesse des obligations qui à la fin vont quand même se retourner contre nous tous parce que je ne sais pas si ce sera moi ou un autre qui aura un jour le problème mais c'est certain qu'avec ce mécanisme, il y en a qui auront le problème. Allons vers un système style Tax-on-Web, les institutions savent les mandats que l'on détient en leur nom et bien que les institutions pré-remplissent nos déclarations de mandats plutôt que de faire le schéma inverse, cela n'a aucun sens sans oublier un dernier point, c'est qu'il y a toute une série d'organes parce que souvent le citoyen revient vers nous en nous disant mais vous avez 10 mandats, 7 mandats, 20 mandats mais il y en a toute une série, c'est une ou deux réunions par an et donc, il n'est même pas impossible que parfois des personnes ne se rendent plus compte qu'ils ont été là ou ne sachent même pas qu'ils y ont été désignés alors de grâce simplicité, Secrétariat Communal pour toutes les nominations qui y passent, je vais vous donner, je conclus par-là, un tout dernier exemple, le Conseil Consultatif que vient de mettre en place M. BARVAIS par exemple, faut le mettre, faut pas le mettre, le Secrétariat Communal aura cette information puisque nous, les partis politiques, on va quand même envoyer l'information au Secrétariat

Communal, donc, je ne peux pas croire que le Secrétariat Communal n'a pas un excel avec cette liste-là et j'ai d'ailleurs la preuve qu'ils l'ont puisqu'encore une fois, je le répète, quand je fais ma déclaration de mandats, je demande au Secrétariat Communal de me l'envoyer, donc, je ne vois pas pourquoi, je vais leur renvoyer ce qui m'ont envoyé préalablement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, si je puis me permettre, ce que j'ai compris de Mme KAPOMPOLE parce que – je pensais d'ailleurs, en la lecture de ce qui est proposé que vous auriez pu vous rallier et trouver qu'il y avait un large consensus pour avancer puisque la volonté est d'avancer. Je vais vous prendre un exemple. Nous désignons Tartempion à l'intercommunale XY, voilà, il est parti à l'intercommunale, qui décide qu'il est Président, Vice-Président ou membre, qui connaît les rémunérations, je veux dire, le Secrétariat Communal n'a pas ces informations et donc, moi, je veux protéger le Secrétariat Communal, ce n'est pas au Secrétariat Communal à commencer à chasser, à demander tel renseignement qui pourrait être considéré au départ des individus comme étant un élément personnel, privé, ce n'est pas au Secrétariat Communal d'aller demander à l'intercommunale XY combien gagne Tartempion, combien gagne Joséphine, combien, etc... je pense que la responsabilité que nous avons tous, est d'indiquer comme vous le demandez, la liste des mandats non seulement la liste des mandats mais comme vous dans cette contre-proposition de motion, il y a les montants qui sont les montants et donc, si on était un peu de bonne foi, cela permet d'élaborer un cadastre et les modalités concrètes – je pense que Mme KAPOMPOLE propose que le Collège – parce qu'en effet, il va falloir organiser, travailler sur le site internet et fixer un délai raisonnable, je ne sais pas quel serait ce délai, est-ce que c'est le mois de mars, est-ce c'est le mois d'avril ou mai, on décidera en fonction de l'opérationnalité de la mesure mais je crois qu'on fait un grand pas en avant et voilà, vous avez formulé une proposition, il y a une contre-proposition qui converge vers la vôtre, bon, je trouve qu'il n'y a pas anguille sous roche à cet égard. Oui, Madame et puis je vous cède la parole dans une seconde.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je comprends évidemment le souci exprimé par notre collègue en matière de simplification et je trouve en effet, qu'il faut trouver des modalités qui seront aisément opérationnalisables par les Conseillers que nous sommes et par toutes les personnes d'ailleurs qui seraient désignées comme c'est bien spécifié au niveau de l'Article 1^{er} et c'est d'ailleurs pour cela, en effet, qu'à l'Article 4, je charge le Collège, en tout cas, je vous propose en tant que Conseillers Communaux de charger le Collège de spécifier les modalités concrètes qui seront dès lors des modalités qui seront axées vers une simplification la plus grande possible, ce que nous pouvons également faire, c'est

une fois que cette motion sera votée, pouvoir forcément dans le cadre de l'envoi au Ministre des Pouvoirs Locaux Wallons avoir un avis sur les idées en termes de simplification que nous pourrions avoir, eu égard au prescrit wallon en la matière et là, on aurait vraiment une cohérence dans les textes et on pourrait à la fois servir d'exemple au niveau wallon et je pense qu'on doit le faire et en même temps, rechercher la simplification et la solution, je dirais, la plus facilement transposable en réalité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE, oui.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : En fait, simplement et s'il ne le fait pas et s'il ne remet pas sa liste de mandats, si un Conseiller Communal ne remet pas sa liste de mandats, qu'est-ce qui se passe ? Peut-être que M. MOREAU se posait cette question-là aussi il y a quelques temps ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : L'idée, à partir du moment où il y a une publication sur le site et vous le savez, cela se passe comme ça au niveau de Cumuleo, c'est quand même tout à fait noté qu'il n'y a pas eu, je dirais, de respect des normes et en tout cas, ici, de prescrit que nous mettrions en place et donc, voilà, c'est quand même aussi important en tant que mandataire public de pouvoir être ...

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je tiens à nuancer Cumuleo s'il détecte des mandats même non déclarés, il les rajoute.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je pensais par exemple à la déclaration de patrimoine, si ce n'est pas rentré en temps et en heure, c'est quand même remis et c'est quand même bien précisé de façon tout à fait publique.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Oui, bien entendu mais là, on parle des mandats, on parle des mandats effectivement, donc, cela il le fait et donc, en fait, il n'y a pas de sanction quoi, à part, on n'est pas sur Facebook au Conseil communal, ce n'est pas parce qu'on ne fait pas quelque chose qu'on vous sanctionne, bon, il y a peut-être une sanction sociale en termes de visibilité, etc... mais c'est quoi si on ne le fait pas parce que c'est confortable à ce moment-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais d'abord écouter...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, écoutez, sur la base de ce que vous avez dit, pour atterrir, comme cela on a une convergence, est-ce qu'on pourrait peut-être juste préciser deux choses si vous me le permettez, dans l'Article 1^{er}, de déjà fixer la date et de fixer cette date au 30 juin puisque c'est la même date que la Région Wallonne puisque c'est une déclaration relativement semblable et alors, d'ajouter dans l'Article 4, que les modalités seront arrêtées avec le Collège et les Chefs de Groupe, je pense que si on arrive à obtenir un accord global, ce serait intéressant que tout le monde puisse contribuer aux

modalités pratiques de cette idée. Enfin, pour répondre à M. HAMBYE, je pense qu'il a raison sur le fond de l'aspect sanction, maintenant, je crois quand même qu'on est tous des politiques, on détient notre mandat de la part des citoyens, si en ne déclarant pas les mandats, il y a encore des citoyens qui considèrent qu'ils peuvent quand même voter pour vous, on ne peut pas non plus faire le bonheur des gens malgré eux, s'ils ont envie d'aller dans cette direction-là, c'est aussi leur choix surtout que et c'est pour moi, celui-là, l'argument le plus fort, c'est que je ne vois pas quelles sanctions un Conseil Communal peut adresser à ses membres, la rémunération, elle est fixée par la Région Wallonne, la déchéance de mandats, c'est aussi un Décret wallon, donc, vous pouvez peut-être mettre quelque chose dans le Règlement d'Ordre Intérieur mais quoi, empêcher le Conseiller de se présenter à une séance, cela me paraît relativement impraticable et bon, voilà, ce sera aussi à nous à faire preuve de responsabilité, pourquoi pas que cette formule montoise soit propagée après à la Région Wallonne et que la Région Wallonne alors fixe via décret une sanction mais je pense et cela, sans calcul politique ou autre, je pense que c'est le maximum qu'on peut atteindre pour le moment, je vous demande juste M. le Bourgmestre, c'est peut-être d'intégrer ces deux précisions, donc, à l'Article 1^{er}, le 30 juin et à l'Article 4, de consulter également peut-être la proposition du Collège, que le Collège arrête une proposition qui est soumise au chef de groupe et donc, dans ce cas, on pourrait avancer, en tout cas, pour notre formation politique, dans ce sens-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je serai assez bref, mais donc, à un moment où l'ensemble de la population wallonne se demande un peu à quoi sont rémunérés les politiques, à quoi ils sont obligés dans un moment désastreux pour l'image de l'homme politique, on va peut-être être obligé un jour d'expliquer qu'on donne une obligation à l'ensemble des membres du Conseil Communal mais s'ils ne le font pas, c'est quand même pas grave, on s'est arrangé entre nous, je trouve que ce n'est vraiment pas un bon message, je trouve que ce n'est pas un bon message, je ne dis pas que pratiquement, la solution est difficile à trouver mais je trouve que l'absence de sanction est un vrai souci, la sanction peut être la publication sur le site mais cela, c'est la mise au pilori, donc, ce serait illégal, donc, je n'ai pas la solution toute faite mais je pense effectivement que sans sanction, cela va être inefficace et plus grave, cela va encore jeter plus de doute sur le monde politique mais c'est un risque, que même s'il est mineur, je pense existe. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je puis me permettre et puis je cèderai la parole aux collègues, donc, premièrement, c'est difficile pour le Conseil Communal au nom de quoi, de

dire quel type de sanction nous pourrions prendre nous-mêmes sachant qu'il y a déjà sur le plan d'ailleurs, c'est dans les « Attendus » de Mme KAPOMPOLE, une Loi avec ces règles et un Décret avec ces règles. Deux, je dirais que politiquement mais dans la motion, moi, je suis enclin d'essayer de tout faire pour que ce soit le 30 juin, ce n'est pas en soi une mauvaise idée mais l'écrire, je n'en sais rien, il faut vraiment qu'on y travaille et bien sûr quand le Collège aura décidé, techniquement, on verra un peu comment on peut faire et on la portera à la connaissance du Conseil mais il ne faut pas faire un procès à priori au Collège, donc, voilà, c'est la raison pour laquelle, je pense qu'on franchit aujourd'hui, un pas de géant, on montre, en effet, un modèle de gouvernance locale, c'est déjà un pas important et croyez-moi, il y a vraiment des questions techniques à discuter parce que si je dis qu'il y a 20 organes, à mon avis, je suis en-dessous de la vérité, j'ai commencé à faire l'exercice, rien que dans les ASBL, il y en a une kyrielle, c'est inimaginable, les conseils consultatifs n'en parlons pas, les intercommunales, c'est un peu moins nombreux, je pense qu'il y en a 6-7 mais bon, voilà, c'est simplement des questions techniques, je pense qu'il faut que les techniciens travaillent et puis quand on aura mis les modalités, bien entendu, ce sera rendu public. Oui, M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Au niveau réglementaire, je suis assez d'accord avec le Collège, la seule instance de pouvoir qui a le pouvoir de changer les choses, c'est au niveau du Code de la Décentralisation et du Code Wallon du Logement et effectivement, c'est la Région Wallonne qui doit prendre ses responsabilités pour obliger les mandataires qu'ils soient conseillers communaux, provinciaux, députés wallons, etc... là, je vous rejoins totalement. Par contre, sur l'Article 1, je crois que si on ne met pas une date butoir, pour l'instant, le fait est qu'on doit rendre une déclaration à la Cour des Comptes le 31 mars maximum, une autre déclaration à la Région Wallonne le 30 juin maximum, si la Ville de Mons ne dit pas autre chose qu'annuellement, annuellement, cela me semble un peu peu, il faut une date absolument pour qu'on ne se retrouve pas dans quelque chose qui ne ressemble à rien. Ce sont juste ces précisions-là, c'est vraiment technique, cela n'a rien à voir avec le fond, je crois que pour le Conseiller, c'est très clair, il faut qu'à une date, il ait remis cette déclaration au Secrétariat Communal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. JACQUEMIN, oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Cette date du 30 juin, je comprends que techniquement, peut-être c'est difficile à mettre en place pour le site internet, des choses comme cela, même si, à mon avis, c'est rapidement faisable mais en tant que Conseillers Communaux, en tant qu'Elus autour de cette table, nous devons déjà rendre pour le 30 juin, une déclaration, donc, on peut tous s'engager à l'envoyer au Secrétariat Communal et puis le Secrétariat Communal

en disposera pour le mettre en ligne, pour le diffuser et cela, les modalités, elles peuvent être arrêtées par après mais on peut déjà arrêter dans la motion, la date du 30 juin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : En fait la solution, ce serait d'empêcher tout cumul, comme cela, on n'aurait plus besoin... par exemple...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On connaît les propositions d'Ecolo.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je pense que ce serait une solution saine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, en fait, je comprends votre problème sur le mois de juin, c'est que vous vous dites qu'on ne sera peut-être pas prêt parce qu'informatiquement, il y aura un travail, etc... il faut être clair et on ne sera peut-être pas prêt pour le 30 juin de cette année mais est-ce qu'on ne peut pas formuler d'une certaine manière que chaque année, ce sera le 30 juin sauf peut-être la première année, le jour du lancement parce qu'on n'a pas de délai mais je pense vraiment à cette question d'une date régulière, cela permettrait de rassurer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je puis me permettre de faire le compromis entre tout ce que vous avez dit, si on peut avoir un consensus, ce serait mieux. Mettons le 30 juin avec la réserve que vous venez de faire et on s'expliquera, je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure parce que vous étiez parti sur les motions précédentes et je vous écoutais avec attention mais vous pouvez toujours poser des questions au Collège, vous pouvez toujours interpellier le Collège et donc, vous avez bien des moyens qui ne sont pas nécessairement des motions mais vous avez beaucoup de moyens pour interroger et questionner le Collège, donc, mettons alors la date du 30 juin, comme cela, cela pourrait concorder avec ce qu'on remet à la Région Wallonne et avec cette réserve technique que nous devons examiner. Est-ce que je peux considérer qu'il y a consensus. Oui, c'est déjà un grand pas. Merci infiniment à l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité

24^e Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons organisant un audit des services communaux, de CPAS et de la Régie et instaurant une procédure de contrôle interne ainsi qu'une politique de bien-être. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à la proposition de motion qui organise un audit des services communaux, du CPAS, de la Régie, etc... par M. BOUCHEZ. Je vous en prie.

Prise en considération, y a t'il des objections ? Vous êtes pris en considération, donc, cela doit déjà...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ca commence bien mais à votre sourire, je pense qu'on va avoir du mal à avoir le même consensus mais bon, on va essayer. Comme vous le savez, on a eu quelques difficultés au niveau de l'Administration montoise parce qu'en septembre, il s'agissait de problèmes au Service Population, d'ailleurs, des décisions ont encore été prises récemment, ont été annoncées dans la presse mais depuis lors, on a eu un autre problème qui est au niveau de la MRS d'Havré, alors, par rapport à cette difficulté, il y a plusieurs choses qui nous ont quand même interpellées, c'est que les remarques que nous avons faites à l'époque relative au problème rencontré au niveau du Service Population, finalement, sont identiques puisqu'on était sur des remarques relatives justement à la gestion des services communaux, à l'audit qui devait être mené dans les services communaux, au fait d'avoir un mécanisme de contrôle, c'est-à-dire un supérieur hiérarchique qui pouvait justement vérifier le travail des uns et des autres, toutes ces remarques finalement, on pourrait les faire ici parce que le dossier au Service Etrangers, finalement, le problème était que son supérieur hiérarchique ne vérifiait pas le dossier, que la même personne qui traitait le dossier donnait le visa et donc, cette fameuse carte orange et finalement, quand on regarde cela, c'est un petit peu le même problème auquel on a assisté au niveau de cette MRS puisqu'on a un agent qui seul gère les montants financiers et n'avait pas finalement un contrôle de la part du supérieur. Le plus inquiétant aussi dans cette histoire, c'est qu'on s'est retrouvé avec des recommandations et j'y reviendrai plus tard, qui avaient été faites par la Conseillère du CPAS Annick DRUGMANT qui avait indiqué déjà en octobre 2015 que l'utilisation de l'argent liquide dans ces structures posait problème et pourtant, elle a été suivie à la Bonne Maison de Bouzanton, elle ne l'a pas été à la MRS d'Havré, donc, nous reviendrons sur cette question un tout petit peu plus tard mais cela prouve bien que nous étions conscients d'une série de difficultés et ces difficultés n'ont pas été prises en compte au moment où on pouvait éviter l'incident. Par ailleurs, M. le Bourgmestre, je crois et je m'adresse particulièrement à vous puisque la gestion du personnel figure dans vos attributions, je crois que nous avons au niveau de la Ville de Mons, un fonctionnement et dans beaucoup de communes, un fonctionnement au niveau de la gestion du personnel qui n'est peut-être plus nécessairement à la page comme on dit. On n'est peut-être plus nécessairement avec les méthodes de management telles qu'elles sont préconisées maintenant, c'est pourquoi, il n'y a pas que l'aspect désagréable dans cette motion, il y a aussi tout un aspect d'audit interne qui permet justement d'éviter les problèmes et de travailler en parfaite confiance mais aussi une politique de bien-être puisque

le fait de laisser des agents seuls face à leur responsabilité peut donner lieu à des dérives mais donne lieu également à du stress, à des difficultés que l'on peut éviter si jamais on travaille dans le cadre d'un bon encadrement. Quand on nous explique que le problème à la MRS d'Havré est un problème isolé, moi, je vous dirais qu'il faut quand même être extrêmement prudent en la matière, pourquoi ? Parce qu'encore à l'heure actuelle, toute une série d'institutions, on a pris l'exemple du CPAS pour le moment puisque c'est le CPAS qui a un peu le focus, je dirais, compte tenu de la situation mais au sein du CPAS à titre d'exemple, nous avons relevé une série de services dans lesquels de l'argent liquide est manipulé sans nécessairement avoir un contrôle hiérarchique et sans que nous ayons de certitudes sur le bon usage de ces moyens financiers. Parmi ces services, on retrouve, ACASA, le Service Logement notamment les ILA qui gèrent également l'argent de poche des demandeurs d'asile, Le Grenier aux Trouvailles, donc, au magasin social qui gère le mobilier de seconde main également des vêtements, là aussi, il y a beaucoup de manipulation d'argent liquide, il n'y a pas nécessairement de mécanisme de contrôle, le Service de Médiation de Dettes qui est également soumis à la même situation, l'EFT Le Plein Air et aussi, je l'ai dit, les deux MRS, Maison de Repos et de Soins, la Bonne Maison de Bouzanton et celle d'Havré. Compte tenu des difficultés qui pourraient encore se produire, considérant le fait qu'on ne pourra plus dire qu'on ne savait pas, le MR vous propose les 4 articles suivants. Premier élément, c'est de commander un audit externe pour le moment et quand on parle d'audit, on veut vraiment l'entendre au sens large, c'est-à-dire un audit qui pourrait nous faire part des problèmes existants dans nos services ou du moins des difficultés que l'on devrait corriger, premier aspect. Deuxième aspect également, revenir sur des règles de management. On le sait, on l'évoquait souvent quand j'étais en Collège. Il y avait la question de se dire, finalement, on a des services où il y a beaucoup d'agents et des services où il n'y en a pas assez, des services où le Chef remplit son rôle, dans d'autres, de grandes difficultés de déléguer, par exemple, et donc, ça nous permettra d'avancer avec des éléments objectifs et je crois que c'est le respect que nous devons également à nos agents. Deuxième élément, ça c'est l'article qui avait déjà été refusé en septembre. On s'est dit, voilà, on sait que persévérer est souvent diabolique mais néanmoins, il y a l'idée que puisqu'on reconnaît le même problème ou du moins, dans des conditions semblables ici, au mois de janvier qu'au mois de septembre, peut-être qu'on sera plus entendu et c'est donc d'inviter le Collège à ré-analyser l'ensemble des délégations qui ont été accordées et présentées des méthodes de contrôle internes existantes à l'heure actuelle. Troisième article, inviter le Collège finalement à créer de nouvelles méthodes si nécessaire et bien sûr l'article 3 dépend de l'article 2 de nouvelles méthodes d'encadrement et de

structuration du travail des agents, pour pouvoir, justement éviter de tels problèmes à l'avenir. Enfin, quatrième article, dans le cadre de cet audit, l'idée serait également de relever les attentes de nos agents et de prendre en compte, finalement, leurs considérations et desiderata ainsi que leurs propositions. On le sait, les agents de terrain, les agents d'exécution, sont souvent frustrés qu'on ne prenne pas toujours en compte leur avis. On le sait, vous le vivez au Collège et j'ai eu l'occasion de le vivre à l'époque, et les retours qui nous reviennent des Chefs de Service ne correspondent pas toujours à ce que le terrain évoque et c'est humain parce qu'il voit la même réalité mais d'un point de vue différent. Et donc, il n'y en a pas un qui dit vrai et l'autre pas, c'est juste qu'ils ont des perceptions différentes de par leur point de vue différent et donc, à ce titre-là, il serait important aussi de prendre en compte leur point de vue et leur considération pour rétablir une nouvelle organisation sur cette base. C'est un gros chantier, ça coûte un peu d'argent, mais il en va de l'image de la Ville, l'immense majorité, l'écrasante majorité fait extrêmement bien son travail et donc, on leur doit ce respect de pouvoir donner cette image irréprochable de l'Administration, que quelques-uns ont entachés par des pratiques qui sont totalement inacceptables, particulièrement pour des personnes qui décident de consacrer leur activité au service public. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, même si la proposition de motion de Monsieur BOUCHEZ a été prise en considération, Monsieur BOUCHEZ je vais vous ôter un doute affreux, cette motion fera l'objet d'un vote négatif pour mon groupe et je m'en explique. Je considère, et avec l'ensemble de mon groupe aussi, qu'il existe déjà plusieurs mécanismes de contrôle, que ce soit au niveau de la Ville, la Régie comme au CPAS et d'ailleurs, la fraude et le détournement d'argent qui a pu se dérouler, en tous cas, a été justement décelé suite à un mécanisme de contrôle interne, suite à des procédures de contrôle interne. Alors, je suis évidemment toujours encline à trouver des solutions pour améliorer le modèle et je sais que c'est une des préoccupations du Collège, il nous l'a d'ailleurs régulièrement démontré avec des propositions d'amélioration dans ce cadre-là. Donc, plutôt que de passer par des audits externes, je préférerais que les Autorités concernées, que ce soit au niveau de la Ville, le CPAS ou la Régie, fasse le travail, assume leur responsabilité et continue dans le cadre du processus d'amélioration qu'il réalise à l'heure actuelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, d'autres souhaitent prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je sais Mme KAPOMPOLE que vous passez une partie de votre temps à Namur, mais dire qu'on a décelé

l'irrégularité par un contrôle interne, il n'y a rien de plus faux. On a décelé le problème parce que l'agent était malade et que durant sa période de maladie, c'est un autre qui a exercé sa mission et en exerçant sa mission, il s'est rendu compte que c'était quand même bizarre que quand c'est lui qui s'en occupait, ça coûtait à la Maison de Repos deux fois moins cher que quand c'était l'agent malade, et là il s'est dit, c'est bizarre, c'est quoi, les gens sont devenus plus riches en l'espace d'une semaine ? Et comme il n'est pas tout à fait idiot, il a commencé à recouper les informations et donc, ça prouve au contraire que si cet agent n'était jamais tombé malade, il continuerait à mettre de l'argent de côté sur le compte du contribuable.

Donc, fondamentalement, non, ce que vous dites est totalement faux, même chose au niveau des papiers des étrangers où à un moment donné, c'est une enquête du Parquet sur un réseau qui leur a permis d'identifier que cette pratique avait lieu à Mons et donc, vous ne pouvez pas dire, qu'à l'heure actuelle, les Services de Contrôle Interne aient fonctionnés. D'ailleurs, la meilleure preuve de ce que je vous dis, c'est que la MRS d'Havré n'a pas modifié sa procédure alors que la MRS de la Bonne Maison de Bouzanton avait modifié sa procédure. Cela veut dire qu'il y a une responsabilité aussi dans le chef du gestionnaire de la MRS et si il y a de si bons moyens de contrôle, expliquez-moi, par exemple, au grenier aux trouvailles, quelle est la procédure qui est mise en place par le Collège pour être sûr, soit via un coup de sonde, soit via un contrôle régulier, pour être sûr et certain qu'il n'y a pas de détournement en la matière avec tout ce travail, avec tout cet échange d'argent liquide. Donc, ce que vous dites, excusez-moi, Mme KAPOMPOLE, mais ça prouve encore une fois le déni, il y a un déni au niveau de ce Collège de considérer - en tout cas de la majorité que vous représentez - de considérer finalement qu'on pourrait remettre en cause les méthodes, les pratiques, faire un mea culpa, essayer de remettre les choses à jour et de moderniser l'Administration. Et ça, c'est quand même assez hallucinant, surtout que la gestion des ressources humaines, c'est un métier, c'est une compétence que je n'ai pas, que je pense aucun membre du Collège n'a en tous cas, par expérience professionnelle ou par diplôme et donc, à ce titre-là, se faire assister par des professionnels en la matière, je trouve cela légitime. Ce que je pourrais entendre, c'est que vous nous disiez que le Collège n'a pas les budgets pour un audit externe, ça, franchement, c'est quelque chose qui est audible et acceptable mais alors, dans ce cas, prenez au moins une partie de la motion qui est de revoir l'ensemble des mécanismes, ce sera peut-être moins professionnel, ce sera peut-être un peu plus empirique mais ça permettra déjà d'avancer mais dire ici, on sanctionne et encore on ne l'a même pas sanctionné, mais il y a un agent qui a posé problème qui n'a pas été licencié d'ailleurs pour faute grave, alors qu'on a licencié l'agent au niveau de la Ville pour faute grave, donc, là aussi, il y a quelque chose

d'un peu particulier dans le traitement. Mais, quoi qu'il en soit, que l'on dise, non, il n'y a pas de problème, on retourne à la vie normale comme si de rien n'était et on va juste s'occuper de l'agent qui a fauté, ça c'est totalement hallucinant, surtout encore une fois, quand on sait qu'on a découvert le pot-au-rose grâce, justement, à la maladie de l'agent concerné. Encore une fois, je vous demande de revoir votre position, tout le moins d'amender, je dois avouer que j'ai été déçu, je pensais devoir faire face à des amendements, mais, en tous les cas, voter tout bonnement contre, cela veut dire que vous actez qu'il n'y a aucun problème de gestion dans les services communaux, cela veut dire aussi et vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous l'a pas dit, c'est que s'il y a encore un nouveau problème, une fois, c'est la faute à pas de chance et c'est l'agent qui est responsable, deux fois quatre mois après, on peut commencer à se dire peut-être qu'on n'a pas été super vigilant, si ça arrive une troisième fois, ça va commencer à être compliqué de nier votre responsabilité politique en la matière. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Juste peut-être une explication, Monsieur le Président ? Je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Oui, volontiers, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller BOUCHEZ souffre d'hallucinations ... Il hallucine, on ne va pas nier qu'il y a eu un détournement ; donc, s'il y a eu un détournement, c'est qu'il y a eu un problème, cela veut dire qu'il y a eu une faille. Donc, l'analyse est en cours et je reviendrai ici en séance pour donner les explications, après que le Conseil de l'Action Sociale ait pu se déterminer puisque nous avons jeudi Conseil de l'Action Sociale sur ce thème. Je rappelle quand même que c'est en interne qu'on a trouvé le problème, ce n'est pas une vision externe qui nous est parvenue, de tomber sur le pot-aux-roses. Je rappelle aussi qu'au niveau du Comité de Direction, ça fait plusieurs mois qu'il travaille sur le contrôle des procédures et le contrôle notamment des flux d'argent et que nous allons proposer lors du Conseil de l'Action Sociale, des modalités d'actions et l'instauration en interne d'une commission de contrôle avec deux agents niveau 1 dédiés au contrôle et à la vérification des procédures. Donc, tout cela est en cours d'analyse, sera proposé au Conseil, nous avons même un Conseil cette semaine qui sera complété par un Conseil la semaine prochaine, cela veut dire que les principes de contrôle, de bonne gouvernance et de bonne gestion qui vont être mis en place suite à ce problème, parce qu'on ne se ferme pas les yeux et qu'on veut offrir une sécurisation au niveau du CPAS parce qu'effectivement, il y a des flux financiers qui sont des flux financiers multiples, différents, qui nécessitent des procédures différentes, des contrôles différents. Tout cela est programmé, était déjà en cours de réflexion avant qu'on ne découvre

la problématique au niveau de la maison de repos. Donc, nous avons accéléré tout cela et je viendrai ici en séance vous expliquer après que le Conseil de l'Action Sociale se sera déterminé, des modalités mises en œuvre au niveau du CPAS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. HAMBYE puis M. BOUCHEZ.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je reviens un peu sur cette impression de faire cela, entre nous, en interne, alors que, pas du tout de mon côté, je ne voudrais remettre en cause la bonne volonté des services, mais au moment où il y a un problème, deux problèmes, trois problèmes, le doute s'installe dans la population et dans la tête des Elus et donc, le fait de faire intervenir quelqu'un de l'extérieur peut avoir des vertus. Rappelez-vous, l'audit de Mons 2015, on a fait appel à plusieurs organismes, organisations, universités extérieures pour faire un bilan, avec des conclusions convergentes, parfois divergentes, et on a eu l'occasion d'en débattre dans cette Assemblée. C'était intéressant, c'était riche, et puis ça permettait d'objectiver les choses. Donc, je pense que le contexte que j'évoquais tout à l'heure de doute autour de la chose politique, de l'homme et de la femme politique, faire appel à un conseil extérieur peut avoir de nombreuses vertus, cela permet aussi – moi, j'ai été Directeur de Ressources Humaines d'une boîte pharmaceutique, donc, effectivement, on est le nez dans le guidon, ce n'est pas vous Membres du Collège de le dire, vous travaillez et parfois, un regard extérieur, ça vous donne de nouvelles idées, ça apporte un vent frais, de nouvelles pratiques et puis, ça permet de consacrer du temps que souvent, vous et vous-mêmes ou vos services, n'ont pas pour mettre en place ce genre de procédure. Maintenant, une fois qu'on s'est dit qu'un regard extérieur pouvait être intéressant, il y a bien sûr la question du budget, peut-on se le payer, et en complément de cela, le rythme. On n'est pas obligé de faire une grosse révolution, on peut organiser dans les services, une évolution qui se fasse en douceur, qui ne se fasse pas avec l'auditeur extérieur méchant qui s'amène avec sa cravate et sa grosse mallette pour tout démolir et de l'autre côté, les services qui seraient terrorisés qu'on vienne les mettre à mal. Non, ça peut se faire à un rythme lent, en choisissant un partenaire qui a compris le contexte dans lequel il se trouve. Dans ces conditions-là, je trouve que cela pourrait être intéressant de créer une collaboration avec quelqu'un, un conseiller extérieur, qui pourrait nous apporter beaucoup de choses, je pense. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui, M. BOUCHEZ, vous avez demandé la parole, je pense.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. M. BARVAIS, vous avez dit que j'avais des hallucinations, mais le problème, c'est que vous n'avez pas expliqué en quoi ? Je vous remercie pour le diagnostic, mais, la prochaine fois, je demanderai

une ordonnance un peu plus détaillée, mais sur le fond, là aussi, M. BARVAIS, vous êtes totalement dans le déni. En octobre 2015, on vous explique qu'il faut changer la procédure, on la change à la Bonne Maison de Bouzanton, on ne la change pas à Havré et pour vous, vous dites « non », ce n'est pas grave, on continue, on est en train de travailler, il n'y a pas de souci. Encore une fois, vous êtes sur la même ligne que Mme KAPOMPOLE, mais cette fois-ci, vous n'avez pas osé me reprendre sur le fait qu'on a découvert le problème par la maladie de cet agent et donc, si cet agent n'avait pas été malade, vous ne l'auriez jamais découvert, en tous cas, pas à l'heure actuelle. Cela doit quand même vous interroger, reconnaître cela, ce n'est pas mal, je vais dire, à priori, vous n'en pouvez rien. Voilà, ça arrive, où vous commencez à devenir responsable, c'est quand vous niez le problème et que vous dites : « non, non, il n'y a vraiment pas de souci, on avance comme si de rien n'était » ... Là, vous commencez à devenir responsable fatalement, parce qu'on n'est jamais responsable d'un type qui, à un moment donné, déraile même si ici, on avait quand même émis la sonnette d'alarme avant, mais c'est persévérer qui pose vraiment une difficulté et comme l'a dit M. HAMBYE, je pense qu'il a tout à fait raison, à un moment donné, on pense tous qu'on fait bien, nous, on pense qu'on aime bien notre opposition, vous, vous pensez que vous gérez bien la Ville et c'est tout à fait normal, parce que tout le monde y met tout son cœur et tout le monde y met son engagement et on essaie de travailler au mieux et donc, on n'aime pas recevoir une critique parce qu'on se dit, avec tous les efforts que je fais, ce n'est quand même pas normal. L'avantage de l'expert extérieur, c'est qu'à un moment donné, il ne va pas être dans ce rapport-là, il va juste vous dire qu'en faisant cela, vous pourriez être plus efficace qu'en faisant cela. Donc, je trouve que le refuser, c'est nier encore une fois les difficultés. Je vous rappelle aussi que le Secrétaire Communal suspendu avait engagé une réforme des services, avec des services transversaux, c'est d'ailleurs comme cela que les Marchés Publics se sont trouvés sous la compétence de l'Echevin des Travaux et que donc même quand il y a un marché public, par exemple, qui concerne l'enseignement ou l'économie, et bien, il passe aux Travaux parce que c'est cet Echevin-là qui a ce service transversal. Il y a déjà eu des aménagements, sauf que le Secrétaire Communal, à l'époque, n'a pas pu finir sa mission pour les raisons que l'on sait et que certains éléments de la mise en place de ce redéploiement des services ont été modifiés, parce qu'on se rendait compte qu'il ne donnait pas totalement satisfaction. Il n'y a jamais eu d'évaluation de cela et il n'y a jamais eu de recommandation surtout pour dire de faire autrement que ce qu'on fait à l'heure actuelle. Donc, allez, encore une fois, il n'y a vraiment pas de problème politique à cela, au contraire, je pense que même vis-à-vis des agents, c'est quelque chose qui sera perçu positivement parce qu'ils auront au

moins la certitude d'être entendus, d'être écoutés, qu'on prend en compte leurs remarques et leurs desiderata, cela permettra aussi d'améliorer leur bien-être. Je ne dois pas insister, je pense, sur le taux d'absentéisme dans notre Administration qui reste encore plus élevé que les moyennes dans d'autres entreprises, particulièrement au niveau du privé. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Samy KAYEMBE KULUNGA, Conseiller: Moi, Monsieur le Bourgmestre, ce que je retiens c'est ce que Monsieur BARVAIS a dit que dans deux jours, l'ensemble du Conseil du CPAS va se réunir pour débattre de cette problématique et qu'il reviendra ici pour des propositions concrètes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : par 9 voix pour et 30 contre

M. Yves ANDRE, Conseiller : Pour nous, c'est « non », on préfère attendre qu'on ait les résultats de ce qui aura été fait et puis, sur cette base-là, se positionner. Je vais dire si c'est pour faire un effet de manche et pour arriver à dire qu'on a fait faire quelque chose, ça n'a pas beaucoup d'intérêt à ce moment-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, la motion est rejetée.

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à la question de M. Xavier DUPONT au sujet de nuisances sonores.

M. Xavier DUPONT, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers collègues. On ne peut que se réjouir de la décision de notre Collège et plus particulièrement du Bourgmestre et de l'Echevine des Travaux quant à l'amélioration du cadre de vie des habitants des rues Edgard Mouzin et Théophile Massart à Nimy au travers de la réfection totale de chacune de celles-ci dans les mois qui viennent. Toutefois, au niveau de la qualité de vie des habitants de la rue Edgard Mouzin, un problème existe avec la présence des Entreprises « Chimiderouil » et « Lebrun » dans le quartier. En effet, si on peut apprécier le nombre d'emploi qu'elles apportent sur Mons, leurs présences amènent aussi des nuisances comme par exemple, un charroi de poids lourds important à toutes heures du jour,

régulièrement de longs moments de bruits infernaux lors des essais des machines que l'un ou l'autre fabrique ou encore parfois des odeurs désagréables obligeant les riverains à fermer leurs fenêtres régulièrement durant l'année. Il est clair que ce type d'entreprise n'a pas sa place dans ce type de quartier. Pourriez-vous me faire connaître les différentes initiatives que la Ville aurait déjà prises ou compte prendre face à cette situation ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, tout d'abord, merci pour votre question. Elle nous permet de faire le point sur la situation de ces entreprises, les entreprises CHIMIDEROUIL et LEBRUN qui sont, comme vous l'avez indiqué, intégrées dans le tissu urbain résidentiel et qui retient déjà notre attention depuis pas mal de temps, puisque, avec le Bourgmestre et l'Echevine des Travaux, nous avons eu l'occasion de multiplier les réunions avec les responsables de cette société. Cette situation urbanistique est en fait héritée du passé et elle met en lumière les incohérences d'un plan de secteur qui, parfois, c'est vrai, n'est plus en phase avec nos réalités, avec l'évolution du territoire et de nos mentalités. Néanmoins, ces deux entreprises sont situées en zone d'activité économique mixte au plan de secteur et cette implantation est donc conforme à cette destination. Leur exploitation est actuellement couverte par un permis unique qui date de 2010 et suite à de nombreuses démarches qui ont été réalisées auprès des responsables de ces deux sociétés et notre collègue Mélanie OUALI a encore eu l'occasion de rencontrer le responsable aujourd'hui, les Services de l'Urbanisme et de l'Environnement ont demandé aux représentants de ces sociétés de déposer une nouvelle demande de permis unique afin de réévaluer les incidences de ces deux entreprises, eu égard au fait que les travaux ont été réalisés depuis l'époque du dernier permis octroyé. Nos services sont intervenus plusieurs fois à cet égard et je crois savoir également que le Département Contrôle de la Région Wallonne est intervenu à de nombreuses reprises dans le même sens. A l'heure actuelle, des études acoustiques et de mobilité nécessaires au dépôt de cette nouvelle demande sont, selon le demandeur, toujours en cours d'élaboration. Le Service Environnement a, en effet, jugé insuffisante l'étude de mobilité qui avait été, dans un premier temps, soumise à la Ville. Par ailleurs, le représentant de la société CHIMIDEROUIL nous avait annoncé envisager la délocalisation de cette société, dans un lieu plus adéquat au développement de ce type d'activités et contact pris avec l'IDEA, qui suit également ce dossier avec beaucoup d'attention, il semblerait que des négociations aient été entamées pour un site alternatif, un avant-projet en vue de cette délocalisation a également été soumis au Service de l'Environnement de la Région Wallonne. Toutefois, il semble que l'acte d'acquisition de ce

terrain ne soit pas encore signé, même si il semblerait que ce soit imminent. Le site devrait donc être libéré dans les prochaines années pour une partie du moins de l'activité ; enfin, en ce qui concerne les nuisances que vous évoquez, j'ai demandé au Service Environnement de la Ville de Mons de re-convoquer les représentants de l'entreprise pour refaire le point à ce sujet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à la question sur

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous êtes passé aux interpellations et aux questions, mais il restait deux motions que j'ai déposées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'étiez pas là, alors, mais ce sont des motions qui portent sur des personnes mais c'est à huis clos. Donc, on discutera des deux motions à huis clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais ce sont des faits qui sont connus ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais conformément à un article du Code, on ne va pas revenir là-dessus, on l'a mis en huis clos en début de séance.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On a voté là-dessus déjà en début de séance ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, écoutez, le Président de séance en a décidé et c'est de son droit et c'est l'article 11 – 22 – 21 « La séance du Conseil Communal n'est pas publique lorsqu'il s'agit de question de personnes » et dès qu'une question de ce genre est soulevée, le Président prononce immédiatement le huis-clos. Je ne vais pas faire un huis-clos maintenant et puis une séance publique, donc, terminons la séance publique et puis, on en arrive au huis-clos. Les vélos électriques, Mme WAELPUT. Monsieur BOUCHEZ, justement, la situation de la pauvreté à Mons, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour les vélos, il n'y a personne en fait ? Elle repassera après alors ... Monsieur le Bourgmestre, on a eu et c'est le Conseiller Communal John JOOS qui a émis ce point, qui l'a mis sur la place publique, c'est qu'apparemment, une enquête a été menée par les stewards urbains, une enquête relative à la pauvreté et cette enquête, apparemment, a surpris beaucoup puisque les questions tout d'abord qui étaient posées n'étaient pas nécessairement très précises ou, en tous cas, avaient plutôt une tendance à rendre les réponses d'office puisqu'on abordait la pauvreté comme un aspect quasi criminel en la matière. Et donc, ça a interpellé plusieurs commerçants, ce qui a interpellait également, c'est le fait finalement, que les stewards eux-mêmes ne connaissent pas et ne connaissaient pas au moment où ils ont fait l'étude, la finalité de cette étude et la raison pour laquelle on leur demandait de la faire. Et donc, par rapport à cela, Monsieur le Bourgmestre, pourriez-vous nous communiquer tout d'abord l'étude en tant que telle, parce qu'il est quand même

normal d'avoir cet élément et aussi de pouvoir nous expliquer ce qu'il en est en matière de résultats qui seront engendrés ? Quel est le but de ces résultats ? Est-ce que la situation a changé, est-ce qu'on cherche à trouver des éléments de comparaison avec les années précédentes ? D'ailleurs, si vous avez des données, elles peuvent aussi être communiquées parce que, et je fais référence à cet élément puisque la presse s'est également fait l'écho de cette question, il y a un interview récemment d'un réalisateur qui avait réalisé, c'est le cas de le dire, un film sur cette question, il y a cela une dizaine d'années. Ce réalisateur nous indiquait que finalement, la situation n'avait pas changé à Mons et dans le borinage parce qu'il fallait – et je cite – autre chose que de grands discours, il faut aussi une politique globale de lutte contre la pauvreté qui n'existe pas à l'heure actuelle. Et donc, là aussi, Monsieur le Bourgmestre, est-ce que le but est d'établir une politique globale de lutte contre la pauvreté également au niveau communal ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, le questionnaire que vous mentionnez joint à la présente réponse – si vous en voulez une copie, j'en ai une ici disponible – il participe à une approche globale qui vise à élaborer des outils méthodologiques permettant d'objectiver la problématique des sans-abris en centre-ville, en vue, d'une part, de leur offrir les meilleures aides possibles et d'autre part, de contribuer à la lutte contre le sentiment d'insécurité dans le centre-ville montois. Je rappelle également que deux personnes viennent d'être engagées spécifiquement pour cette action dans le cadre de la Politique des Grandes Villes. Plusieurs outils méthodologiques sont en test. Une grille d'observation dont l'objectif est une meilleure représentation de l'occupation de l'espace public dans le centre-ville par les personnes visiblement sans abri. Le territoire d'observation est délimité et couvre les rues passantes et commerçantes du centre-ville y compris entrées de commerces, banques, parkings, parcs, on parle de la Grand Rue, de la Grand Place, de la rue de Nimy, de la rue d'Havré, de la rue du Miroir, de la rue Neuve, de la rue de la Coupe, des Capucins, Léopold, rue Rogier, rue de la Clef, Marché aux Herbes, rue du Hautbois, rue du Houdain, rue de la Halle. Ensuite, un questionnaire auprès des commerçants dont le but est de recueillir la parole des commerçants et communiquer autour du dispositif sans abri. Pour cette étape, les stewards urbains ont été aidés par le Service de Prévention afin de dispatcher ces questionnaires. Et enfin, un questionnaire destiné aux citoyens et chalandes pour recueillir leurs paroles et faire connaître le dispositif sans abri montois. Les résultats des trois questionnaires devraient permettre, donc, les réponses aux questionnaires et l'analyse pourront vous être fournies par la suite, d'orienter au mieux

l'action des nouveaux travailleurs de rues dans un souci premier de soutenir les personnes sans domicile et en grande difficulté et ensuite de rassurer citoyens et commerçants. Il est à noter que cette initiative permettrait également de mieux faire connaître le dispositif existant à Mons pour le public sans abri encore trop méconnu. Le flyer de l'Escale, accueil de jour a systématiquement été remis aux personnes interrogées de manière à ce qu'elles disposent des informations utiles et qu'elles sachent quoi faire si elles sont confrontées à des situations particulières. Enfin, quant à la question du Plan Global de Lutte Contre la Pauvreté, se retrouve à Mons la conjonction de l'action des différentes structures tant publiques que privées, le premier acteur étant le CPAS. Les services du CPAS en premières lignes sont chargés d'octroyer les aides financières et psycho-médicales, l'aide urgente aux personnes en difficulté et le Plan Stratégique Transversal du CPAS de Mons stipule que l'objectif stratégique numéro 1 est : optimiser les aides sociales et les services rendus à la population ; en découle toute une série d'actions concrètes telles que l'accueil d'urgence, l'abri de nuit, les services de violences intrafamiliales, la médiation de dettes, l'insertion sociale, socio-professionnelle, le coaching spécifique des 18-24 et différentes aides spécifiques. Mais le panel des actions du CPAS avait déjà été présenté, pour rappel lors du Conseil commun Ville/CPAS fin 2016. Les actions du CPAS sont évidemment bien plus nombreuses, elles sont détaillées aussi dans notre note de politique générale. Le deuxième acteur majeur du Plan Global Montois aux côtés du CPAS, c'est le Relais Social Urbain qui mène de nombreuses actions au bénéfice des personnes en très grande précarité, personnes sans abri, mal logées. Pour rappel, le Relais Social a pour mission de mettre en réseau toutes les structures locales actives dans le secteur de la grande précarité et d'optimiser les aides disponibles. On lui doit notamment le parcours sans abri, le projet Housing First, une manière innovante de viser l'insertion sociale des personnes sans abri les plus fragiles. Avec Housing First, on change la logique, le logement est la première étape et on peut y accéder sans condition sauf évidemment comme tout locataire, payer le loyer et respecter le contrat de bail. Pour ce maintenir en logement, une équipe accompagne le locataire dans tous les aspects de sa vie qui restent à travailler avec lui. Le service de récupération des invendus, SOREAL est également un service que vous connaissez bien. Le troisième pilier majeur du Plan Global de Lutte Contre la Pauvreté à Mons, c'est le Plan de Cohésion Sociale. Ces équipes ont pour mission de développer la cohésion sociale dans les quartiers afin que les exclusions de toute nature dans la pauvreté soient identifiées conscientisées, prises en charge par les structures de terrain en collaboration avec la population des quartiers concernés. Il s'agit de mise en commun des compétences de chacun au bénéfice du bien-être de tous. Les plus nantis, moins nantis mettent

ensemble leur compétence et agissent en vue de tendre vers une société plus juste, plus égalitaire, plus inclusive. Ces dispositifs publics mènent leurs actions de façon coordonnée. Ils sont renforcés par de nombreuses actions qui émanent du secteur associatif, évidemment incontournable sur ces matières. Ensemble tous les acteurs locaux visent donc le même but. Offrir à l'ensemble des citoyens montois, particulièrement aux plus défavorisés, la possibilité de mener une existence conforme à la dignité humaine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce que je peux peut-être revenir aux vélos. Je vous en prie Madame.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je me permets de revenir sur une proposition de l'Echevinat de la Mobilité qui me paraît intéressante afin de promouvoir l'utilisation des modes de mobilité doux, étudier la possibilité de mettre à disposition ou louer des vélos électriques au personnel communal de la Ville dans les déplacements domicile-travail et lors de déplacements en journée pour se rendre à une réunion. Où en est-on dans cette réflexion ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question et cela me permet donc de présenter brièvement ce dossier me tenant particulièrement à cœur. Au travers des objectifs pratiques fixés par POLLEC, la Ville de Mons s'est engagée à réduire 20% des déplacements en voiture du personnel communal pour des trajets domicile-travail et les déplacements professionnels, donc parmi ces actions préconisées, on peut voir dans le projet POLLEC : encourager l'utilisation des vélos par les agents pour déplacements professionnels courts. Les atouts du vélo sont donc multiples. La santé, l'efficacité temporelle, la convivialité, le coût, la protection de l'environnement. Le Service de la Mobilité émet donc la proposition de mettre à disposition du personnel communal des vélos à assistance électrique. Il s'agirait de 10 à 15 vélos via un partenariat avec l'ASBL Pro Vélo. Le dossier devra donc passer au collège tout prochainement. Ces vélos seraient donc mis à disposition du personnel communal pour favoriser les trajets domicile-travail. Ces mêmes utilisateurs pourront aussi utiliser les vélos pour les déplacements effectués durant leur journée de travail pour se rendre à leur réunion. Le dossier est en phase de finalisation. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout prochainement. Si un accord de principe est adopté par le collège, un rapport ultérieur détaillera les aspects pratiques pour la mise en œuvre du projet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Nous passons alors aux interpellations. La première qui est arrivée est celle de Monsieur André au sujet de la circulation à la Drève du Prophète.

M. Yves André, Conseiller : Cher Collègue, depuis la modification de la sortie Nimy sur le ring, de nombreux soucis de mobilité sont apparus sur l'entité montoise. La problématique de la sortie du ring face au CHU devait être résolue par l'aménagement d'une nouvelle sortie face aux Ursulines. D'autres problématiques ont vu le jour, notamment à la Drève du Prophète. En effet, l'entrée en vigueur de la taxe au km conduit de plus en plus de camions à quitter l'autoroute à Havré et à rejoindre la Drève du Prophète pour aboutir à l'Avenue du Tir et reprendre le ring. A cela s'ajoute le stationnement non réglementé sur la Drève du Prophète avec une présence importante de voitures ventouses, des étudiants de l'école implantée sur la Drève. Pourriez-vous nous dresser un état de la situation et envisager les solutions réalisables afin de rendre une certaine quiétude aux habitants de ce quartier résidentiel ? Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. En effet, les voiries qui sont situées dans le secteur compris entre la Route d'Obourg, la Chaussée du Roelux, le Ring de Mons et la Chaussée de Bruxelles sont interdites aux véhicules de plus de 5 tonnes. Bien sûr, avec la proximité des grands axes, il y a des camions qui circulent, certains pour des raisons autorisées, d'autres pas, et il faut reconnaître qu'il y en a qui n'ont strictement rien à faire sur ces voiries. J'ai donc demandé à la Police d'organiser dès que possible des contrôles afin de sévir les contrevenants. Je leur demande aussi de vérifier la signalisation en place pour s'assurer que les messages soient clairs. Enfin, concernant le stationnement de voitures ventouses près de l'Ecole Ave Maria, même s'ils donnent l'avantage d'obliger les conducteurs à ralentir, il est vrai que les riverains éprouvent parfois des difficultés. Nous les avons rencontrés plusieurs fois afin de tenter de trouver un compromis, je vais néanmoins, à nouveau charger les Services de Police et de Médiation de tenter de trouver une solution aux difficultés qui sont réelles. Je demande ces deux missions à la Police et on pourra peut-être y voir un peu plus clair dans les deux mois qui viennent.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ok, merci, je pense que si on avait déjà une signalétique au sol qui balise le stationnement, cela éviterait ces stationnements où n'importe qui peut se parquer un petit peu n'importe où dans la rue puisque rien ne l'interdit en fait à ce niveau-là. Maintenant, j'aimerais bien qu'on puisse le faire comme vous l'avez suggéré en concertation aussi avec les riverains pour qu'on ne se trouve pas par la suite avec des riverains qui se plaignent de ce qu'on a pu mettre en place.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci beaucoup. J'en viens alors, à M. BOUCHEZ, disproportion des aides CRAC.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je dois avouer que c'est quand même assez surprenant lorsque l'on voit les montants tellement disproportionnés entre les communes au niveau des aides CRAC, Mons quand même a une palme, peut-être que certains collègues ne le savent pas mais c'est la Ville de Mons qui reçoit des aides CRAC depuis le plus longtemps, donc, c'est nous qui avons inauguré ces prêts en 1981 et depuis 1981, on a perçu près de 200.000.000 d'euros alors que Charleroi a perçu près de 400.000.000 d'euros mais en ayant commencé qu'en 1997, donc, Charleroi a vraiment résisté à cette mode, Namur depuis 1982 a reçu près de 150.000.000 d'euros et La Louvière fait vraiment figure de parent pauvre avec 41.000.000 d'euros d'aides CRAC alors que la situation budgétaire n'est pas nécessairement meilleure. Ce qui est le plus impressionnant dans ces chiffres, c'est qu'on se rend compte que Liège a perçu à elle seule 1,5 milliard d'euros d'aides CRAC depuis 1982, cela veut dire que c'est 10 fois plus que Mons, c'est 10 fois plus que Namur et surtout, c'est totalement disproportionné puisque si vous additionnez la cinquantaine d'autres communes qui sont sous plan de CRAC ensemble, vous arrivez à peine au montant de Liège toute seule, donc, là, il y a véritablement une question, il y a vraiment quelque chose qui est interpellant, alors, rien n'explique cette différence sur la base des critères classiques, on les connaît les critères classiques, nombre d'habitants, nombre de kilomètres de voiries, on peut également émettre toute une série de questions par rapport au fait que vous soyez un chef-lieu ou pas, une grande ville, donc, voilà, il y a toute une série de points comme ceux-là qui peuvent expliquer des différences mais ici, rien du tout. Vous savez, M. le Bourgmestre, j'ai une tendance à regarder aussi un petit peu ce qui se dit et ce qui se fait sur le plan politique, c'est vrai que la personne à l'origine du CRAC, c'est M. Claude PARMENTIER, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Parti Socialiste, je vous ai mis un lien vers le site du Parti Socialiste, qui lui-même est Bourgmestre de Wanze et donc, liégeois et donc, je m'interroge sur un point et c'est le premier élément, est-ce qu'on n'a pas des critères un peu plus précis de répartition en matière d'aides CRAC surtout que et je serai rapide sur ce point puisque nous en avons déjà parlé vainement mais en tout cas, on en a déjà parlé, nous sommes considérablement défavorisés en matière de Fonds des Communes puisque Liège et Charleroi à elles seules perçoivent 25 % du Fonds des Communes avec respectivement près de 140 millions d'euros pour Charleroi, 130 millions d'euros pour Liège alors que Mons est à peine aux alentours de 30 millions d'euros si vous adaptez les coefficients de croissance et d'indexation, vous arrivez à 37 millions d'euros pour cette année, or, Mons, c'est 95.000 habitants et donc, si vous

additionnez les proportions de population de Liège et Charleroi, ces deux villes représentent 11 % de la population alors qu'elle reçoivent 25 % du Fonds des Communes, on est donc, dans une disproportion de près de 60 %. M. le Bourgmestre, 4 questions très précises, premier élément, comment expliquez-vous la différence de montants alloués en matière d'aides exceptionnelles ? Deux, que comptez-vous faire face à une telle situation parce qu'on se rend compte que finalement, il n'y a pas d'objectivation dans les aides. Trois, c'est justement à ce propos, est-ce que vous pensez qu'il faut plus d'objectivation dans ces critères, peut-être allouer plus de moyens aux communes directement et donc, qu'elles aient plus d'autonomie dans le choix de leur politique. Enfin, dernier point, vous êtes Montois, je le suis aussi. Les Montois vous élisent pour que vous protégiez les intérêts de leur Ville. Est-ce que vous êtes froissé, est-ce que vous comptez engager une action auprès du Gouvernement Wallon quand vous voyez de telles différences entre les grandes villes de Wallonie.

Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur le Président.

Monsieur Marc BARVAIS, Président CPAS : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller Bouchez, suite à une analyse approfondie des aides et prêts octroyés par le CRAC, nous pouvons effectivement vous confirmer que Liège a obtenu des montants plus importants que la commune de Mons. Cependant, il est quand même important de pouvoir relativiser ces différences qui sont dues évidemment aux spécificités communales. Prenons comme exemple, le cas de connect-immo, la problématique des pensions ou encore les aides sidérurgiques. De plus, de nombreuses aides octroyées durant les années 2001 à 2007 concernaient les hôpitaux publics. Il est à rappeler que ces critères ont été déterminés par les Gouvernements Wallons successifs et également lorsque Charles Michel était Ministre Wallon des Affaires Intérieures de la Fonction Publique. Alors nous avons refait effectivement le total des aides et prêts accordés par le CRAC au 31.12.2015, donc à partir vraiment du début et ramené à la population, parce que je crois que c'est le critère le plus objectif et effectivement, la Ville de Liège a eu un total de 6941 euros par habitant, ensuite, c'est la Ville de Mons 2094, suivi par Charleroi 1936, suivi par Namur 1294 et suivi par la Louvière 574. Donc à part la différence importante par rapport à Liège, on ne peut pas dire que Mons était mal classé par rapport aux autres villes. Mais il est évident que les nouveaux critères pour les futures aides ne sont pas encore déterminés et je suis persuadé que l'ensemble des députés wallons sera attentif à l'octroi des nouvelles aides et prêts aux communes. Deuxième aspect qui concerne la répartition du Fonds des Communes où là, il y a quand même eu une amélioration au niveau de l'objectivation, puisqu'il y a le Décret du 15 juillet 2008 qui est le point de départ de cette

nouvelle objectivation des répartitions des dotations. En effet, l'enveloppe du Fonds des Communes est scindée en deux parties. La première reprend les dotations minimales garanties telles qu'elles étaient déterminées par le Décret antérieur. Ces montants diminuent de 5% chaque année depuis 2008 jusque 2028. Cela veut dire que cette partie historique disparaîtra. La seconde partie comprend une dotation dite répartie. Ces montants sont répartis selon plusieurs critères : la péréquation fiscale à l'IPP, la péréquation fiscale au PRI, les externalités, les logements publics, la densité de la population et le chef-lieu. Chacun de ces critères est clairement défini par une formule mathématique. A cela s'ajoute la dotation complémentaire non intégrée au Fonds des Communes qui sera octroyée aux communes dont la répartition est inférieure au montant prévu par le Décret. Donc, cela veut dire si certaines communes ont des recettes inférieures à la dotation minimale, il y a une compensation. Mais ceci est valable pour toutes les communes wallonnes sauf Charleroi et Liège. Donc, oui mais c'est une décision de 2008 validée, cela veut dire que cette différence va s'amenuiser puisque tout le monde aura accès aux mêmes critères. Par conséquent, le Fonds des Communes évolue vers une répartition via des critères clairs, précis et connus de tous.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

La réponse est quand même un peu particulière parce que de un, on n'a pas de critère précis pour le CRAC, ça on l'a vu. Puisqu'on ne nous en a pas donné. Donc ça veut dire que cela a vraiment été des choix politiques parce que ce que vous avancez, il y a quand même un fait par exemple qui est assez symptomatique ce sont les pensions. Le fait que la Ville de Liège n'ait pas cotisé pour ses pensions en temps voulu, franchement c'était leur problème mais c'est quand même un peu bizarre que l'ensemble de la Wallonie doive payer pour cet élément. Ça c'est un premier aspect. Deuxième aspect par rapport au Fonds des Communes, j'ai trouvé tellement charmant d'aller rechercher le passage de Charles Michel. C'est vraiment dommage que vous n'ayez pas tout retenu de son passage comme, par exemple, la réduction des intercommunales, la suppression des provinces, il avait voulu faire beaucoup de choses aussi mais voilà, vous n'avez retenu que l'aspect sur le Fonds des Communes. C'est bête, quand on prend l'œuvre de quelqu'un mais, je vous remercie et vous félicite de prendre en exemple notre Premier Ministre. C'est toujours un bon choix. Mais enfin, troisième point, c'est par rapport aux critères sur le Fonds des Communes. Vous avez eu toute une explication sur le nombre d'habitants, or, vous savez très bien que ce n'est pas du tout le seul critère qui est pertinent. Un critère qui est fondamental c'est le nombre de kilomètres de voiries par

exemple. Parce que vous pouvez avoir très peu d'habitants, mais si vous avez beaucoup de routes à entretenir et bien c'est effectivement ennuyeux. Mais un deuxième critère où là, la Ville de Mons est méchamment défavorisée c'est son rôle de pôle. Donc déjà en tant que chef-lieu mais aussi de pôle pour le reste de l'arrondissement et même une bonne partie de la Province. Parce que la Ville de Mons est en train de financer toute une série de services utilisés par tous les habitants des autres communes dont le coût ne repose que sur la fiscalité imposée aux Montois. Et donc, je suis assez content, et quelle que soit la couleur politique d'ailleurs, d'entendre d'autres communes où on nous vante une excellente gestion, mais ça c'est clair, si tous les services sont payés par la Ville de Mons, c'est beaucoup plus simple d'avoir une gestion qui ne coûte pas cher dans d'autres communes. Ce critère-là, lui n'est pas pris en compte et donc, je trouve que ce serait fondamental que la Ville de Mons puisse militer en la matière car on est considérablement desservi sur cette question. Enfin un dernier mot pour conclure. Vous savez Monsieur l'Echevin des Finances, Monsieur le Bourgmestre, je m'adresse aussi à vous, on peut continuer jusque demain à créer des fonds spécifiques, des aides spéciales, du CRAC, des fonds mobilité, je vais vous le dire platement, des bidules que l'on crée pour la circonstance pour venir en aide aux communes. Ce n'est pas comme cela que les communes peuvent mener leur politique propre. Ce qu'il faut, c'est donner plus d'argent directement aux communes, beaucoup moins d'aides en tout genre et que les communes décident alors de leur propre destin plutôt que de rentrer dans cette course aux subsides qui est totalement hallucinante. Ce modèle n'est pas un modèle illusoire c'est celui de la Suisse, par exemple, où ça marche très bien, où là-bas si vous avez envie de créer un opéra vous pouvez créer un opéra, vous avez de l'argent pour le faire mais vous devez le gérer. Parce que, et c'est ça tout le drame aussi de notre budget, c'est qu'à chaque fois, on va chercher des subsides qui nous permettent de mettre sur pied des infrastructures mais notre budget ordinaire lui n'augmente pas et donc d'une certaine manière, en faisant de l'investissement, on alourdit de plus en plus notre dette structurelle, ce qui n'a pas beaucoup de sens non plus. Je ne vous ai pas entendu sur l'ensemble de ces aspects, je trouve que cela serait quand même intéressant de pouvoir régler ces problèmes qui sont fondamentaux et on ne va pas porter toutes nos grandes villes à bout de bras en permanence. Les grandes villes de Wallonie sont le moteur de notre région, elles méritent bien mieux que ce traitement finalement de mendiante à l'égard de la Région Wallonne. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos, alors j'en arrive à Monsieur Tondreau sur « collection des postes anciens de radios ».

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, voilà, début des années 80, la Ville de Mons a acquis une collection fabuleuse et rare de postes anciens de radios. Cette collection est malheureusement toujours restée non exposée et aujourd'hui, personne ne sait plus très bien où elle se trouve et on ne sait si un inventaire précis a été réalisé. Récemment, des informations me sont parvenues comme quoi celle-ci se trouvait partiellement déposée dans une école, Avenue Maistriau et une autre partie à Nimy dans les mains d'une ASBL privée intéressée par ce type d'objets. Pouvez-vous me faire savoir ce qu'il en est car si cela est exact, cette situation est anormale ? Pouvez-vous me faire connaître aussi quelles sont les conditions de conservation de ces objets et quel est leur contrôle et s'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour les rassembler pour qu'elles puissent être exposées ? Nous avons aujourd'hui une Artothèque et d'autres bâtiments à destination muséale qui pourraient être utilisés. Autre possibilité, pourquoi ne pas proposer au Mundaneum de reprendre cette collection qui est assez proche de la philosophie de ce musée. Cette collection s'intégrerait très bien dans la destinée du Mundaneum car elle a une proximité avec l'objet premier de sa mission. Je vous propose dès lors que vous preniez contact avec cette institution pour examiner une possibilité de collaboration et même une éventuelle reprise de cette collection dites Natalis. Merci de me répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Monsieur le Conseiller, la collection Natalis est effectivement propriété de la Ville et a été mise en dépôt près de la Haute Ecole de la Communauté Française du Hainaut à Mons, l'ISIMs, en 2005. Le Conseil Communal du 17 octobre 2005 en a confirmé la chose. Donc, en fait, le dépôt de ces radios à l'ISIMs rejoint le matériel pédagogique de l'institut. A noter qu'à l'origine en fait, cette collection était destinée à un musée « de la radio et du son » qui aurait dû être hébergé par la RTBF et donc qui s'était engagé à l'époque vis-à-vis du collectionneur et puis qui s'est rétracté, du coup, il s'est retourné vers la Ville pour lui confier la collection de radios. Dans un premier temps, la collection était exposée dans l'ancienne Maison Communale de Nimy où il a été question à un moment donné d'y installer ce fameux musée et puis il a été décidé de la confier à l'ISIMs puisqu'il semblait que cette collection y serait effectivement mieux valorisée. Alors la convention de mise en dépôt est explicite quant aux conditions de conservation de la collection. La Haute Ecole assure l'ensemble de la collection contre tous les risques. Elle est responsable de toutes les détériorations éventuelles. Elle ne peut pas déplacer la collection des locaux prévus sans aviser préalablement le Conservateur en Chef des Musées Communaux.

Elle doit entretenir la collection en bon père de famille. Elle peut exposer les pièces de la collection lors de manifestations temporaires avec l'accord du Conservateur à nouveau. Je vais peut-être aussi me permettre de rappeler que l'Artothèque n'est malheureusement pas extensible, que l'on manque déjà quasiment de places et que son objet est surtout de se concentrer sur les collections historiques de la Ville de Mons. En ce qui concerne le Mundaneum, on peut effectivement leur proposer la chose en considérant que c'est plus intéressant pour cette collection et après ces recherches plus historiques, je me suis adressée effectivement à l'ISIMs où est conservée cette collection. L'ensemble des postes radios, dont certains ont été restaurés, a d'ailleurs été présenté dans l'expo « Super Star » dans le cadre de Mons 2015. Donc la collection est mise en valeur. Elle est toujours sous bonne garde. C'est le professeur Monsieur AVAERT qui en a la responsabilité et donc si vous souhaitez prendre connaissance de l'état de la collection ou de la visiter, vous êtes bien entendu invités à prendre contact avec ce professeur.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, moi, il y a deux questions que je voudrais vous poser. Est-ce que, moi, j'avais entendu dire qu'une partie de cette collection ne se trouvait plus à l'ISIMs et qu'elle avait été dispersée. Je voudrais que vous puissiez prendre contact avec l'ISIMs pour savoir si tout se trouve toujours bien là. Ce que vous n'avez pas fait d'après ce que vous me dites, ça je voudrais en avoir la certitude.

Et deuxième chose, parce que j'ai entendu dire qu'elle était un peu dispersée. Ce serait une bonne chose que vous preniez contact, je lui en ai d'ailleurs parlé tout à l'heure, avec le Mundaneum. J'en ai parlé avec le Président du Conseil d'Administration. Et bien sûr, c'est quelque chose qui pourrait être envisagée. Personnellement, je trouve que c'est une bonne destination. Ça pourrait peut-être être mis de cette façon en valeur. C'est évident qu'il faudra passer par toutes les structures administratives du Mundaneum, Comité Scientifique, Conseil d'Administration etc. C'est cela que je voulais vous dire. Mais je voudrais que vous vérifiiez vraiment, parce que dans ce que vous me dites, vous n'aviez pas l'air de dire si le Président ou le Directeur de l'ISIMs dit bien qu'il a toutes les pièces et je demandais aussi s'il y a un inventaire qui avait été fait. Je ne sais pas s'il y a un inventaire qui a été fait, si l'inventaire correspond bien avec ce qui existe encore maintenant.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Et pour être plus claire, l'ensemble de la collection se trouve à l'ISIMs, est entretenu par l'ISIMs. Ils ne peuvent déplacer les pièces sans autorisation du responsable des collections muséales de la Ville. Donc tout est là-bas, en bonne gestion, tout est en bon état, notamment des pièces qui sont sorties l'année dernière

pour une exposition. J'interrogerai le Mundaneum pour voir s'il est intéressé de reprendre la collection mais je pense qu'elle a tout son sens à l'ISIMs.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, non, ce n'est pas le rôle de l'ISIMs à gérer une collection. Ce n'est pas elle, du tout, qui est un musée, ce n'est pas elle qui peut l'exposer. Là je ne crois pas du tout. Là, vous faites une erreur. C'est pour cela que j'ai suggéré le Mundaneum, c'est une idée. Simplement parce que personne ne trouve que cette collection doit se trouver à l'ISIMs. Moi, j'ai entendu dire qu'il y avait des pièces qui avaient été déplacées et ça, je voudrais que vous vérifiiez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, l'incident est clos.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Tout est là-bas !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. J'en viens, toujours à vous, Monsieur TONDREAU, au sujet du Festival International de Musiques Militaires.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Tous les Montois ont appris que, sans doute, lors de la Ducasse de Mons de 2017, il n'y aurait plus lieu de Festival de Musiques Militaires et cette décision provoque actuellement un émoi certain. Au point, qu'actuellement, il y a une pétition qui circule sur internet et à la date du 8, c'est récent, 8 février, il y avait déjà 1118 signatures de gens qui s'étonnaient et qui demandaient le maintien de ce Festival de Musiques Militaires. Et d'ailleurs, les gens trouvent que ce Festival est associé depuis tellement longtemps à la Ducasse de Mons, qu'il en fait partie. Je voulais simplement vous dire, que l'on me dit ceci : que ce Festival serait remplacé par un Festival de Fanfares. Et cela, m'apparaît-il, pour des raisons purement budgétaires et le prétexte d'un succès moindre du Festival. Je ne crois pas que la suppression de ce Festival est une bonne solution. En effet, et c'est vrai, il y aurait lieu de le réorganiser ; sans doute, supprimer la manifestation du dimanche après-midi au Stade Tondreau, qui avait moins de succès et qui était couteuse en organisation. Essayez de trouver des musiques à coût réduit, ou même qui viendraient gratuitement, grâce à une association avec le Shape et avec peut-être d'autres possibilités d'organisation. Au lieu de prendre une décision brutale à ce sujet, il serait préférable de penser à une nouvelle destination de ce Festival. Celui-ci est ancré dans la mémoire des Montois. En 55 ans, 40 pays ont été présents, près de 15.000 musiciens et sans doute plus de 400 formations venues des 4 continents ont donné à Mons des milliers de concerts. Cela, du jour au lendemain, ne peut être supprimé ! Une autre solution, c'est de créer une biennale internationale de musiques militaires. Et les biennales à Mons sont très à la mode actuellement. Il existe aussi en France, comme exemple, une biennale de la Ville de Saumur avec laquelle la Ville de Mons pourrait prendre contact pour collaborer avec celle-ci et partager son expérience dans ce domaine. Et pourquoi pas dès

l'année prochaine organiser cette biennale parallèlement à la biennale Mons 2018 et surtout l'intégrer à la célébration de la fin de la grande guerre dont la Ville envisage de réaliser une manifestation significative. On m'a parlé, j'ai lu, qu'on envisageait de faire venir des musiques écossaises avec quelques kilts pour célébrer la fin de cette grande guerre. Je trouvais que cela pouvait être un peu plus étoffé qu'uniquement ce genre de spectacle. Les budgets nécessaires à une biennale musicale pourraient dès lors être trouvés puisque l'on envisage justement que cette cérémonie militaire puisse être reprise par la biennale Mons 2018 et merci de proposer au conseil une solution dans ce sens pour célébrer dignement le centenaire de la fin de la guerre à Mons et en y intégrant donc cette biennale dont le Festival des Musiques Militaires. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, tout changement suscite des craintes, c'est légitime et humain. Le Collège et moi-même sommes tout à fait conscients de l'enjeu et aucune décision dans ce dossier n'a été prise à la légère. Nous étions confrontés depuis plusieurs années à de grosses difficultés pour trouver des musiques militaires en nombre et pour offrir aux Montoises et aux Montois une programmation diversifiée. Pouvait-on d'ailleurs encore parler de festival alors que l'année passée, nous n'avons pu accueillir que 4 musiques militaires dont la belge ? Le service « Evénements » a déployé de multiples efforts pour trouver des solutions mais il fallait se rendre à l'évidence, il y a de moins en moins de musiques militaires. Même si ce festival demeure une institution connue, avec son concert au Stade Tondreau et ses concerts dans les sections, force est de constater que le public diminuait d'année en année, malgré une politique tarifaire plus avantageuse proposée en 2016, puisque l'on est passé de 8 à 5 euros au niveau du Stade Tondreau. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : une formule vieillissante, une prestation identique les dimanche, lundi et mardi, une attente accrue du public en termes de spectacle, pas de renouvellement de public. Il est bien entendu primordial de maintenir des expressions musicales vivantes dans le centre-ville durant les festivités de la Ducasse afin de diversifier les animations et de permettre la mixité des publics en permettant le maintien d'un public familial en ville. Les attentes musicales du public évoluent. Pour beaucoup, les festivals de musiques sont des expériences dont le volet purement musical n'est parfois qu'une composante secondaire. Le public est à la recherche de convivialité, de plaisir et de découvertes connexes. Le Collège ne pouvait donc pas ignorer cette tendance. La formule qui sera proposée cette année est une programmation qui s'intégrera parfaitement aux festivités de la Ducasse. Il faut évoluer avec le temps, se remettre en question, analyser de multiples pistes

et c'est surtout cela qui nous a amené à proposer cette année une programmation de fanfares festives, dans une formule originale, cohérente, qui sera bientôt dévoilée. Nous sommes actuellement en phase de finalisation de la programmation et du budget. De nombreuses fanfares optent aujourd'hui pour la pluridisciplinarité et apportent une dimension spectaculaire voire théâtrale à leur jeu musical. Leur terrain de prédilection demeure la rue et l'interaction avec le public dans une atmosphère festive, ludique et bon enfant. Il s'agira d'un programme musical et convivial, ce qui est en parfaite adéquation avec la capitale culturelle, pour un public plus vaste, plus familial, avec des fanfares souples et mobiles, aux styles les plus différents et variés. Le principe restera le même. Nous souhaitons amener de la gaieté en centre-ville mais aussi dans les sections comme ce fut le cas par le passé.

Les autres communes du Grand Mons ne seront donc bien entendu pas oubliées. Je vous demanderai encore un peu de patience avant de prendre connaissance de ce nouveau programme. Quant à la biennale 2018, dans le cadre des commémorations, il est évident qu'il y aura un cortège militaire, avec la présence de musiques. Actuellement, nous ne sommes pas encore en mesure de vous transmettre les noms des prestataires. Pour les commémorations, l'axe sera beaucoup plus porté sur les jeunes générations avec la participation de différentes associations patriotiques de Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, oui je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur l'Echevin, je peux comprendre que pour l'année prochaine, vous ne sachiez pas encore très bien quoi, puisque en principe les biennales se passeront fin de l'année 2018. Mais ici, nous parlons dans trois mois. C'est dans trois mois que je sache quand même, plus ou moins la date, ou peut-être un peu plus, en tout cas la date de la Ducasse de Mons et vous ne savez pas nous dire aujourd'hui exactement ce qu'il en est ! Vous ne savez rien nous dire ! Moi, je sens qu'avec des raisonnements comme ça, on est en train de partir dans le vague, dans l'à-peu-près, dans la précipitation. Je trouve que dès aujourd'hui, vous pourriez nous dire un peu plus ou bien alors c'est que ce n'est vraiment pas ficelé ou pas très bien ficelé ; qu'il n'y a rien que vous puissiez communiquer là-dessus, ça, je m'en étonne beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Avant de vous proposer le programme, je souhaitais avant tout que le service puisse proposer, par rapport collègue, avec décision de collègue et donc, je me vois mal maintenant donner plus d'explications puisque ce rapport collègue, je pense de mémoire, doit passer ce jeudi et donc par la suite, il sera communiqué.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller: Vous nous communiquerez la décision du collège, qui sera très certainement rapide.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, oui, tout à fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas de souci. Merci beaucoup. L'incident est clos. Alors, M. DUFRANE, sur l'efficacité des chantiers communaux.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci beaucoup. Alors, la Ville de Mons comme vous le savez mène régulièrement des travaux et des chantiers susceptibles de poser des problèmes de circulation, de stationnement, de nuisances, etc... Il est donc évident que terminer les travaux le plus vite possible est la réponse adéquate aux gênes occasionnées pour les riverains et les citoyens. Enfin, les retards éventuels peuvent également faire gonfler la facture comme vous le savez. En région wallonne, des mesures existent, via le Ministre PREVOT, pour améliorer l'efficacité sur les chantiers wallons. On peut effectivement constater dans le plan infrastructures 2016-2019, sous l'intitulé « gouvernance » la présence de certaines mesures dont par exemple la responsabilisation des entrepreneurs face à l'impact des réalisations, des primes pour chantiers terminés plus tôt, et des astreintes en cas de retard. Moi, mes questions sont assez simples. Est-ce que des mesures similaires sont prévues à la Ville de Mons ? Si non, des standards de qualité sont-ils en réflexion au sein du Collège ? Et enfin, pourriez-vous m'indiquer le nombre et l'intitulé des chantiers communaux ayant subi des retards durant cette législature ? Si vous me les envoyez par écrit, je ne râlerai pas. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci Monsieur le Bourgmestre. Donc, Monsieur DUFRANE, merci beaucoup pour votre interpellation. Il est vrai que la Région Wallonne met en place, pour certains chantiers problématiques en termes de mobilité (surtout les chantiers autoroutiers), un système que l'on pourrait appeler le système de la carotte, en fait, pour accélérer le déroulement de ceux-ci. Ce système d'incitant financier est difficilement transposable à notre réalité communale. Tout d'abord, d'un point de vue financier, puisque nos chantiers les plus importants sont subsidiés mais les primes octroyées à l'entrepreneur ne seront pas éligibles aux subsides. Elles devront être financées en fond propre et ce, dans la situation financière particulièrement difficile que nous rencontrons. Au niveau organisation du chantier, ce système n'est envisageable que si le chantier ne concerne qu'un seul intervenant, ce qui exclut les chantiers avec l'intervention simultanée de sociétés d'impétrants. De plus, nos chantiers se déroulant en milieu urbanisé, nous imposons déjà de nombreuses contraintes dans le cadre du phasage des travaux afin de minimiser les désagréments pour les

commerçants et les riverains. L'entrepreneur ne pourra raccourcir son délai qu'en doublant ses équipes, ce qui est difficile, lorsque l'emprise du chantier est réduite ou en intervenant de manière plus matinale ou en soirée, ainsi que les week-ends, ce qui, comme vous l'imaginez, engendrerait des nuisances pour les riverains et ainsi aller à l'encontre du résultat escompté. En ce qui concerne les astreintes envers les entrepreneurs, nous appliquons les amendes de retard, conformément au cahier général des charges qui est de 5 % du montant de l'adjudication. La majoration de ces amendes de retard, n'est pas généralisée car elle induirait une augmentation des prix des soumissions, ce que l'on nous reproche déjà assez régulièrement. Il faut aussi souligner que les retards dans la libération de la voirie ne sont pas systématiquement imputables à l'entrepreneur, ils peuvent résulter également d'erreurs de l'auteur de projet ou d'imprévus avec les impétrants. De plus, une voirie peut être rendue aux utilisateurs avant la fin des travaux. L'entrepreneur intervenant ensuite sans perturber la circulation pose du mobilier urbain notamment, éclairage public, et d'autres mobiliers qui pourraient se trouver sur l'espace public. Durant cette mandature, les chantiers de la Rue de Nimy évidemment et du Marché aux Herbes, ont présentés des retards d'un point de vue administratif mais d'un point de vue pratique, l'espace rendu au public dans les délais impartis, c'est-à-dire, notamment pour la Ducasse, puisque vous savez que la Ville de Mons ne vit pas avec un calendrier normal et que nous devons aussi vivre avec cette réalité à la période de mai-juin. Maintenant, si vous le voulez, si vous avez des questions plus précises quant à différents chantiers, c'est avec plaisir que l'on peut examiner la chose ensemble et je vous répondrai bien volontiers. Voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci Madame l'Echevine. Donc je note effectivement que les dispositifs sont quand même déjà en place à la Ville de Mons. Selon moi, la Ville pourrait être encore plus proactive, parce que j'aime bien l'exemple du Marché aux Herbes, je me souviens durant cette Ducasse, le Marché aux Herbes, on avait dû faire travailler, si je me souviens bien, les ouvriers durant le week-end pour qu'ils puissent terminer à temps, ce qui avait été le cas pour le Doudou 2014 ou 2015, je ne sais plus. Et donc, je me dis qu'effectivement, si on a dû les faire travailler le week-end, ça a dû coûter un peu plus cher et que donc, c'est un exemple parmi d'autres, mais ça veut dire qu'à l'avenir, il faut redoubler de vigilance, j'entends bien que les imprévus sont là et que vous ne maîtrisez pas tout, et c'est bien normal, mais je crois que l'on peut encore faire mieux et qu'avec ce que la Région Wallonne, en tout cas, je l'ai senti comme ça dans la volonté du Ministre, c'est d'être

beaucoup plus performant, peut être aller voir du côté de la région ce qu'il y a moyen de faire aussi ici à la Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, l'incident est clos. Merci beaucoup. Alors il me reste une interpellation, je pense de Madame MARNEFFE qui concerne le stationnement sauvage.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je suis déjà intervenue à de nombreuses reprises sur le sujet, évidemment du stationnement sauvage qui pose un vrai problème de sécurité comme on l'a déjà évoqué. Alors, j'ai appris par voie de presse que de nombreuses verbalisations avaient eu lieu en centre-ville et également Plaine de Nimy. Alors, je voudrais que vous fassiez le point avec nous sur les opérations menées et par ailleurs, vu l'emplacement de certains lieux d'interventions, essentiellement en intra-muros, il semblerait que les agents sanctionneurs ont principalement eu pour mission de verbaliser lors de leurs tournées de vérification des stationnements payants. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est à ce sujet-là et si les agents sanctionneurs ont également eu pour mission d'étendre leur travail dans les autres communes ? Certains quartiers étaient particulièrement touchés par des infractions récurrentes, serait-il envisageable de mener une action qui serait d'abord préventive et puis punitive le cas échéant, de type aujourd'hui une amende douce, demain une amende salée comme celle menée à la commune de Courcelles ? Voilà, je vous remercie pour votre attention et pour les réponses à ces questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment Madame la Conseillère. Comme nous nous étions engagés, nos agents de la cellule horodateurs ont été formés et peuvent désormais verbaliser les comportements inciviques de certains automobilistes. Ceux-ci sont dans un second temps poursuivis par notre fonctionnaire sanctionnatrice, via les sanctions administratives communales. Nous avons entamé d'abord une période de sensibilisation des contrevenants pendant un mois, en apposant des avertissements sur les pare-brise des voitures. Cette période a duré de la mi-octobre jusqu'à la mi-novembre. Depuis lors, nous sommes passés à une phase répressive et nous visons essentiellement les comportements mettant en danger les usagers faibles : respect des emplacements pour PMR bien entendu, stationnement sur les passages piétons, pistes cyclables et à ce jour, nous avons 144 dossiers « stationnement » ; il y en avait 12 en 2016. Donc, vous voyez qu'il y a quand même un effort, ce n'est pas encore parfait mais on se bouge. Vous savez que cette mission n'est pas la mission première des agents de la cellule horodateurs. Leur première mission consiste à faire respecter le paiement des billets de stationnement, des zones bleues et riverains, là où cela s'applique, en l'occurrence à Mons, Jemappes et Cuesmes. Alors je vous concède par ailleurs

que ces agents n'ont pas vocation à se rendre dans les zones non concernées par le stationnement payant ou réglementé. Et ces agents ont été au nombre de 7 et bien sûr, il est impossible de couvrir tout le territoire communal mais nous pouvons réfléchir à initier quelques actions ponctuelles de sensibilisation dans différents quartiers. La police continue bien évidemment à poursuivre les comportements irrespectueux, c'est d'ailleurs la police qui a mené les actions au Champ de Mars, tel que vous l'évoquiez. Je n'ai pas besoin de vous dire que cela avait fait beaucoup, beaucoup, beaucoup de bruit. Je vous confirme que pour les villages, de nombreux PV dressés par la police sont transmis à notre fonctionnaire sanctionnatrice pour poursuite.

Enfin, je vous propose de refaire une sensibilisation de la population à la problématique du stationnement sauvage dans une prochaine édition de Mons Mag, dans l'espoir que cela puisse entrer progressivement dans l'esprit des citoyens concernés.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui c'était bien ce que j'avais cru comprendre donc, j'entends que les agents n'ont pas vocation d'aller hors des zones de stationnement payant mais je dois dire que je suis assez déçue parce que dans vous aviez évoqué la possibilité de régler ce problème de stationnement sauvage avec les agents sanctionnateurs, j'avais imaginé qu'ils interviendraient sur l'ensemble du territoire. Je pense que ce fléau ne va pas se résorber si on ne met pas des moyens supplémentaires donc, j'attends vos propositions puisque vous me dites que vous vous engagez à y réfléchir. J'espère que vous nous reviendrez rapidement avec des solutions complémentaires pour résoudre ce problème qui met en danger tant les piétons, les cyclistes que les personnes à mobilité réduite. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors je voudrais remercier le public. Et dire à Monsieur CALOGERO Dominico qui prend sa pension le 1^{er} mars que nous le saluons. Peut-être que l'on pourra lui transmettre. Merci.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents

Sont absents : MM. DARVILLE, DUPONT, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

M. LAFOSSE ne participe pas au vote de ce point = 36 présents

24^e Objet – 5 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons afin de mandater les administrateurs de la Ville au sein de l'Intercommunale de Santé des Cantons de Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

Par 8 voix pour et 28 contre

Entrée de M. LAFOSSE = 37 présents

24^e Objet – 6 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons afin de mettre un terme à la mission du Directeur de Mons Expo, en conformité avec les nouvelles règles de gouvernance de sa formation politique et centraliser la gestion des salles de la ville de Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

Par 8 voix pour et 29 contre

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

25^e Objet : Mise à disposition d'un Attaché sp.(Conseiller juridique) au sein de la ZHC

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

26^e Objet : GRH- Interruption de carrière d'une Auxiliaire Prof. Contractuelle à mi-temps.

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

27^e Objet : Fin de la mise à disposition d'un agent au sein de l'ASBL "MARS"

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

28^e Objet : GRH/PO/Réserves - Réserves de recrutement au grade d'OQ D1 (proximité, vitrier-peintre)

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

29^e Objet : PA - Prorogation de l'I.C. octroyée à une E.A.

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

30^e Objet : GRH- Octroi d'une interruption de carrière à 1/4 temps à une auxiliaire professionnelle APE

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

31^e Objet : GRH/SH/ - Prorogation du congé parental à 1/2T octroyé à un Agent technique en chef APE

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

32^e Objet : Mise à disposition d'un Gradué en sciences juridiques au sein de la ZHC

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

33^e Objet : PA-Octroi d'une interruption de carrière, par réduction d'1/5^{ème} de ses prestations, à une E.A.

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

34^e Objet : GRH/GG/APE/Octroi d'une Interruption de carrière 1/5^{ème} temps à une employée (gardien de musée) (BN)

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

35^e Objet : Mise à disposition de 2 agents au sein de la ZHC-Régularisation

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

36^e Objet : Exercice des fonctions de Fonctionnaire Sanctionnateur par un agent (G.S.)

ADOPTE

Par 26 voix pour, 9 contre et 2 Abstentions,

37^e Objet : PA - Promotion d'un Directeur au grade de Premier Directeur

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

38^e Objet : PA-Modification du Cadre du personnel déf. de la Ville-Mise en extinction de 4 postes de Gradués en informatique

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

39^e Objet : PA-Mise à disposition de 2 E.A. au sein du CPAS

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

40^e Objet : GRH/CC/constitution réserve gradués orientation sociale

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

41° Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

42° **Objet** : 3157/Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une maîtresse de cours de citoyenneté

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

43° **Objet** : 4173/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

44° **Objet** : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

45° **Objet** : 4199/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

46° **Objet** : 3278/Ecoles primaires communales. Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant de directrice d'école

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

47° **Objet** : 4124/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

48° **Objet** : 7870/Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

49° **Objet** : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

50^e Objet : 4197/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

51^e Objet : 3818/Octroi d'un congé pour mission à un instituteur primaire définitif

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

52^e Objet : 3917/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

53^e Objet : 3882/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

54^e Objet : 3960/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

55^e Objet : 3890/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

56^e Objet : 3567/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à dater du 16 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

57^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

58° Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

59° Objet : 3750/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

60° Objet : 3737/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

61° Objet : 3698/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

62° Objet : ACAMUS/7635 désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

63° Objet : ACAMUS/7623 désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

64° Objet : ACAMUS/7636 désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

65° Objet : ACAMUS/7636 désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

66° Objet : 4200/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

67^e Objet : ACAMUS/7629 - Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

68^e Objet : ACAMUS/7855 - Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de piano

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

69^e Objet : 3916/Désignation d'une maîtresse de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

70^e Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

71^e Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

72^e Objet : 3879/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

73^e Objet : 3798/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

74^e Objet : 3772/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 23 janvier 2017

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

75^e Objet : 4184/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

76^e Objet : 4198/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

77^e Objet : 3186/Académie de musique - Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une directrice

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

78^e Objet : 3701/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

79^e Objet : ACAMUS/7623 /Désignation d'un professeur en ensemble instrumental – rectificatif

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

80^e Objet : 3005/Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une maîtresse d'éducation physique

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

81^e Objet : 4201/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

82^e Objet : 8114/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

83^e Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

84^e Objet : ACAMUS/7638/désignation d'un professeur d'art dramatique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

85^e Objet : ACAMUS/7621/désignation d'un professeur d'art dramatique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

86^e Objet : 3701/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

87^e Objet : 3750/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

88^e Objet : A.S.B.L. Comité de Défense contre les affaissements de terrains dus aux pompes et aux captages d'eau. Remplacement et désignation de deux représentants à l'AG et au CA

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

89^e Objet : ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie – remplacement d'un représentant de la Ville de Mons

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

90^e Objet : ASBL « Centre de diffusion cinématographique montois - Plaza art » - remplacement d'un représentant de la Ville

ADOPTE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

91^e Objet : ASBL « Grand-Hornu - Musée des arts Contemporains de la com. française » -
remplacement représentant Ville de Mons

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2017.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée
Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====